

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

SÉANCE DU MERCREDI 14 JANVIER 2009

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

<i>Communication</i>	7
<i>Ouverture de la séance</i>	7
<i>Absence motivée</i>	7
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation.</i>	
(Orateurs : M. le Président, MM. Bayenet, Kubla, Cheron, de Lamotte, Milcamps)	7
<i>Communications (Suite)</i>	9
<i>Documents</i>	
<i>Dépôt</i>	12

Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 6 novembre 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française (Doc. 884 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).

Discussion générale.

(Orateurs : M. le Président, Mme Simonis, Rapporteur, M. Bracaval) 12

Examen des articles.

(Orateurs : M. le Président, M. Tarabella, Ministre de la Formation)..... 14

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République populaire de Chine, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Beijing, le 6 juin 2005 (Doc. 890 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République du Mozambique concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 18 juillet 2006 (Doc. 891 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement du Royaume de Bahreïn concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Manama, le 11 juillet 2006 (Doc. 892 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).

Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République du Botswana, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 7 juin 2006 (Doc. 893 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).

Discussion générale.

(Orateurs : M. le Président, M. Pire) 15

Examen des articles 16

Projet de décret portant assentiment à la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, faite à Tampere (Finlande), le 18 juin 1998 (Doc. 894 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).

Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, faite à Tampere (Finlande), le 18 juin 1998 (Doc. 895 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).

Discussion générale.

(Orateurs : M. le Président, M. Meurens, Rapporteur, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures) 17

Examen des articles 18

Proposition de décret modifiant le décret du 9 décembre 1993 relatif aux aides et aux interventions de la Région wallonne pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des économies d'énergie et des énergies renouvelables, déposée par MM. Jamar et Consorts (Doc. 795 (2007-2008) – N^{os} 1 à 4).

Discussion générale.

(Orateurs : M. le Président, MM. Jamar, Stoffels, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial).....	18
<i>Organisation des travaux</i>	26
<i>Questions d'actualité</i>	26
<i>Question de M. Procureur à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les problèmes de distribution d'eau liés à la vétusté du réseau dans la région de La Louvière ».</i>	
<i>Question de M. de Saint Moulin à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les conséquences du dégel sur la distribution d'eau en Région wallonne ».</i>	
(Orateurs : M. le Président, MM. Procureur, de Saint Moulin, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme)	26
<i>Question de Mme Fassiaux-Looten à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur « la modification des horaires de bus dans certaines zones rurales ».</i>	
(Orateurs : M. le Président, Mme Fassiaux-Looten, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial).....	28
<i>Question de M. Jamar à de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur « la désignation récente des conseillers logements pour les communes concernées ».</i>	
(Orateurs : M. le Président, M. Jamar, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial).....	29
<i>Question de M. Milcamps à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur « la mise à disposition par la ville de Wavre d'appartements de fonction au profit de la province du Brabant wallon ».</i>	
(Orateurs : M. le Président, M. Milcamps, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique).....	30
<i>Question de Mme Cassart-Mailleux à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur « le photovoltaïque, victime de son succès ».</i>	
(Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial).....	32
<i>Question de Mme Defraigne à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la situation politique et humanitaire à Gaza et le rôle de la Région wallonne ».</i>	
(Orateurs : M. le Président, Mme Defraigne, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon).....	33
<i>Question de M. Procureur à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la formation de mécaniciens de véhicules utilitaires ».</i>	
(Orateurs : M. le Président, M. Procureur, M. Tarabella, Ministre de la Formation)	34
<i>Question de M. Senesael à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur « les greendays ».</i>	
(Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial).....	35

<i>Question de M. Luperto à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les heures d'ouverture des refuges et des abris de nuit pour les sans-abri ».</i>	
(Orateurs : M. le Président, M. Luperto, M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances).....	36
<i>Proposition de décret visant à prolonger l'agrément régional des agences immobilières sociales, déposée par MM. Fourny et Consorts (Doc. 878 (2008-2009) – N^{os} 1 à 3).</i>	
<i>Discussion générale.</i>	
(Orateurs : M. le Président, M. Onkelinx, Rapporteur, MM. Kubla, Jamar, Fourny, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial).....	38
<i>Interpellations et questions orales jointes</i>	44
<i>Interpellation de M. Kubla à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur « la privatisation partielle de l'aéroport de Charleroi ».</i>	
(Orateurs : M. le Président, MM. Kubla, Petitjean, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Stoffels).....	44
<i>Interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la pollution par les particules fines et le plan d'action en cas de pics de pollution par les particules fines ».</i>	
<i>Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la gestion des pics de pollution ».</i>	
<i>Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les derniers pics de pollution enregistrés en Wallonie ».</i>	
(Orateurs : M. le Président, MM. Wesphael, Senesael, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Ficherouille).....	49
<i>Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts à la suite de l'examen des propositions de loi modifiant les lois électorales en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde par la Chambre des représentants, déposée par MM. Bayenet, de Lamotte, Kubla et Cheron (Doc. 907 (2008-2009) – N^{os} 1 à 4).</i>	
<i>Discussion générale.</i>	
(Orateurs : M. le Président, M. Wahl, Rapporteur, M. Pire).....	55
<i>Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts à la suite de l'examen de la proposition de décret relatif à l'interprétation des articles 44, 44bis et 62, § 1^{er}, 7^o, 9^o et 10^o du décret relatif à l'enseignement fondamental du 25 février 1997 par le Parlement flamand, déposée par MM. Bayenet, de Lamotte, Kubla et Cheron (Doc. 908 (2008-2009) – N^o 1).</i>	
<i>Discussion générale.</i>	
(Orateurs : M. le Président, M. Fourny, Rapporteur)	57
<i>Documents</i>	
<i>Dépôt</i>	57

<i>Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 6 novembre 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française (Doc. 884 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).</i>	
Vote nominatif.....	58
<i>Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République populaire de Chine, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Beijing, le 6 juin 2005 (Doc. 890 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).</i>	
Vote nominatif.....	58
<i>Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République du Mozambique concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 18 juillet 2006 (Doc. 891 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).</i>	
Vote nominatif.....	59
<i>Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement du Royaume de Bahreïn concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Manama, le 11 juillet 2006 (Doc. 892 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).</i>	
Vote nominatif.....	59
<i>Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République du Botswana, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 7 juin 2006 (Doc. 893 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).</i>	
Vote nominatif.....	60
<i>Projet de décret portant assentiment à la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, faite à Tampere (Finlande), le 18 juin 1998 (Doc. 894 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).</i>	
Vote nominatif.....	60
<i>Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, faite à Tampere (Finlande), le 18 juin 1998 (Doc. 895 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2).</i>	
Vote nominatif.....	61
<i>Proposition de décret modifiant le décret du 9 décembre 1993 relatif aux aides et aux interventions de la Région wallonne pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des économies d'énergie et des énergies renouvelables, déposée par MM. Jamar et Consorts (Doc. 795 (2007-2008) – N^{os} 1 à 4).</i>	
Vote nominatif.....	61

Proposition de décret visant à prolonger l'agrément régional des agences immobilières sociales, déposée par MM. Jamar et Consorts (Doc. 878 (2008-2009) – Nos 1 à 4).

Votes nominatifs 62

Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts à la suite de l'examen des propositions de loi modifiant les lois électorales en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde par la Chambre des représentants, déposée par MM. Bayenet, de Lamotte, Kubla et Cheron (Doc. 907 (2008-2009) – Nos 1 à 4).

Votes nominatifs 63

Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts à la suite de l'examen de la proposition de décret relatif à l'interprétation des articles 44, 44bis et 62, § 1^{er}, 7^o, 9^o et 10^o du décret relatif à l'enseignement fondamental du 25 février 1997 par le Parlement flamand, déposée par MM. Bayenet, de Lamotte, Kubla et Cheron (Doc. 908 (2008-2009) – N^o 1).

Vote nominatif 63

Abréviations courantes 65

Présidence de M. José HAPPART, Président.

La séance est ouverte à 11 heures 06 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

COMMUNICATION

M. le Président. – Messieurs les Ministres, chers Collègues, à celles et ceux que je n'ai pas encore eu le plaisir de rencontrer, je souhaite les meilleurs vœux possible pour l'année 2009 et une excellente année parlementaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Président. – La séance est ouverte.

ABSENCE MOTIVÉE

M. Président. – A demandé d'excuser son absence à la présente séance: M. Fontaine, retenu par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour?

La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, encore avec les autres chefs de groupe démocratique dans notre Assemblée, nous souhaiterions modifier l'ordre du jour et inscrire à notre séance d'aujourd'hui, l'examen et le vote sur deux projets de motion concernant le conflit d'intérêts: le premier sur BHV et le deuxième sur l'inspection pédagogique dans les écoles francophones de la périphérie.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, M. Bayenet a dit que c'était avec notre accord et la meilleure preuve, c'est que nous avons cosigné les deux textes

même si nous ne les avons pas élaborés, puisqu'ils ont été élaborés par les collaborateurs PS, cdH, mais nous, nous jouerons le jeu de l'unanimité francophone et nous souhaitons nous joindre à ces deux actions politiques.

On demande l'urgence. Je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait qu'à mes yeux, elle est peut-être prématurée. Nous la voterons, là aussi par solidarité francophone, mais je la trouve un peu prématurée. Pourquoi?

Il y a une réunion qui se tient vendredi 16. En disant, dès aujourd'hui, sans attendre, le moins du monde, de connaître les résultats de cette réunion, qu'il y a déjà conflit d'intérêts, on porte un regard assez particulier sur les chances de réussite de cette concertation à laquelle tous les partis qui ont signé cette motion, je pense, participeront. On me dit: «*C'est pour faciliter la vie des partenaires flamands, comme cela ils ne seront pas confrontés à des inscriptions de BHV à l'ordre du jour de la Chambre et ils n'auront pas à les rejeter, ce qui est difficile pour eux*». C'est un geste de grand service qu'on leur rend, apparemment, mais en même temps, on éclaire, à mes yeux, de manière fort négative, les travaux de vendredi qui devraient logiquement déboucher, si on en croit la Déclaration gouvernementale, sur un groupe de travail restreint avec un objectif qui est non seulement BHV mais aussi, tous les problèmes de Bruxelles: financement, limites, nomination des bourgmestres.

Est-ce que, dès aujourd'hui, il faut agiter le conflit d'intérêts sans attendre l'issue de ces travaux? Je suis un peu sceptique. J'aurais préféré, par exemple, qu'à l'issue des travaux, si on est satisfait, on continue ce groupe de travail et que les Flamands aient le courage de dire: «*On ne vote pas BHV maintenant puisqu'il y a un groupe de travail qui est conforme à la Déclaration gouvernementale*», cela aurait été un geste clair. S'ils ne l'avaient pas fait, alors, bien entendu, plus que jamais, il devenait indispensable d'agiter la notion de conflit d'intérêts.

Maintenant, nous sommes partis pour quatre mois. Quatre mois qui finiront le 16 mai. Je ne sais pas ce que vous ferez entre le 16 mai et le 7 juin, vous allez chercher l'assemblée qui votera ces trois semaines-là, parce que s'il n'y a pas d'élections fédérales simultanées, certains le pensent et j'en fais partie, cela signifie que la Chambre sera pleinement investie de sa fonction et pourrait tout à fait travailler normalement et inscrire ce qu'elle veut à l'ordre du jour. On ne se prévaut pas, on ne se protège pas de cette période-là. On va devoir trouver, soit les germanophones dont on connaît les réticences, soit l'Assemblée bruxelloise, ils seront en affaires courantes ou prudentes puisqu'ils seront en campagne électorale annoncée pour trouver un blocage pour ces trois

semaines-là. J'attire l'attention de ceux qui veulent aller vite aujourd'hui, sur le danger de cette période. Je crains qu'on aille un peu plus vite que la musique et j'aurais préféré qu'on attende l'issue de la réunion de vendredi pour juger de la solidité de la volonté de chacun et prendre alors sereinement une décision. Aujourd'hui, nous anticipons et nous portons déjà un regard négatif sur cette initiative, ou bien on veut trop faciliter la vie des partenaires flamands et je n'en vois pas la justification. Je vous l'ai dit, ma solidarité avec les collègues de cette Assemblée l'emporte et je voterai tant l'urgence que, tout à l'heure, les deux motions, mais je voulais faire connaître mon point de vue avant que le vote n'ait lieu.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, comme M. Kubla vient de le souligner, je n'avais pas encore demandé l'urgence, j'avais d'abord demandé la modification de l'ordre du jour. Donc, clairement, je veux demander l'urgence avec examen et je demande le renvoi en Commission des Affaires générales, tout de suite, pour que, justement, nous puissions apporter certains éclaircissements, qui m'apparaissent légitimes, et notamment sur le délai. Je voudrais préciser déjà devant l'Assemblée, que ce fameux délai de 120 jours dont on semble nous faire une bible et une chose incontournable, je voudrais signaler que pour la procédure utilisée par la COCOF, les 120 jours sont largement dépassés puisque la COCOF, dans sa procédure, a introduit cette demande depuis le mois de mai, donc, nous sommes largement au-delà des 120 jours. C'est tout un débat entre les constitutionnalistes et les légalistes, ceux qui ont voté ces lois spéciales, sur l'application de ces 120 jours. Quand est-ce que cela prend cours ? Est-ce que ce sont des jours calendrier ? Est-ce qu'on tient compte des jours de congé ? Je donne un exemple. Le Sénat, par exemple, dans son droit d'évocation tient compte des vacances, le congé de carnaval, est-ce que ce sont des vacances ou pas ? Le congé de Pâques, est-ce que ce sont des vacances ou pas ? Tout cela est sujet à interprétation et je voudrais le souligner, nous ne cherchons pas la polémique avec les amis néerlandophones. Au contraire, je dirais que cette mesure est purement préventive et le changement de ce qui s'est passé par rapport à la situation politique telle que nous la connaissions en mai dernier, c'est qu'il y a eu un vote jeudi dernier à la Chambre et un vote significatif, puisque les familles traditionnelles démocratiques flamandes ont refusé l'inscription à l'ordre du jour des travaux de la Chambre de ce fameux projet BHV.

Je crois que par rapport à cela, nous devons aussi faire notre part de travail, notre part du chemin, donner du temps au temps, donner le temps, notamment, au premier ministre puisqu'il veut mettre ce groupe de travail en piste dans un délai le plus court possible, donner du temps pour que ces travaux puissent se dérouler avec le maximum de sérénité, je crois que le pays en a bien besoin dans la situation que nous vivons aujourd'hui.

(Applaudissements.)

M. le Président. – La parole est à M. Cheron.

M. Cheron (Écolo). – Je vous remercie Monsieur le Président, de me donner la parole. Je voudrais donc souligner l'apport positif de mon groupe et souligner que nous avons cosigné les deux motions en conflit d'intérêts, mais que nous regrettons ce à quoi on a assisté depuis quelques jours, à savoir des conflits d'intérêts à l'intérieur des trois partis francophones qui participent au Gouvernement fédéral.

Je pense que ce n'est bien pour personne, ce n'est pas bien pour les francophones, je trouve que cela montre une image de cacophonie alors que justement nous avons besoin de cohésion. Pourquoi a-t-on besoin de cohésion ? M. Kubla a évoqué des points qui ne sont pas sans intérêt, j'y reviendrai très rapidement, mais nous avons besoin de cohésion parce que ceci, et nous le savons tous, n'est qu'une étape. C'est une étape, mais le véritable objectif qui doit être le nôtre, c'est de nous mettre dans une situation où on pourra un jour avoir dans ce dossier une solution négociée.

Nous savons tous qu'un jour, il faudra aller vers une solution négociée et là, nous aurons besoin d'une vraie cohésion francophone et donc, ce à quoi on vient d'assister depuis quelques jours me paraît quelque chose de dommageable. J'espère que nous allons profiter de cette journée pour apaiser ces tensions qui ne profitent certainement pas aux francophones. C'est la seule chose qui est sûre. Et donc, sur la question des délais, je pense aussi qu'on aurait pu un peu mieux étudier, Monsieur Bayenet, non pas une loi spéciale, mais la loi du 9 août 1980 qui est une loi à majorité simple. C'est étonnant, mais c'est une loi à majorité simple, cette loi prévoit un certain nombre de dispositions et c'est vrai que la vraie question qu'on doit se poser, c'est : est-ce que nous aurons encore besoin de déclencher un nouveau conflit d'intérêts avant la date du 7 juin 2009 ? C'est une vraie question dont aurait pu discuter entre nous. Je pensais que cela avait été discuté jeudi dernier entre présidents des partis francophones. On me dit que cela l'a été. Et puis, nous avons assisté dans les jours qui ont suivi, à une pénible cacophonie. Je pense que ce qui est important et je terminerai là-dessus, Monsieur le Président, est que sous votre gouverne, nous puissions dire que le texte que nous allons voter aujourd'hui, parce que nous allons le voter, bien entendu. Nous allons voter les deux textes en conflit d'intérêts, il y a aussi le dossier de l'inspection pédagogique.

Mais faisons bien attention, en ce qui concerne BHV, que le texte que nous votons aujourd'hui ne trouve à s'appliquer dans les délais qu'à la fin de l'opération du conflit d'intérêts déclenché par le Parlement, qu'on appelle la COCOF à Bruxelles, ainsi nous ne perdons pas inutilement un certain nombre de jours. Pour le reste, je fais confiance au grand professionnalisme, par exemple, du Président du Sénat ou des uns et des autres pour envoyer des courriers un peu plus lentement que d'habitude et faire en sorte que 120 jours deviennent 180 jours

par exemple. Je trouve que ce serait quelque chose de positif, ce n'est pas interdit par la loi du 9 août 1980, mais j'espère surtout qu'à l'issue de cette journée, il y aura non pas un sentiment, mais une volonté d'unité des francophones, non pas pour faire la guerre, mais pour aller dans le sens d'une solution négociée pour ce sujet qu'il faut évidemment solutionner dans l'intérêt de nos concitoyens afin de passer à autre chose, aux problèmes économiques et environnementaux que nous vivons tous les jours.

M. le Président. – Vous pouvez me faire confiance pour trouver le moyen de me presser aussi lentement qu'il sera nécessaire. Ceci dit, si d'aventure il était nécessaire d'avoir un nouveau recours en conflit d'intérêts quelconque, si les assemblées générales sont dissoutes à partir du 7 juin, s'il fallait dans l'urgence réunir un Parlement, quel qu'il soit d'ici les élections du 7 juin 2009, alors qu'il ne serait pas installé, il y aura vraiment le vide, le plus large et le plus profond possible. Tout cela a été étudié, retourné et je crois que la sagesse prévaut pour le moment, chacun d'autre part sachant ce que je pense, à titre personnel, sur le dossier.

La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je pense que notre pays a une particularité: il peut cultiver l'art du compromis et le cultiver de manière poussée pour pouvoir essayer, ensemble, les uns et les autres, de faire plus et d'aller plus loin.

La réunion de concertation qui se déroulera demain au niveau du Gouvernement fédéral peut évidemment continuer à travailler, doit continuer à travailler, c'est l'objectif de cette réunion d'essayer de trouver des solutions, mais, manifestement, pour arriver à trouver des solutions, notre pays a besoin d'une période de sérénité pour cette recherche de solutions équilibrées et respectueuses des uns et des autres, d'une solution négociée qui renforce la cohésion.

Et donc, l'action que nous menons aujourd'hui, par le dépôt de ces deux motions en conflit d'intérêts, est une action préventive pour avoir une chance de réussir dans le cadre qui nous concerne, nous, Wallons, c'est-à-dire le Parlement wallon.

Ce que nous visons aussi aujourd'hui, c'est l'unité des Francophones, la cohésion de ceux-ci pour la stabilité de l'État fédéral car on a manifestement intérêt à pouvoir se parler et trouver une solution négociée dans un État démocratique, c'est la négociation qui est le ferment de la vie ensemble, c'est ce que nous voulons effectivement élaborer avec le dépôt de ces deux motions que nous analyserons en Commission pour pouvoir la relire sereinement et puis, la voter évidemment, ce soir, pour permettre aux uns et aux autres, de vivre ensemble dans notre pays.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. – La parole est à M. Milcamps.

M. Milcamps (PS). – Simplement pour proposer que la Commission des Affaires générales tienne sa réunion à 11 heures 30 à la salle 5.

M. le Président. – Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. L'urgence n'a pas encore été demandée officiellement. Attention à la nullité de procédure. Est-ce qu'il y a au moins huit membres de cette Assemblée qui demandent l'urgence ?

Le règlement, c'est le règlement.

L'ordre du jour est ainsi modifié :

- la première motion relative à un conflit d'intérêts à la suite de l'examen des propositions de loi modifiant les lois électorales en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde par la Chambre des Représentants (Doc. 907 (2008-2009) – N° 4);
- et la motion relative à un conflit d'intérêts à la suite de l'examen de la proposition de décret relatif à l'interprétation des articles 44, 44bis et 62, § 1^{er}, 7^o, 9^o et 10^o du décret relatif à l'enseignement fondamental du 25 février 1997 par le Parlement flamand (Doc. 908 (2008-2009) – N° 1).

Ces propositions de motion seront imprimées et distribuées.

M. Milcamps (PS). – Monsieur le Président, je propose que nous nous réunissions à 11 heures 35. (*Rires.*)

COMMUNICATIONS

(*Suite*)

M. le Président. – M. le Ministre Antoine m'a transmis le rapport de l'exercice 2007 des accords de branche «Énergie/CO₂».

Il sera envoyé à la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

M. le Ministre Courard m'a transmis les rapports rectificatifs des exercices 2003 à 2005 du Centre régional d'aide aux Communes.

Ces documents seront envoyés à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

M. le Ministre Lutgen m'a fait parvenir le rapport au Collège d'évaluation de la Société publique de gestion de l'eau, relatif à l'exercice 2007.

Le Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable m'a transmis sa Note de prospective 2008.

Ces documents seront envoyés à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole.

M. le Ministre Donfut m'a fait parvenir les documents suivants :

- les comptes 2007, le second ajustement du budget 2008 et le budget 2009 de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées;
- le budget 2009 du Centre hospitalier psychiatrique «Les Marronniers»;
- le budget 2009 du Centre hospitalier psychiatrique «Le Chêne aux Haies».

Ces documents seront envoyés à la Commission de l'Action sociale et de la Santé.

La Cour des comptes m'a fait parvenir le rapport d'audit relatif à l'informatique administrative en Région wallonne.

Il sera envoyé à la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement.

Le groupe «Wallonie-Bruxelles» m'a transmis un document intitulé «Évolution du paysage institutionnel francophone et concept de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il sera envoyé à la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité.

Le Gouvernement wallon m'a transmis les quarante arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 des divisions organiques 10 et 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 des divisions organiques 10 et 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 04 et 05 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 05 et 03 des divisions organiques 13 et 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 09 et 01 des divisions organiques 30 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 03 des divisions organiques 14 et 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 03 des divisions organiques 14 et 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 04 et 01 des divisions organiques 09 et 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 06 des divisions organiques 10 et 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 03 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 03 et 14 des divisions organiques 11, 12 et 31 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 03 et 06 des divisions organiques 12, 16, 30 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 13 des divisions organiques 11 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 03, 04, 05, 06, 09, 12 et 13 des divisions organiques 11, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 30, 53 et 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 03 des divisions organiques 11 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 des divisions organiques 12 et 31 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 des divisions organiques 18 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 des divisions organiques 18 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 des divisions organiques 14 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 06 des divisions organiques 10 et 40 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du 04 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 01, 02, 04 et 05 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 02, 03 et 04 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008.
- Ces arrêtés seront transmis aux Membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement.
- Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme m'a fait parvenir un exemplaire de la « Pauvreté, dignité et droits de l'homme ».
- L'Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique m'a fait parvenir un livre sur les logiques d'action entrepreneuriale.
- Le Conseil économique et social de la Région wallonne m'a transmis les six avis suivants :
- l'avis A. 951 concernant le projet d'avenant amendant l'accord de branche du 2 juin 2003 entre Essenscia Wallonie et la Région wallonne, adopté par le Bureau le 3 novembre 2008;
 - l'avis A. 953 concernant le projet de décret relatif à l'enregistrement des agences de placement et à l'agrément des agences de travail intérimaire (second avis), adopté par le Bureau le 17 novembre 2008;
 - l'avis A. 954 concernant l'avant-projet de décret relatif aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, adopté par le Bureau le 17 novembre 2008;
 - l'avis A. 955 concernant l'avant-projet de décret relatif aux services de santé mentale, adopté par le Bureau le 17 novembre 2008;

- l'avis A. 956 concernant l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret relatif à la gestion des sols, adopté par le Bureau le 1^{er} décembre 2008;
- l'avis A. 957 du Conseil wallon de l'économie sociale marchande relatif à l'organisation de la Commission d'agrément dans le cadre de l'économie sociale, adopté par le Bureau le 1^{er} décembre 2008.

La Cour constitutionnelle m'a transmis les huit notifications d'arrêt suivantes :

- la notification de l'arrêt n° 182 des rôles 4113, 4354, 4357, 4366 et 4370 concernant le recours en annulation totale ou partielle de la loi du 21 avril 2007 relative à la répétibilité des honoraires et des frais d'avocat, introduits par Marie-Claire Brialmont et autres;
- la notification de l'arrêt n° 183 des rôles 4358 et 4387 concernant les recours en annulation totale ou partielle de l'article 135^{quater} de la loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police, tel qu'il a été inséré par l'article 37 de la loi du 15 mai 2007 sur l'Inspection générale et portant des dispositions diverses relatives au statut de certains membres des services de police, introduits par Annie Moulin et Walter Thiry et par Marc Claerhout et Philip Van Hamme;
- la notification de l'arrêt n° 184 du rôle 4367 concernant la question préjudicielle relative à l'article 2277^{bis} du Code civil, posée par la Cour de Cassation;
- la notification de l'arrêt n° 185 du rôle 4388 relatif au recours en annulation de l'article 22 de la loi du 15 mai 2007 sur l'Inspection générale et portant des dispositions diverses relatives au statut de certains membres des services de police, introduits par Michel Brasseur et Gert Cockx;
- la notification de l'arrêt n° 186 du rôle 4393 concernant le recours en annulation de l'article 15 de la loi du 15 mai 2007 sur l'Inspection générale et portant des dispositions diverses relatives au statut de certains membres des services de police, introduit par l'asbl «Syndicat national du personnel de police et de sécurité» et autres;
- la notification de l'arrêt n° 187 des rôles 4408 et 4409 concernant les questions préjudicielle relatives aux articles 21, §2, 2°, 43, 3°, et 44 du décret de la Communauté flamande du 27 mars 1991 relatif à la pratique du sport dans le respect des impératifs de santé, posées par le Tribunal correctionnel de Termonde;
- la notification de l'arrêt n° 188 du rôle 4410 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 146, alinéa 4, et 198^{bis} du décret de la Région flamande du 18 mai 1999 portant organisation de l'aménagement du territoire, posées par le Tribunal correctionnel de Termonde;

- la notification de l'arrêt n° 1 des rôles 4504 et 4505 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 20, §3, des lois coordonnées sur le Conseil d'État, posées par le Conseil d'État.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt du projet de décret relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques (Doc. 904 (2008-2009) – N° 1).

Il sera imprimé et distribué.

Le projet de décret a été envoyé à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

J'ai également été saisi du dépôt des propositions de résolution suivantes :

- la proposition de résolution sur la mise en œuvre de «soirées en sécurité», déposée par M. Jamar (Doc. 905 (2008-2009) – N° 1);
- et la proposition de résolution visant à autoriser les SDF et les «sans abri» à être hébergés dans les centres d'accueil avec leur chien, déposée par M. Petitjean (Doc. 906 (2008-2009) – N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution n° 905 à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique et la proposition n° 906 à la Commission de l'Action sociale et de la Santé.

Il en sera ainsi fait.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD
DE COOPÉRATION-CADRE RELATIF
À LA FORMATION EN ALTERNANCE,
CONCLU À BRUXELLES LE 6 NOVEMBRE 2008
ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,
LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
(Doc. 884 (2008-2009) – N°s 1 et 2)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 6 novembre 2008 entre la Commu-

nauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

Je souhaite rappeler aux membres que conformément à l'article 50, alinéa 2 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Simonis, Rapporteur.

Mme Simonis, Rapporteur. – Je souhaite faire référence à mon rapport écrit, mais par ailleurs, pouvoir intervenir au nom de mon groupe.

Mme Simonis (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, chers Collègues, après avoir voté ce texte au Parlement de la Communauté française, c'est au tour du Parlement wallon d'adopter ce projet de décret, témoin de la volonté, affirmée à de nombreuses reprises, de notre Gouvernement, et plus particulièrement de notre Ministre de la Formation, en collaboration avec la Communauté française et la Commission communautaire française, de faire de la formation en alternance une filière de qualité, offrant aux jeunes des compétences, des qualifications et une vraie chance dans la vie active.

La réforme de la formation en alternance est un chantier ambitieux impliquant une mobilisation de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient issus de l'enseignement, de la formation, de l'entreprise, qu'ils soient apprenants ou formateurs.

Le nouveau système de l'alternance a le mérite de mettre le jeune au centre des préoccupations, il faut donc veiller à une harmonisation du statut du jeune en alternance afin de garantir à tous les jeunes qui choisissent l'alternance les mêmes droits, les mêmes mécanismes de rétribution et l'accès pour tous à la certification, tout en respectant les spécificités pédagogiques et éducatives de chaque opérateur.

La volonté du Gouvernement est aussi de créer des passerelles entre les opérateurs de l'alternance, l'enseignement de plein exercice ou l'enseignement de promotion sociale et, également, entre les CEFA et l'IFAPME/SFPME afin d'inscrire l'alternance dans le processus d'éducation et de formation tout au long de la vie, ce qui est bien évidemment fondamental.

La réforme de la formation en alternance est un projet ambitieux, porteur d'avenir pour l'ensemble des jeunes qui choisissent ou choisiront cette voie d'accès au métier. La formation en alternance doit être un choix positif pour tous, un choix d'excellence porteur de créativité, d'emploi et d'émancipation sociale.

Le groupe PS soutient le projet de décret et est satisfait que ce dernier porte le jeune au centre des préoccupations et non la structure. Il faudra maintenant voir

quelle sera l'implication des entreprises dans l'ensemble du processus et il est bien évidemment de la responsabilité de tous et toutes de s'investir utilement dans la formation des jeunes.

En conclusion, il nous faut une harmonisation du système, il nous faut également démystifier certains métiers en plaçant notre communication vers les parents qui sont souvent ceux qui influencent les jeunes afin de faire retrouver à cette filière de formation l'image positive qu'elle mérite.

La réforme est donc mise en marche, il ne reste plus qu'à attendre les textes sur le statut unique du jeune, sur le subventionnement, sur la création de l'OFFA et le décret concernant les primes.

Ensuite, il faudra en évaluer la concrétisation sur le terrain, mais je pense que tout a été pensé afin que cela puisse se faire dans une situation optimale.

(Applaudissements.)

M. le Président. – La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, les objectifs principaux de cet accord de coopération sont :

- le redéploiement du pilotage de l'alternance;
- et la création d'un statut unique pour le jeune en alternance.

Assurément, l'objectif poursuivi du présent accord est louable. L'alternance peut en effet constituer un choix prometteur si et seulement si elle n'est pas considérée comme la filière de relégation de tout dernier choix de l'enseignement.

Malheureusement, l'alternance incarne trop souvent la méthode du Gouvernement en matière d'enseignement professionnel : luttes de réseaux exacerbées par la dispersion toujours plus large des outils pour une enveloppe budgétaire qui reste limitée.

Avec les centres de formation en alternance, la Région wallonne a effectivement grignoté une compétence de la Communauté française, alors que l'enseignement technique et professionnel classique faisait déjà une forme d'alternance. On aurait tendance à dire : voilà un doublon de plus !

Cet accord de coopération est l'occasion de constater un bilan de l'alternance qui laisse à désirer :

- renvoyés à l'alternance, après de nombreux échecs, les jeunes sont loin d'être des plus motivés à effectuer un stage en entreprise;

- les apprenants sont souvent perçus comme un fardeau pour les entreprises surtout intéressées par les incitatifs financiers. M. le Ministre Tarabella dénonce cette situation en pointant du doigt «l'irresponsabilité des entreprises»;

N'est-il pas plutôt irresponsable d'envoyer des jeunes trop peu qualifiés vers des contrats précaires souvent sans issue au regard d'un faible niveau de qualification ?

- dans certains CEFA, les apprentis seraient livrés à eux-mêmes sur le marché de l'emploi, étant obligés de trouver seuls leur stage de formation en entreprise;
- de plus, 23 % des jeunes en Centres de formation en alternance ne trouvent même pas de stage;
- les taux d'insertion dans l'emploi des jeunes qui trouvent un stage sont rarement plus élevés que 50 %, selon l'IFAPME;
- des acteurs du terrain parlent d'enseignants démotivés au statut précaire.

Le véritable privilège n'est-il pas de pouvoir jouir d'un enseignement secondaire de qualité, quel qu'il soit, général, technique ou en alternance et quel que soit l'endroit où cet enseignement est dispensé ?

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion générale close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 6 novembre 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

« Article premier

Le présent décret règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 127, § 1^{er}, de celle-ci. »

– Adopté.

« Art. 2

Assentiment est donné à l'accord de coopération-cadre relatif à la Formation en alternance, conclu à Bruxelles le 18 juillet 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française. Cet accord de coopération-cadre est annexé au présent décret. »

– Adopté.

« Art. 3

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur du présent décret. »

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Vous pouvez répondre, Monsieur le Ministre, sans problème.

La parole est à M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, comme cela a été souligné surtout par Mme la Députée Simonis, le Rapporteur, il est clair que cette réforme était attendue depuis longtemps, on en parle depuis longtemps et qu'on a pris le problème à bras-le-corps avec mes collaborateurs. En effet, si on aboutit ici aujourd'hui, c'est après un long parcours, non seulement législatif parce qu'il concerne évidemment d'abord les Gouvernements et puis les Parlements, à la fois, de la Région wallonne, de la Communauté française, mais aussi de la CoCoF pour avoir une uniformisation de l'alternance et lui donner un coup de projecteur positif sur l'ensemble du monde francophone en Belgique, il en a bien besoin. Donc, quatre mécanismes font en sorte que le jeune est évidemment au centre des préoccupations, de manière, justement, à harmoniser le statut. C'est tout d'abord un même mécanisme rétributeur qui est évolutif en fonction de la présence du stagiaire ou de l'apprenti selon les réseaux dans l'entreprise. Au terme de ses trois ans, cela lui reconnaît comme cela un apport progressif au sein de la société, au sein de l'entreprise.

La même sanction finale, la certification. Ce n'est pas le cas pour l'instant puisque les jeunes qui suivent la filière de l'IFAPME n'ont pas une certification à l'issue de leur parcours et cela crée une certaine discrimination qu'il convenait évidemment, dans le cadre d'une harmonisation, de combler.

La même proportionnalité de présence dans l'école ou dans le centre de formation et en entreprise, et vous l'avez souligné, Monsieur Bracaval, 23 % des jeunes qui font l'alternance dans les CEFA n'ont pas accès à des stages en entreprise et je n'ai jamais parlé d'irresponsabilité des entreprises, j'ai parlé, ne déformez pas mes propos, de responsabilité des entreprises. Chacun a son rôle à jouer. Les préparateurs et les accompagnants des jeunes doivent former des jeunes prêts à aller en entreprises avec un savoir-être, avant d'acquérir le savoir-faire, mais

les entreprises doivent aussi arrêter de pleurer après des jeunes, ne même par leur donner la vraie chance d'aller se former en entreprises. Trop souvent, on entend que l'école est loin de l'entreprise, on jette des ponts pour les rapprocher et en tout cas, cette méthode, cette refonte de l'alternance va y parvenir, mais il faut que chacun joue le rôle. Où j'ai peut-être parlé d'irresponsabilité, c'est peut-être récemment dans un cas, quand les entreprises utilisent les apprentis en alternance pour faire balayer l'atelier et ne rien leur apprendre, pendant trois ans, cela c'est une main-d'œuvre bon marché, cela existe, il faut le dénoncer, ce n'est pas une vraie alternance. Avec la réforme, qu'est-ce qui va se passer ? J'ai mis des moyens, notamment, à la Région, et notamment à l'IFAPME pour augmenter l'accompagnement et augmenter les délégués à la tutelle, ils sont aujourd'hui au nombre de 62 et cela veut dire 50 équivalents temps plein. On va les augmenter de 30 unités à partir de cette année, ce qui fera baisser à 110 ou 115 jeunes, aujourd'hui, c'est 170 le nombre de jeunes qui sont accompagnés par un délégué à la tutelle. Mais aussi, il y aura un vrai tuteur dans l'entreprise qui s'occupera du jeune et qui l'aura sous sa coupe pour justement lui apprendre les rudiments du métier et pas seulement le laisser dans une tâche subalterne à bon marché et là, j'ai parlé peut-être dans ce seul cas de certains irresponsables et là, je crois qu'il faut changer ces comportements. Je viens d'en parler, le même niveau d'encadrement. Il faut que l'encadrement soit meilleur pour justement que cette filière soit attractive, soit intéressante pour les jeunes.

La simplification, l'OFFA sera créé. Mme Simonis a justement dit, et je partage tout à fait ce propos, que c'est vrai aussi pour un autre décret à la Communauté, par rapport à Bologne, et l'intégration de l'enseignement promotion sociale dans Bologne, une fois qu'on a voté le décret, c'est sympa, c'est bien d'autant qu'il y a un large consensus, peut-être avec une abstention bien veillante, comme ce fut le cas à la Communauté française du groupe MR. Cela étant dit, après cela, il y a des arrêtés d'exécution, il y a des décrets fondateurs et je ne veux pas que l'alternance soit comme aujourd'hui dans les mains de trois, quatre organismes diffus, comme le sont SYSFAL et Altis, mais c'est aussi la Commission consultative au sein du CESRW, tout cela va être regroupé dans l'Office francophone de la formation en alternance.

J'espère qu'on aura fait œuvre utile. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie et serai évidemment attentif au niveau du vote, parce que je crois que c'est un pas important. Il ne restera qu'à la CoCoF à se prononcer et il me revient que cela devrait être le cas dans le courant du mois de janvier ou au plus tard, début février.

(Applaudissements.)

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD
ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-
LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART,
ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE
POPULAIRE DE CHINE, D'AUTRE PART,
CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT
ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES
DES INVESTISSEMENTS, FAIT À BEIJING,
LE 6 JUIN 2005
(Doc. 890 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2)**

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD
ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE
BELGO-LUXEMBOURGEOISE
ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE
DU MOZAMBIQUE CONCERNANT
L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION
RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS,
FAIT À BRUXELLES, LE 18 JUILLET 2006
(Doc. 891 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2)**

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE
L'UNION ÉCONOMIQUE
BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET
LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME
DE BAHREÏN CONCERNANT
L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION
RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS,
FAIT À MANAMA, LE 11 JUILLET 2006
(Doc. 892 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2)**

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD
ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE
BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART,
ET LA RÉPUBLIQUE DU BOTSWANA,
D'AUTRE PART, CONCERNANT
L'ENCOURAGEMENT ET
LA PROTECTION RÉCIPROQUES
DES INVESTISSEMENTS, FAIT À BRUXELLES,
LE 7 JUIN 2006
(Doc. 893 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen des projets de décret suivants :

- le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République populaire de Chine, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Beijing, le 6 juin 2005;

- le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République du Mozambique concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 18 juillet 2006;
- le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement du Royaume de Bahreïn concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Manama, le 11 juillet 2006;
- le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République du Botswana, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 7 juin 2006.

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Bodson, Rapporteur.

M. Bodson, Rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, je parle à propos du décret Mozambique.

Sauf quelques rares exceptions, comme le cas de la Chine pour les raisons expliquées en commission par mon collègue Petitjean, les Députés wallons FN votent généralement l'assentiment aux accords du type de celui qui fait l'objet du point de l'ordre du jour que nous examinons donc, le Mozambique.

Ce positionnement pourrait étonner ceux et celles qui suivent le discours des partis traditionnels autoproclamés démocratiques et des médias subventionnés qui sont aux ordres de ces partis et qui n'arrêtent pas de nous traiter de xénophobes. C'est leur droit.

Poursuivons la logique du raisonnement commun à notre propos : puisqu'ils, c'est-à-dire nous, n'aiment pas les étrangers, ils n'ont aucun intérêt à encourager les entreprises de leurs compatriotes à dépenser leur argent au loin, à investir aux antipodes. Dans ces conditions, pourquoi soutenir des accords de protection des investissements, de nos investissements, à l'étranger ? Plutôt produire à domicile et exporter, diront-ils. De cette manière et dans cet esprit, leur vote d'assentiment, c'est-à-dire le nôtre, est incohérent. L'explication de nos nombreux votes en faveur des assentiments proposés est simple. Elle figure d'ailleurs dans notre manifeste, publié au début 2008.

Comme nous, en Belgique et en Europe, les populations des pays étrangers, et je pense plus particulièrement aux habitants des pays en voie de développement, ont le droit de vivre dignement, de se développer et de devenir prospères sur leur territoire, dans leur pays.

Un monde organisé en limitant la prospérité économique à certaines contrées et qui oblige une foule de gens à quitter leurs pays pour se rendre en terre promise, s'y installer et participer à la prospérité est un monde inacceptable. C'est pour réagir contre cette situation de fait que nous voterons pour l'assentiment proposé comme pierre à l'édifice de l'économie et de la prospérité partagées.

Dépassons un instant l'objet propre de l'assentiment. Fondamentalement, nous estimons que les moyens et budgets consacrés à l'aide au développement doivent être renforcés d'une manière importante et rapidement.

Plus loin encore, Madame la Ministre, chers Collègues, il convient de s'organiser, sur le plan international, pour débarrasser certains peuples de dirigeants lamentablement corrompus qui n'œuvrent pas au développement de leurs compatriotes.

Exemple : le Zimbabwe où le pouvoir installe la pénurie là où le développement pourrait revenir et régner. Malheureux pays où le dirigeant pousse la population à l'exil pour trouver la nourriture et le salut.

En conclusion, nous pensons qu'il faut, partout où c'est possible, œuvrer au développement plutôt que déplacer les populations.

Voilà, Madame la Ministre, chers Collègues, une déclinaison politiquement correcte du terme « xénophobie ».

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République populaire de Chine, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

« Article unique

L'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République populaire de Chine, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Beijing, le 6 juin 2005, sortira son plein et entier effet. »

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Nous passons à présent à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République du Mozambique concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

« Article unique »

L'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République du Mozambique concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 18 juillet 2006, sortira son plein et entier effet. »

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Nous passons à présent à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement du royaume de Bahreïn concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

« Article unique »

L'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement du Royaume de Bahreïn concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Manama le 11 juillet 2006, sortira son plein et entier effet. »

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Nous passons à présent à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République du Botswana, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

« Article unique »

L'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République du Botswana, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 7 juin 2006, sortira son plein et entier effet. »

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À LA CONVENTION
DE TAMPERE SUR LA MISE À DISPOSITION
DE RESSOURCES DE TÉLÉCOMMUNICATION
POUR L'ATTÉNUATION DES EFFETS
DE CATASTROPHES ET POUR LES
OPÉRATIONS DE SECOURS EN CAS
DE CATASTROPHE, FAITE À TAMPERE
(FINLANDE), LE 18 JUIN 1998
(Doc. 894 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2)**

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI
CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES
PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,
À LA CONVENTION DE TAMPERE
SUR LA MISE À DISPOSITION
DE RESSOURCES DE TÉLÉCOMMUNICATION
POUR L'ATTÉNUATION DES EFFETS
DE CATASTROPHES ET POUR
LES OPÉRATIONS DE SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE,
FAITE À TAMPERE (FINLANDE),
LE 18 JUIN 1998
(Doc. 895 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen des projets de décret suivants :

- le projet de décret portant assentiment à la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, faite à Tampere (Finlande), le 18 juin 1998;
- et le projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, faite à Tampere (Finlande), le 18 juin 1998.

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Pour le projet de décret n° 895, je souhaite rappeler aux membres que conformément à l'article 50, alinéa 2 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Meurens, Rapporteur.

M. Meurens, Rapporteur. – Je me réfère au rapport écrit. Ces deux projets de décret n'ont pas fait l'objet de commentaires en commission et ont été adoptés à l'unanimité.

M. le Président. – La parole est à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je m'en réfère à l'excellent rapport.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à présent à l'examen de l'article unique du projet portant assentiment à la convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe.

« Article unique

La Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, faite à Tampere (Finlande) le 18 juin 1998, sortira son plein et entier effet. »

– Adopté.

Nous passons à présent à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe.

« Article premier

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci. »

– Adopté.

« Art. 2

La Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, faite à Tampere (Finlande) le 18 juin 1998, sortira son plein et entier effet. »

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 9 DÉCEMBRE 1993 RELATIF AUX AIDES ET AUX INTERVENTIONS DE LA RÉGION WALLONNE POUR LA PROMOTION DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE, DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, DÉPOSÉE PAR MM. JAMAR ET CONSORTS (Doc. 795 (2007-2008) – Nos 1 à 4)

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant le décret du 9 décembre 1993 relatif aux aides et aux interventions de la Région wallonne pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des économies d'énergie et des énergies renouvelables, déposée par MM. Jamar et Consorts.

Je vous signale que cette proposition de décret a fait l'objet d'un rejet en Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

Je déclare la discussion générale ouverte.

M. Borsus, Rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Jamar. Voici le Ministre qui fait d'ailleurs son entrée.

M. Jamar (MR). – Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers Collègues, ce dossier revient pour la seconde fois en séance publique après avoir été traité à quatre reprises en commission –. C'est dire s'il avait une légère légitimité pour ne pas dire davantage.

C'est avant l'été 2008 que la proposition du préfinancement avait été faite par notre groupe et par mes soins, préfinancement dans le cadre des primes wallonnes, et visant essentiellement – les débats sont assez éloquentes en commission à cet égard – l'isolation des bâtiments.

Je ne reviendrai pas sur tous les chiffres qui concernent l'habitat wallon. Tout le monde reconnaît – même s'il ne faut pas faire, Monsieur le Ministre, vous l'avez encore dit lundi, de confrontation entre les différents types de primes ou d'investissements – que l'isolation est le problème numéro 1.

Lorsque ma proposition de préfinancement avait été rejetée en commission, je me trouvais ici même début juillet, avant les vacances, et je redéfendais en séance publique, et plusieurs membres du Parlement m'ont suggéré de ne pas provoquer le vote et de renvoyer le dossier en commission parce qu'il y avait quand même des idées à garder.

Il faut dire que dans l'intervalle, il y a eu un certain 20 juin, date d'un congrès du parti socialiste où – la

preuve se trouve ici, dans les journaux – Elio Di Rupo, M. Magnette et d'autres, ont redit exactement ce qui été contenu dans ma proposition – j'étais ravi – au chiffre près, au constat près, et à toutes les propositions en termes de préfinancement.

Je me suis dit alors que retournant en commission, avec l'appui du plus grand parti de Wallonie, les choses allaient aller beaucoup mieux. (*Réaction d'un Membre.*) Peut-être, nous y réfléchissons ensemble.

Donc, le dossier a été refixé, le temps de ces petits contacts informels que l'on a entre parlementaires, de quelques bords que ce soit, et avec M. le Ministre que je côtoie un lundi sur deux avec grand plaisir. Il se fait que le dossier est revenu – c'était convenu comme tel – en octobre, en commission, et puis il a été reporté une nouvelle fois à la demande de M. le Ministre. Je me suis incliné par rapport à cette demande puisque M. le Ministre est sur le point de mettre sur pied un système de prêt à taux zéro via la Société wallonne du crédit social.

Ce n'est pas tout à fait le même système puisque, moi, je parle de préfinancement, de primes pour les personnes qui n'ont pas les moyens. Ici, c'est un prêt à taux zéro pour des personnes qui remplissent certaines conditions, pour un immeuble qui remplit certaines conditions.

La philosophie sous-jacente, admettons, est la même, j'en suis parfaitement conscient. Donc le dossier a encore été reporté à l'une ou l'autre reprise en commission. La dernière fois que nous avons parlé de cela en commission, c'était le 15 décembre. Nous avons alors révoqué l'ensemble du dossier. M. le Ministre a dit à quatre reprises que le système nouveau du prêt à taux zéro prendrait vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Nous sommes le 14 janvier 2009, et je ne pense pas à ce jour que le système soit mis en œuvre. Je ne pense pas que la publication au *Moniteur* ait eu lieu en dépit de ce qui est écrit dans le compte rendu analytique de la séance de commission.

Premier problème en ce qui nous concerne tous : *quid* de cette mise en application du prêt à taux zéro auprès de la Société wallonne de crédit social ?

Par ailleurs, il me semble que les conditions sont un peu étranges. Au-delà des conditions de revenus, que je peux encore comprendre pour le prêt à taux zéro, j'observe qu'il faut être propriétaire depuis cinq ans. Donc, le jeune couple qui hérite d'une maison – pour laquelle il paye des droits de succession – ou le jeune couple qui a fait l'acquisition d'une maison il y a quatre ans, en payant son prêt hypothécaire, est exclu du droit à l'obtention de ce prêt à taux zéro.

Je pense que dans notre Wallonie, il y a énormément de jeunes ou de moins jeunes couples d'ailleurs, ou même des personnes retraitées qui font une acquisition – le marché immobilier a été particulièrement mouvementé ces dernières années – que ce soit à Lasne ou à Ougrée, à Esneux, à Tilff ou à Virton. Les cas ne

sont pas les mêmes, je le concède. Mais pourquoi avoir instauré cette obligation de cinq ans ? Quelqu'un qui se lance dans vie ou qui fait un investissement à 70 ans pour l'achat d'une petite maison, dans une petite banlieue bien sympathique, eh bien, n'aura pas droit au prêt à taux zéro.

Je ne vois pas la nécessité, Monsieur le Ministre, de cette condition de propriété depuis cinq ans. Je n'en vois vraiment la *ratio ni legis* ni autre, je n'en vois pas l'utilité. Je pense que le but, c'est que l'on puisse isoler son bâtiment sans discrimination aucune. J'ai même tendance à croire que s'il devait y un recours – quelle serait la différence entre quelqu'un qui est propriétaire depuis 4 et demi et quelqu'un qui l'est depuis 5 ans et demi –, ce serait plutôt difficile à défendre. Peut-être allez-vous me l'expliquer.

De la même manière, la valeur vénale ne doit pas dépasser les 190.000 euros. Je dirais que c'est une valeur en plus qui est à la limite de tout. Énormément d'immeubles valent soit juste en dessous de 190.000 euros, soit juste au-dessus. Dans notre parc immobilier, je parie que la moitié des maisons valent plus ou moins – cela dépend des régions – cette somme, suivant qu'un expert dira : « *c'est 180.000 ...* ».

Mais allez évaluer la même maison à Seraing ou à Chaudfontaine, Monsieur Onkelinx, avec le même expert ou un autre, et on est parti pour les recours et les déboires.

Pourquoi 190.000 euros ? Y aura-t-il une approche différenciée suivant les régions ? Donc la deuxième condition : 5 ans et 190.000 euros.

Troisième condition, outre celle des revenus, que je ne conteste pas : le logement doit être salubre.

Je reviens donc à mon jeune couple qui a acheté cette maison, il y a cinq ans et deux jours, et le logement est insalubre, améliorable parce qu'ils y font des travaux, parce que les choses ne se font pas en un jour avec les revenus qui sont les leurs.

Lorsque c'est complètement insalubre, que c'est un déchet, une ruine, je peux encore comprendre. Mais là être salubre : est-ce salubre améliorable ? Insalubre améliorable ? Vous connaissez tous les critères qui d'ailleurs sont d'application pour les bourgmestres. On est en droit de se poser la question puisque, justement, le fait pour quelqu'un d'acheter un immeuble et qui dit : « *Je vais l'améliorer, je vais investir progressivement chaque année. J'ai la possibilité d'avoir des investissements fiscaux pour le faire. Il y a des primes à la Région wallonne et peut-être des primes à la commune pour ce faire. Maintenant, j'ai peut-être la possibilité d'avoir un taux zéro pour l'isolation, donc à la fois pour pouvoir en sortir et à la fois pour les gaz à effet de serre* ».

Et on viendra vous dire : « *Votre logement n'est pas totalement salubre parce que, justement, un des critères de salubrité, c'est par exemple que les châssis sont vétustes* ». J'y vois là un paradoxe, une contradiction qui

fait que la mise en application de ce prêt à taux zéro peut porter à conséquence.

Enfin le montant maximum empruntable est de 30.000 euros. On évalue à 40.000 ou 20.000, 30.000 euros, mais ce n'est en tout cas pas dans toutes les conditions.

Enfin, pour en terminer, je constate qu'il y a eu une proposition, qu'elle a été débattue deux fois ici, quatre fois en commission, soutenue au Congrès du PS, en juin dernier, mais pas encore ici. Peut-être aurons-nous aujourd'hui des surprises.

À cela, M. le Ministre nous dit: «*Même philosophie, moi, j'ai une solution de rechange: prêt à taux zéro*». C'est très bien, Monsieur le Ministre, mais ce n'est pas encore publié à ma connaissance. Ce n'est pas d'application au 1^{er} janvier, comme vous l'avez dit trois fois. Et les conditions que vous y mettez me paraissent faire en sorte qu'une très large partie de la population qui pourrait en bénéficier, ne pourra pas en bénéficier sur un régime un peu discriminatoire et qui risquerait de nous mener à quelques difficultés d'ordre juridique ou procédural.

J'en reviens à ma proposition de décret.

Art. 1: un prêt de financement de primes wallonnes sera organisé dès le 1^{er} janvier 2009. Le Gouvernement organisera sa mise en œuvre et en déterminera les modalités.

Il s'agit d'un dossier très important qui concerne à peu près 3/4 des Wallons aujourd'hui. Je pense que juste avant l'apéritif ou le repas que nous allons prendre d'ici quelques minutes, ce n'est pas un dossier à galvauder, car il mérite toute notre attention.

(Applaudissements sur les bancs du MR.)

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Le thème du préfinancement des investissements économiseurs d'énergie a fait l'objet de plusieurs débats en commission, voire même en séance plénière.

Je dois répondre à l'orateur qui m'a précédé que nous n'avons pas été insensibles à cette problématique du préfinancement qui se pose pour des ménages à revenus précaires ou modestes. Sensibles, cela veut dire passer à l'action. Nous avons encouragé, voire soutenu le Gouvernement lorsqu'il a adopté son arrêté du Gouvernement le 19 décembre dernier, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année.

Je viens de prendre les renseignements auprès de la SWCS qui m'indique effectivement que le règlement du prêt à taux zéro est en vigueur. À mes yeux, c'est la meilleure des réponses que l'on peut donner, si on est porté par la préoccupation concernant le type de préfinancement et la capacité de préfinancement, notamment des ménages qui ont un revenu précaire, modeste ou même moyen.

Il est tout à fait normal qu'il y ait des conditions liées à l'obtention du prêt à taux zéro, d'une part dans un souci de simplification administrative. On n'a pas réimaginé le monde une nouvelle fois, on a essayé de s'aligner sur un maximum de critères qui régissent déjà les prêts sociaux et les prêts pour les familles nombreuses en vigueur pour acheter, construire et rénover la maison dont je suis, par exemple, le résident principal.

Je peux comprendre qu'il y ait une difficulté dans le chef des jeunes couples qui viennent d'acquérir un logement. Le règlement du prêt à taux zéro dit clairement qu'il faut être propriétaire depuis cinq ans. Imaginons que je sois le nouvel acquéreur d'une maison existante, qui doit être retapée sur le plan de sa performance énergétique, le règlement tel qu'il est en vigueur, m'imposera d'y vivre préalablement cinq ans avant de pouvoir profiter du taux zéro.

Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Demandons tout simplement au Ministre qu'après un certain temps de fonctionnement de ce nouveau règlement, une évaluation soit faite, et le cas échéant si un certain nombre de problèmes ont vu le jour, que l'on rectifie le tir.

En ce qui concerne les autres règlements qui sont à la base de ce prêt à taux zéro – je parle, par exemple, de la composition du ménage, de la capacité de remboursement ou encore du revenu disponible du ménage ou encore de la valeur vénale et les critères de salubrité –, on s'aligne parfaitement par rapport aux critères qui régissent déjà l'octroi de prêts sociaux ou encore l'octroi de prêt pour familles nombreuses.

Ce sont évidemment un ensemble de paramètres qui doivent être évalués par les experts de la SWCS, soit encore du Fonds du logement des familles nombreuses – je parle ici de la valeur vénale qui peut varier de 192.000, règle générale, à 200.000 pour les zones à forte pression foncière, et à 210.000 pour les zones à très forte pression foncière. Vous voyez que l'on donc essayé également de tenir compte, en quelque sorte, des différences entre les communes.

Là où je me réjouis particulièrement, c'est que le prêt à taux zéro est accessible à l'ensemble de ceux qui peuvent, en vertu des règles actuellement en vigueur, profiter d'une éco-prime et en plus d'une prime «REHA+» qui, elle aussi, peut donner droit à un ensemble d'avantages en ce qui concerne, non seulement la salubrité du logement pour lequel l'éco-prêt est demandé, mais également un ensemble d'avantages dans le sens d'une meilleure performance énergétique, en ce compris, éventuellement, le remplacement des vieilles chaudières par de nouvelles chaudières qui sont également finançables par le biais du prêt à taux zéro (éco-prêt).

D'autres conditions consistent à ce que les travaux doivent être exécutés par une entreprise enregistrée, sauf pour ce qui concerne l'isolation de la toiture, qu'il y ait un investissement minimal de 2.500 euros TVAC et un seuil maximal limité à 30.000 euros TVAC, avec une inscription hypothécaire par le biais d'un prêt à la

consommation octroyé par la SWCS ou par le Fonds du logement.

Je pense que nous pouvons, tous, nous réjouir du mécanisme imaginé et mis en place, et qui va effectivement aider en terme de préfinancement, essentiellement ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire ceux qui répondent aux critères de revenus pour le prêt social ou pour le prêt consacré aux familles nombreuses.

Rappelons également, si mon information est exacte, que l'inscription hypothécaire d'un éco-prêt peut se faire avec un taux d'enregistrement zéro, ce qui est encore une fois un avantage par rapport à d'autres formes de financement voire de préfinancement. Je pense donc qu'en la matière, le Gouvernement est en bonne voie.

Pour ce qui concerne, la règle – être propriétaire depuis cinq ans –, le moment venu, je demanderai éventuellement à ce qu'on détermine si ce dispositif a pu créer quelques difficultés. Dans l'affirmative, il va falloir éventuellement le corriger.

M. Jamar (MR). – Il faut qu'on corrige tout de suite.

M. Stoffels (PS). – Dans la négative, on pourra le maintenir.

Je pense que le Gouvernement, soutenu par la majorité est dans la bonne voie. La réponse que nous donnera l'éco-prêt est donc encore plus favorable dans le chef du demandeur que ce que prévoyait M. Jamar et ce, d'autant plus que les organismes qui vont octroyer le prêt à taux zéro vont, en même temps, s'occuper bien sûr du dossier de l'éco-prime et du dossier de la prime «REHA+», en ce compris les expertises amenées par les différentes sociétés. Donc, il me semble qu'il n'y a pas lieu de se plaindre de l'action du Gouvernement. En tout cas, le groupe PS l'appuie à fond.

(Applaudissements sur les bancs du PS.)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Meilleurs vœux, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord présenter à chacun une année 2009 remplie de joie, de prospérité et surtout de santé.

À l'instar de notre collègue du Gouvernement, nous devons être prudents le moment venu.

Je voudrais également remercier les uns et les autres dans ce débat qui me permet de réaffirmer la volonté indiscutable du Gouvernement wallon de relever les défis tels qu'ils nous sont assignés par, d'une part Kyoto, l'Union européenne, avec sa directive des «3x20» – nous en avons encore parlé avec Michel Lebrun, Edmund Stoffels, lundi – qui nous impose de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, mais surtout

d'avoir 20% d'énergie renouvelable et de réduire notre consommation énergétique de 20%. L'un et l'autre étant impératifs.

Je rappelle que vouloir opposer l'un à l'autre, établir une hiérarchie n'a pas de sens, ce serait comme si on voulait opposer boire et manger. Nous devons, dans les deux cas, produire davantage d'énergie, d'électricité à partir du renouvelable, tout en diminuant notre consommation énergétique.

Les choix de la majorité sont concluants. Selon les chiffres fournis par notre comptable énergétique agréé auprès de l'Union européenne, nous avons, au cours des années 2005, 2006 et 2007, réduit notre consommation d'énergie de 10%, ce qui veut donc dire qu'en trois ans, nous avons fait la moitié du chemin qui nous sépare de l'objectif que l'Union européenne nous assigne à l'échéance 2020.

J'ai donc le sentiment que si le Gouvernement prochain et les législatures qui se succéderont poursuivent sur la même voie avec la même intensité et le même enthousiasme, la même volonté chiffrée dans notre budget, nous pourrions même faire mieux que ce l'Union européenne nous impose, au-delà des 20%, soignant à la fois le portefeuille de nos concitoyens tout en améliorant l'environnement et, au passage, suscitant la création de dizaines, de centaines voire de milliers d'emplois dans un secteur extrêmement consommateur de main-d'œuvre, à savoir les travaux de réhabilitation ou encore de contribution aux installations d'énergies renouvelables. Donc, moins 10%, je veux le dire à M. Jamar.

Commençons d'abord par le bulletin du Gouvernement. Si nous n'étions nulle part, si nous étions à la traîne, je pourrais comprendre la diatribe qu'il a quelques fois entretenue, ici et là, mais les chiffres vont à contre-sens absolu de l'analyse de M. Jamar.

C'est sûr que la consommation d'énergie renvoie au secteur industriel qui a fait des progrès considérables: 95% du parc industriel est aujourd'hui sous accords de branche. Autrement dit, ils investissent pour réduire leur consommation énergétique et bénéficier, au passage, d'aménagements fiscaux. L'ancien Secrétaire d'État aux Finances ne peut pas l'ignorer.

Concernant le transport, sujet délicat et difficile, nous avons franchi la barrière des 5 millions de véhicules dans notre pays. C'est vrai que la fiscalité est davantage propice au niveau fédéral aujourd'hui, à l'égard des voitures de société qu'elle ne l'est pour d'autres types de transport. Cela méritera, le moment venu, un véritable débat, même si la Région wallonne, dans deux domaines, s'est démarquée de manière notoire et significative: la progression des passagers dans nos bus (+83 millions en quatre ans) ...

M. Jamar (MR). – Je ne vois pas le rapport entre les bus, les doubles vitrages et l'isolement ...

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Jamar, il faut appréhender la consommation de l'énergie dans sa globalité. J'en viens au propos qui nous préoccupe aujourd'hui.

Enfin, c'est peut-être déplaisant pour vous d'entendre les acquis d'une majorité, mais ils sont ceux-là et non discutables.

M. Jamar (MR). – Je voudrais avoir réponse aux questions posées, et pas entendre parler des bus et des avions.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais cela contribue, Monsieur Jamar, au cas où vous l'ignorerez, à la consommation énergétique.

Après le transport et l'industrie, j'en viens au logement. Nous avons deux dispositifs : l'un pour les nouvelles constructions et l'autre pour les anciennes.

Pour les nouvelles constructions, je vous rappelle qu'en commission parlementaire et en séance publique, Mme Bidoul n'a pas marqué son accord sur le décret PEB, considérant qu'il était trop astreignant.

Je dirai que nous nous étions fixé un objectif majeur, celui de transformer la référence «K» en litre de mazout. Au 1^{er} septembre de cette année, nous serons à 17 litres m²/an, hors de cela point de permis. Et au 1^{er} septembre 2011, c'est ce que le décret prévoyait, nous serons à 13 litres – ce qui nous situera dans la moyenne très basse de consommation en Europe. Nous pourrions dire qu'en Wallonie, il n'y aura plus de permis que pour les maisons à basse consommation énergétique. Du reste, tout cela a impliqué des efforts considérables de Gouvernement en termes de formation des architectes, des entrepreneurs, des conseillers en aménagement du territoire, des conseillers en énergie.

Bref, nous avons mis ce qu'il fallait sur pied pour que, progressivement, à la fois le secteur et les maîtres d'œuvre que nous sommes tous et les concitoyens puissent s'adapter à cette norme infiniment plus exigeante que celle laissée par mon prédécesseur.

Nous avons également primé les logements qui faisaient encore mieux que les normes, c'est la prime «construire avec l'énergie» qui connaît un franc succès où l'on voit un certain nombre de nos concitoyens vouloir faire mieux encore que la norme, soignant à la fois leur consommation, leur portefeuille et l'environnement. J'entends, du reste, dans les prochaines semaines, organiser une promotion de celles et ceux qui ont décidé librement de construire en intégrant des considérations plus rigoureuses encore que celles dont notre Parlement s'est dotée.

Toujours pour les constructions nouvelles, – et M. Stoffels le sait –, nous avons, en décembre 2007, réduit nos taux, que nous avons maintenus à un moment

ou même ils se sont relevés dans la crise financière. Aujourd'hui, la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement des familles nombreuses ont les taux les plus attractifs du marché par rapport au secteur bancaire classique, sans que nous n'ayons les difficultés que celui-ci a connues. Je me permets de le souligner parce que, pour un certain nombre de revenus précaires, modestes et moyens dont nous avons revu les barèmes, grâce à M. Stoffels (article 204 du Code du logement) et, aujourd'hui, la référence, c'est 45.200 euros + 2.500 par enfant à charge. Donc en dessous de ces 45.200 revenus nets annuels, on a des taux réduits. Nous avons, de même, maintenu l'assurance «perte de revenus» qui est un franc succès et qui ne se dément pas depuis sa création par Amand Dalhem.

Troisième élément, et tout cela permet à nos concitoyens de pouvoir accéder à une propriété dans de meilleures conditions que par le passé, et dès lors de faire des choix judicieux en matière d'efficacité énergétique, c'est le prêt Tremplin. Prêt Tremplin, Monsieur Jamar, et vous ne m'en voudrez pas, que tant vous-même que MM. Wahl et Kubla n'avez cessé de critiquer, disant : « *C'est trop ambitieux, vous n'allez jamais en sortir* » ou « *Cela n'aura peut-être pas le succès espéré* », je l'ai même entendu d'un autre parlementaire de votre groupe.

M. Jamar (MR). – Répondez aux questions posées.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'affirme qu'aujourd'hui, nous sommes ...

M. Jamar (MR). – Parlez des éoliennes aussi, si vous le voulez.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Du vent, je vous le laisserai.

... le 14 janvier et nous avons un succès considérable dans les premiers dossiers rentrés concernant le prêt Tremplin.

J'arrive alors au bâti existant. Il y a le bâti nouveau à l'égard duquel nous devons être très exigeants. J'ai bien indiqué ce que nous faisons en termes d'interdiction, en termes de promotion ou en termes d'accès au crédit.

J'en arrive aux bâtiments existants – le chantier est considérable. Je voudrais dire, et M. Stoffels avait partagé cette analyse en commission, qu'on ne peut pas brandir des chiffres en indiquant : « *On a 27% des maisons qui datent d'avant la première guerre mondiale, donc, elles sont mal isolées* ».

Soyons extrêmement prudents. Nous n'avons qu'une connaissance partielle et parcellaire du bâti tel qu'il se présente à nous. J'en veux pour preuve qu'au niveau du calcul du précompte immobilier, du revenu cadas-

tral, tous les mandataires le savent, on n'a évidemment jamais réajusté la valeur des maisons aux travaux que certains y ont consentis – c'est un élément connu de tous les mandataires. Je me permets donc de nuancer une approche trop caricaturale comme quoi toutes les anciennes maisons ne seraient pas isolées. Nuançons-le si vous le voulez bien.

Il n'empêche, le chantier est de taille, et nous devons nous y atteler avec détermination, avec un volontarisme à toute épreuve pour amener nos concitoyens à faire des justes choix.

Je veux indiquer, comme M. Jamar, qu'il y a des primes locales, fort limitées, qu'il y a un dispositif fédéral en matière de réduction fiscale.

Mais du côté de la Région, et j'en viens, nous avons pris toute une série de mesures. La première, M. Jamar ne l'a pas rappelée et je le regrette, concerne les plus fragilisés d'entre nous : la prime «REHA+» où nous avons combiné la prime énergie et la prime réhabilitation que nous avons doublée pour tout ce qui concerne l'isolation, c'est-à-dire pour les familles qui ont moins de revenus que d'autres, pouvoir réaliser des travaux et donc, s'émanciper de dépenses inutiles dans leurs budgets familiaux, c'est évidemment de pouvoir isoler la toiture, les murs ou le double vitrage. C'est ce que nous avons fait dans la prime «REHA+» qui est liée aux revenus : plus vos revenus sont faibles, plus la prime est élevée. Chacun pourra le comprendre aisément.

Nous avons également instauré la prime «énergie» qui connaît – j'ai eu l'occasion de le dire dans un grand quotidien hier – un succès considérable. Quelques chiffres : en 2004, 7.000 primes; en 2008, si je compte les 45.000 primes que nous avons octroyées plus celles que nous avons dû honorer parce que nos concitoyens les ont rentrées plus tard, cela fait 70.000 primes. Vous souriez, Monsieur Jamar ... Cela, c'est de la réalité budgétaire.

M. Jamar (MR). – Je souriais avec Mme Simonet

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais c'est dix fois plus qu'au moment où vous souteniez une majorité. C'est dix fois plus ! Je constate ici que sur les 70.000, eh bien, 63.000 concernaient les économies d'énergie dans le bâtiment. Cela veut donc dire que l'essentiel de nos moyens budgétaires va évidemment à l'économie d'énergie dans les bâtiments.

M. Jamar (MR). – Ces primes ont été promises, mais ne sont pas encore versées.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ce n'est pas vrai, Monsieur Jamar. Si vous tentez de nous tirer cet élément-là, je vais devoir être désagréable avec vous en vous rappelant des vérités.

M. Jamar (MR). – Je n'ai pas besoin de vous y pousser, vous l'êtes souvent.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Aujourd'hui, nous avons un arrêté ministériel et un délai de rigueur de 90 jours. Je vous rappelle que lorsque vous étiez Secrétaire d'État aux Finances, il fallait attendre 48 mois pour bénéficier de la réduction fiscale, à certains égards.

M. Jamar (MR). – Je pense que vous avez une grande méconnaissance de la loi fiscale. Restez dans vos primes.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Entre 24 et 48 mois, je peux vous le démontrer par des dossiers que nous avons à l'Administration wallonne.

M. Jamar (MR). – Vous avez déjà diminué de moitié.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il n'empêche, les délais sont donc sans aucune mesure entre ce qui est fait au Fédéral et au niveau régional.

Ces primes ont connu le succès que l'on connaît puisqu'on les a majorées de surcroît.

Après la prime «REHA+» et la prime énergie, nous avons lancé le dispositif du tiers-investisseur. Vous avez soigneusement évité de le rappeler parce que cela vous aurait été peut-être délicat de le faire mais je pense que même dans l'opposition, l'objectivité doit aussi exister. Le dispositif du tiers-investisseur n'existe nulle part ailleurs, ni en Flandre, ni à Bruxelles. Il devient une réalité aujourd'hui puisque nous le présenterons complètement ce mois-ci, avec des moyens budgétaires à nul autre pareils : 30 millions d'euros s'appuyant sur des organismes financiers, sur des entreprises agréées de telle manière que pour un certain nombre ...

M. Jamar (MR). – C'est donc une réalité future.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ce mois-ci ...

M. Jamar (MR). – Vous aviez déclaré que ce système-ci serait d'application au 1^{er} janvier 2009. Mais là, vous ne répondez pas. Nous sommes le 15 janvier, dites-moi, si votre système de prêt à taux zéro est d'application.

M. le Président. – Monsieur Jamar, vous devez demander la parole pour intervenir sinon je me montrerais désagréable aussi.

Laissez le Ministre terminer et vous pourrez ensuite demander la parole.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Concernant le tiers-investisseur, la décision est prise par le Gouvernement en décembre.

Ce dont il s'agit ici, c'est la présentation des partenaires. Une chose est de mettre un système au point, autre chose est de trouver les sociétés qui vont évidemment correspondre à l'exigence qui est la nôtre en matière de performance énergétique.

Nous avons de très grandes sociétés qui ont marqué leur accord. Aujourd'hui, au moment où je vous parle, entre le mois de décembre (décision du Gouvernement) et aujourd'hui, vingt entreprises se sont présentées pour, dès Batibouw, réaliser – c'était notre objectif – des travaux sous le couvert du tiers-investisseur. Nos concitoyens ne remboursent, finalement, qu'en fonction des économies réalisées et le capital qu'a avancé un tiers à leur égard – système dont je me plais à souligner qu'il n'existe nulle part ailleurs en Belgique.

L'éco-prêt, c'est un dispositif – nous ne sommes pas les seuls à le faire puisque les Français le font aussi – avec des limitations prévues. À Bruxelles, la limitation est fixée à 11.000 euros. Au-delà de 11.000 euros, il n'y a pas de prêt sans taux d'intérêt. Appréciez notre situation : l'éco-prêt, c'est un prêt à taux zéro. Celui qui investit, selon les sommes, entre 2.500 et 30.000 euros, soit va rembourser en 84 mois – ce qui est la législation fédérale sous les contrats sous seing privé – soit jusqu'à 10 ans. De 84 mois ou dix ans sous formule de contrat hypothécaire, pas le moindre taux d'intérêt, mieux même – M. Stoffels l'a rappelé –, nous avons organisé l'exonération complète du pour-cent des droits d'enregistrement, autre facilité que nous avons organisée.

Ce prêt à taux zéro concerne qui et quoi ? Cela concerne tous les travaux qui améliorent la consommation énergétique, la toiture, le double-vitrage, les murs, la chaudière, la régulation thermostatique. Nous avançons et nous nous substituons dans la charge d'intérêts.

Cela concerne toutes les personnes dont les revenus sont inférieurs à 45.200 euros net par an +2.500 euros par enfant à charge. Cela représente, pour votre gouverne, Monsieur Jamar, 90 % des concitoyens wallons. Je vous renvoie sur le site de l'INS. Vous verrez la structure et la pyramide des revenus des Wallons. 90 % des Wallons ont dès lors accès à l'éco-prêt. C'est suffisamment significatif pour le rappeler.

Qu'avons nous prévu ? C'est la réglementation des primes. Il faut que la maison ait une certaine ancienneté et nous avons pris l'année 1996 comme date de référence pour les permis. C'est identique pour les primes à l'énergie. Parce que nous considérons que les maisons plus récentes doivent déjà avoir intégré un certain nombre de méthodes et de matériaux plus conformes aux économies d'énergie. M. Stoffels et vous-même avez rappelé l'immense chantier des maisons les plus vétustes et les moins adaptées aux normes énergétiques.

Reste le débat des cinq ans. Pourquoi ces cinq ans ? Parce que dans la discussion que nous avons eue avec la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement des familles nombreuses, qui sont les deux organismes qui relèvent de mes prérogatives en termes d'accès à la propriété, ils nous ont confié que la plupart de nos concitoyens qui achètent une maison intègrent déjà dans l'acquisition les premiers travaux à réaliser. Mieux même, nous allons permettre à ces deux organismes d'avancer la prime dans le cadre du prêt initial, à charge pour eux de se faire rembourser la prime par la prime-énergie. Donc, celui qui a fait son premier prêt pour acquérir sa maison, il a le guichet unique. Nous nous organisons entre Wallons pour que le Logement se fasse rembourser par l'Énergie.

Ceci dit, je suis tout prêt, et je réponds ainsi à l'invitation de M. Stoffels qui s'inscrit une fois de plus dans une démarche positive, d'évaluer le dispositif.

Je ne manquerai pas de réinterpeller – nous les verrons dans les tout prochains jours – les deux organismes. Nous avons fin de ce mois un Gouvernement Air-Climat, dédicacé une fois de plus aux économies d'énergie, et si je devais constater auprès de ces deux organismes qu'il subsiste la moindre difficulté – l'objectif est évidemment d'avoir le maximum d'éco-prêts – nous ne manquerions pas, Monsieur Stoffels, d'adapter sur ce point. Mais je vous avoue très franchement avoir suivi la demande même des deux organismes concernés. S'il y a la moindre difficulté ou si l'un ou l'autre connaît des dossiers qui n'auraient pas pu être repris, je m'engage bien évidemment à adapter le dispositif.

Vous voyez donc que la proposition de M. Jamar tombe d'elle-même. Du reste, les délais sont moins rapides que ceux que nous avons organisés dans les délais de rigueurs.

M. Jamar (MR). – C'était aussi les propositions du PS.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Laissez le PS parler pour lui-même.

Je sais qu'à Huy, il fut un temps où vous parliez pour les deux. J'ai relevé maintenant que vous ne parliez plus que pour un des deux.

M. Jamar (MR). – Voyez comme le cdH a défendu Mme Lizin, hier !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ai relu un vieux commentaire de Mme Lizin se félicitant de l'accord que vous aviez conclu avec elle. Les amours de M. Jamar sont aléatoires. Je le dis à toutes celles qui seraient intéressées, cet homme peut changer d'avis et rapidement. Que les choses soient dites et répétées aux uns et aux autres.

M. Jamar (MR). – Quoi qu’il arrive, vous garderez donc votre amour actuel ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je ne travaille pas sur base de la jalousie, mais sur base d’un sentiment volontaire.

La proposition de M. Jamar n’a plus aucun sens puisque les trois dispositifs du Gouvernement, que ce soit pour la réhabilitation ou pour les nouvelles acquisitions, sont infiniment plus généreux que ceux défendus par le MR. C’est pourquoi, je demanderais à la majorité, une nouvelle et dernière fois, de rejeter l’initiative de M. Jamar.

(M. Janssens, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – Les parlementaires peuvent répliquer. Mais pas de querelles d’amoureux, n’est-ce pas, Monsieur Jamar ?

La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Ce qui est significatif, c’est que nous avons passé trente-cinq minutes à côté du dossier et trois minutes pour l’aborder réellement. Nous en avons l’habitude et par ailleurs, je crois qu’il y a plus de complicité et de contradiction entre M. Antoine et moi que de véritable haine. Mais cela fait partie d’un jeu.

Plus important est de constater que quand c’est moi qui dit les chiffres, ils sont contestés tandis que ce n’est pas le cas s’ils sont communiqués par une autre composante de la majorité, même si ces chiffres sont identiques. Mais cela fait partie du jeu politique majorité/opposition que l’on connaît.

Par ailleurs, M. Antoine ne nous a pas dit, et je voudrais l’entendre, si ce prêt à taux zéro est d’application aujourd’hui. Il a dit quatre fois, en commission, le 15 décembre, que cela allait passer au Moniteur dans les heures qui suivaient, et que cela serait d’application le 1^{er} janvier.

Je voudrais bien savoir si les personnes, aujourd’hui, peuvent faire une demande. Il nous a dit aussi que demain, une réalité va naître; demain, des primes seront possibles – effet d’annonce –, et j’espère que cela se concrétisera. Je voudrais bien savoir quand les gens pourront bénéficier de ce prêt à taux zéro.

M. le Président. – Monsieur Jamar, je ne vais pas m’éloigner trop du Règlement. Il n’est pas de coutume que l’on pose, dans la réplique, des questions et que l’on ouvre un débat, mais puisque vous posez une question, je permets à M. le Ministre de répondre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ce sera beaucoup plus clair que les 6% de TVA au Fédéral qui sont toujours discutés en termes d’application. Le texte a été adopté

au Gouvernement à la mi-décembre, le dernier Gouvernement de l’année dernière, et il est parti au *Moniteur*. Nous attendons sa publication d’un jour à l’autre.

M. Jamar (MR). – Vous avez menti quatre fois au 15 décembre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Non, parce que tous les dossiers peuvent déjà rentrer dès maintenant.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je dois rappeler que dans de nombreux dossiers, et si on fait l’analyse statistique concernant le parc du logement, nous en avons 1,330 million en Région wallonne, que pas dans tous les cas, pas dans les 100% des cas, mais très souvent, nous rencontrons une corrélation entre l’âge d’un logement, son niveau de salubrité ainsi que les éventuels déficits en matière de performance énergétique. Pour avoir consulté les statistiques disponibles sur le site de la Région wallonne, nous constatons qu’il y a à peu près 400.000 logements qui ne disposent pas encore de doubles vitrages, environ 480.000 qui ne disposent que du double vitrage partiel, etc. Il y en a d’autres qui ont des déficits au niveau de l’isolation de la toiture, du chauffage, des murs extérieurs. Dans l’ensemble, j’estime que nous sommes confrontés à un chantier potentiel de plus ou moins 2 millions de demandes au rythme actuel des 70.000 et sachant que chaque maison va pouvoir faire l’objet de plusieurs demandes à la fois, je crains que nous ayons encore du travail pour la trentaine d’années qui est devant nous et je ne peux que réitérer la demande que j’avais faite, à plusieurs reprises, c’est que malgré les efforts budgétaires que cela représente, nous accélérions un peu la démarche, à la fois dans le sens de rencontrer plus rapidement les objectifs européens en matière de performance énergétique et d’économie d’énergie, mais également de reconforter la situation en termes de pouvoir d’achat des ménages et notamment des ménages qui disposent d’un revenu faible, moyen ou même d’un revenu précaire.

Je salue l’ouverture du Ministre qui a clairement annoncé être prêt éventuellement à évaluer et éventuellement aussi corriger ce dispositif en vertu duquel on doit d’abord habiter cinq ans dans un logement avant de pouvoir bénéficier du prêt taux zéro. J’imaginai tout simplement que le jeune ménage qui, au moment de l’achat de la maison, profite éventuellement du taux intéressant qui est octroyé, soit par la SWCS, soit par le Fonds du logement pour acquérir et pour réaliser un ensemble de travaux concernant la salubrité pourrait éventuellement, dans le même acte notarié, aussi profiter d’un deuxième emprunt à taux zéro, pour ce qui concerne les travaux en matière de performance énergétique, l’ensemble étant bien sûr expertiser par une personne de la Région wallonne qui doit fixer x pourcents pour l’acquisition et les travaux en matière de salubrité et un autre pourcentage

pour ce qui concerne la performance énergétique des bâtiments.

Il me semble donc que sur le plan technique, cela ne doit être hyper-compliqué de pouvoir procéder dans ce sens.

Pour ce qui concerne M. Jamar qui rappelle régulièrement la proposition et l'analyse du PS en la matière, sachez, Monsieur Jamar, chers Collègues, que le PS a tenu parole en appuyant bien sûr la proposition du Ministre et en appuyant non seulement au niveau parlementaire, mais aussi au niveau du Gouvernement, cette proposition par une mise en chantier du prêt taux zéro, cela est à mes yeux la meilleure formule que l'on puisse trouver en matière de préfinancement de travaux.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Je vous propose de voter ultérieurement sur l'article réservé et l'ensemble de la proposition de décret.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Mes chers Collègues, il reste un point dans la rubrique « proposition et projet de décret ». Je crains que cela ne nous prenne plus d'une demi-heure, il y a deux amendements à cette proposition, je viens de consulter le rapporteur qui estime aussi à plus d'une demi-heure le débat. Comme j'en avais parlé au Président en titre, Monsieur Happart, il m'a conseillé de porter ce point après-midi puisqu'il ne resterait que cette proposition de décret.

(Assentiment.)

– *La séance est suspendue à 12 heures 35 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 33 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

Je vous signale que Mme Bidoul ne développera pas sa question d'actualité à M. le Ministre Antoine sur « la gestion des pannes de chauffage de logements sociaux à Villers-la-Ville », celle-ci étant irrecevable suite au développement d'une interpellation sur le même sujet en commission.

**QUESTION
DE M. PROCUREUR À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
« LES PROBLÈMES DE DISTRIBUTION D'EAU
LIÉS À LA VÉTUSTÉ DU RÉSEAU
DANS LA RÉGION DE LA LOUVIÈRE »**

**QUESTION
DE M. DE SAINT MOULIN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
« LES CONSÉQUENCES DU DÉGEL
SUR LA DISTRIBUTION D'EAU
EN RÉGION WALLONNE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité de M. Procureur, à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur « les problèmes de distribution d'eau liés à la vétusté du réseau dans la région de La Louvière » et de M. de Saint Moulin à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les conséquences du dégel sur la distribution d'eau en Région wallonne ».

La parole est à M. Procureur pour poser sa question.

M. Procureur (cdH). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, les problèmes d'eau dans la région de La Louvière, ce sont des problèmes d'approvisionnement en eau qui, d'ailleurs, débordent la région de La Louvière, si je peux me permettre l'expression et qui concernent une grande partie du Hainaut. Ces problèmes d'eau causent beaucoup de problèmes dans la vie quotidienne, beaucoup d'émoi, beaucoup d'émotion, beaucoup de problèmes, mais au-delà du problème ponctuel qui semble dû au gel profond qu'on a connu ces derniers temps, il y a un problème structurel.

D'abord, les mesures d'urgence qui sont prises, pour l'instant, sont satisfaisantes, mais malgré tout, il y a encore beaucoup d'inquiétude parmi la population. Avez-vous le sentiment que toutes les mesures qui doivent être prises ont été prises ? Il n'y a pas mal d'énervement parmi la population, j'en ai encore eu des échos, il y a quelques minutes à peine, j'ai rencontré encore ce matin une jeune maman qui doit aller chez d'autres personnes pour donner le bain à sa petite fille et ce n'est pas l'exemple le plus dramatique qu'on puisse citer.

Il y a le problème structurel. On s'aperçoit qu'au-delà des problèmes que l'on connaît aujourd'hui, il y a certainement un problème de vétusté des canalisations. Ma question est celle-ci : du côté de la SWDE, est-ce qu'on a déjà planché, est-ce qu'on a déjà réfléchi, est-ce qu'on a déjà préparé un réel plan de rénovation, des

canalisations puisqu'il semble bien que le problème, s'il se révèle aujourd'hui à cause du gel, aurait pu se révéler à d'autres occasions, à d'autres occasions critiques. Est-ce qu'il y a un plan qui est en préparation ou, au moins, est-ce qu'on y a réfléchi pour que le problème qui se pose aujourd'hui ne se pose plus dans les années à venir ?

Je crois savoir que les canalisations, en tout cas dans la région de La Louvière, n'ont pas toujours été contrôlées par la SWDE, c'est depuis deux ans environ que le réseau a été repris par la SWDE, est-ce qu'on a déjà analysé ce qui s'était fait les années précédentes ? Est-ce que toutes les mesures qui pouvaient être prises ont été prises ? Est-ce que les mesures de précaution ont été prises ?

M. le Président. – La parole est à M. de Saint Moulin pour poser sa question.

M. de Saint Moulin (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, j'ai entendu M. Procureur parler d'émoi, de graves problèmes pour la population. Je voudrais relativiser un peu et dire combien j'ai apprécié l'intervention d'un auditeur de Vivacité ce matin, qui disait : « Cela, permet un peu aux gens de se rendre compte du drame que c'est pour ceux qui manquent d'eau tous les jours ». N'en reste pas moins vrai que même s'il faut relativiser la gravité de la situation, dans le mode de vie que nous connaissons, c'est un problème pour beaucoup de familles et moi-même qui suis Bourgmestre d'une commune, touchée par la problématique dans une moindre mesure que d'autres communes du Hainaut ou de la région du Centre en particulier, j'ai été assailli de nombreux coups de téléphone, je pense que les communes, la protection civile, la SWDE mettent tout en œuvre pour remédier dans les meilleurs délais aux problèmes et pour éviter, pour pallier au plus pressé, en tous les cas.

Je voulais vous demander simplement si toutes les mesures sont bien prises. Est-ce qu'on a renforcé les équipes, est-ce qu'on a pris les mesures nécessaires pour réduire ce problème, dans le temps, à la durée la plus courte possible ? Je voulais vous demander également si effectivement les études sont en cours pour que cela ne se reproduise pas à l'avenir, et je pense qu'il s'agit vraisemblablement de zones qui ont des canalisations plus anciennes, comme dans ma commune où tout le centre-ville est encore alimenté par des vieilles canalisations en fonte. On est occupé à les remplacer, au fur et à mesure que des travaux de voiries sont entrepris, mais je pense que cela méritera une étude globale et des mesures pour éviter que cela ne se reproduise.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Merci aux deux Députés qui ont distingué, l'un et l'autre d'ailleurs, l'aspect conjoncturel de l'aspect structurel.

Sur l'aspect plus conjoncturel, c'est vrai que c'est un événement relativement exceptionnel d'avoir, d'une part, des températures aussi froides et donc, d'avoir des conséquences aussi importantes sur certaines canalisations. Quand je dis « certaines canalisations », c'est dû aux matériaux qui sont utilisés, vous avez parlé de la fonte notamment, qui subit évidemment moins bien les effets du gel et qui crée ces problèmes qu'on peut connaître essentiellement à La Louvière, Soignies, une partie du Hainaut, vais-je dire. Ce qu'on ne retrouve pas nécessairement ailleurs puisque dans ma région, il fait encore un peu plus froid, vous n'avez pas vu de problèmes de ce type-là. Cela est dû à la qualité du réseau, aux choix qui ont été opérés en son temps.

Est-ce que les équipes, est-ce que la SPDE, notamment, puisque potentiellement la SPDE est évidemment concernée, mais il y a d'autres intercommunales qui peuvent l'être aussi en Région wallonne ou des régies communales qui pourraient l'être également, prennent toutes les mesures ? En tout cas, en ce qui concerne la SPDE, j'ai demandé évidemment que toutes les mesures soient prises, dont une mesure de réquisition de l'ensemble du personnel – 24 heures sur 24 –, premier élément.

Ce n'est pas tous les jours qu'une société qui est composée d'autant de personnes pour rendre des services à la population réquisitionne l'ensemble du personnel. Deuxième élément de travail par priorité, priorité en fonction du nombre d'habitants, en fonction aussi de la rapidité d'exécution de l'ensemble des travaux de réparation.

Voilà les mesures qui sont prises. Je crois que la presse l'a relaté avec beaucoup de force ces derniers jours, on voit que les ouvriers, les ingénieurs sont tous sur le pont et apportent évidemment leur concours jour et nuit, non-stop, pour essayer de rétablir la situation le plus rapidement possible. Je crois qu'il n'y a pas de reproche à faire à ce niveau-là, je crois qu'on pourra encore à l'avenir anticiper davantage peut-être en ayant des zones, et peut-être une carte qui détermine les endroits effectivement qui sont potentiellement problématiques de par la qualité du réseau, de par le type de canalisation qui est utilisé et donc, le risque par rapport au gel qui est plus élevé, donc déjà de prendre des mesures préalables de plans stratégiques pour une intervention encore plus rapide, mais globalement, il y a une réaction très rapide et efficace de la part des services. L'efficacité évidemment pour celui qui n'a toujours pas l'eau à sa disposition, il va dire : c'est efficace, mais je n'ai toujours pas effectivement accès à l'eau qui est un bien ô combien précieux et on s'en rend compte quand on n'a plus l'occasion d'ouvrir le robinet, que le robinet ne coule plus.

Sur l'aspect plus structurel, avons-nous réfléchi ? C'était la question de M. Procureur. Est-ce qu'il y a des actions qui vont être entamées ? Quelle est votre question aussi sur la qualité du réseau ? Bien sûr que oui et c'est même plus que de la réflexion, puisque dans le contrat de gestion de la SPDE, j'ai fait inscrire explicitement

... Monsieur le Président, le problème qu'il y a, il n'y a pas de chrono. Donc, s'il n'y a pas de chrono c'est assez compliqué de pouvoir dire si ...

M. le Président. – Je vous demande de conclure.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Quatre, cinq millions qui sont inscrits, prêts de la DEI et qui permettent effectivement d'améliorer la qualité du réseau rapidement, premier élément. Deuxième élément, d'augmenter le taux de renouvellement qui, aujourd'hui, est environ de 1 % par an, à 2 % d'ici à 2015, d'accélérer en travaillant par zones prioritaires et c'est un peu les mêmes que l'aspect conjoncturel qu'on connaît, zones prioritaires par rapport à l'importance du nombre d'habitants, par rapport à la qualité des canalisations, et par rapport à cette fragilité, par rapport à des événements exceptionnels comme ceux qu'on vient de connaître. C'est déjà en route. Doit-on encore aller plus loin ? Les montants sont supplémentaires, dont je viens de vous parler, sont importants, on est prêt à aller encore plus loin, le cas échéant. Dans le cas de La Louvière, et je confirme totalement, c'est vrai que le réseau était ancien, relativement vétuste, les investissements n'ont peut-être pas été réalisés suffisamment à temps, cela fait partie du passé et comme vous l'avez dit, cela ne se fait pas d'un claquement de doigts, il faut un certain temps pour pouvoir renouveler l'ensemble des éléments.

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Ce sont deux petits problèmes de chrono parce que je l'ai constaté, effectivement, de ce côté-là, ils ne marchent pas donc, le Ministre ne le voit pas, dommage, parce qu'il restait 30 secondes pour aborder le problème essentiel aujourd'hui qui est le problème structurel. Je le sais du fait d'avoir discuté avec les gens encore ce matin, les gens se rendent compte qu'effectivement, les mesures d'urgence sont prises, même si elles sont insatisfaisantes, elles sont prises, par contre, le problème structurel, les gens se disent, vous savez comment ils réagissent ? Ils se disent : il y a des dépenses qui ne sont peut-être pas justifiées, par contre, là franchement, améliorer le réseau de distribution, c'est vraiment quelque chose de prioritaire et là, je crois qu'effectivement, il faut mettre le paquet, peut-être plus sur certaines régions que sur d'autres, puisque vous avez bien démontré que même s'il a fait plus froid dans une région que vous connaissez bien, c'est à La Louvière et aux alentours, notamment à Soignies, que les problèmes se sont posés.

M. le Président. – La parole est à M. de Saint Moulin.

M. de Saint Moulin (PS). – Je voudrais simplement remercier M. le Ministre pour sa réponse et dire que j'espère qu'on peut rassurer les citoyens et que tout

est mis en œuvre pour que, le plus rapidement possible, ils retrouvent le service qu'ils attendent.

M. le Président. – En effet, il y a un problème électrique de sous-alimentation d'électricité, dans nos installations. On me dit que cela va se réparer incessamment sous peu. Monsieur le Ministre Antoine, lorsque vous aurez épuisé deux minutes et demie de votre temps de parole, je donnerai un signal et vous saurez qu'il vous restera 30 secondes pour conclure.

QUESTION

DE Mme FASSIAUX-LOOTEN À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR « LA MODIFICATION DES HORAIRES DE BUS DANS CERTAINES ZONES RURALES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Fassiaux-Looten à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur « la modification des horaires de bus dans certaines zones rurales ».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, tout d'abord, bonne année, cela commence bien.

Voilà, Monsieur le Ministre, je suis très attachée à la mobilité, que ce soit en zones urbaines ou en zones rurales et je crois que la Région wallonne d'ailleurs a déjà fait de nombreux efforts par rapport à l'accès à la mobilité, que ce soit pour les jeunes, les moins jeunes, etc.

Néanmoins, j'ai été interpellée par le changement opéré à partir du 5 janvier, d'une ligne qui dessert en fait Chimay-Couvin et qui permettait aux derniers voyageurs de rejoindre leurs villages, en l'occurrence, il s'agissait de Forges, de Bourlers, de Baileux qui sont des villages de près de 800 habitants chacun. Désormais, la dernière ligne qui quitte Chimay à 19 heures rejoint Couvin, mais ne desservant plus aucun des villages que je viens de citer. Force est de constater que toute une série de gens venant de Bruxelles ou de Charleroi se trouvent là sans possibilité de rejoindre leur domicile parfois distant de cinq, voire quinze kilomètres si c'est Macquenoise, ce n'est pas très facile.

Deuxième problématique, elle est liée à la première, c'est-à-dire que certaines de ces personnes avaient bénéficié d'opérations, très intéressantes d'ailleurs, offertes par le MET de se « débarrasser » de leur véhicule et d'échanger ce véhicule contre un ou plusieurs abonnements, cela dépend de l'année évidemment et l'année où ils ont choisi de modifier leur comportement par rapport au déplacement. Ce sont ces mêmes personnes qui géné-

ralement arrivent de Chimay et qui sont incapables de rejoindre leur domicile.

Troisième partie de la question, c'est, ne serait-il pas possible d'intégrer, tout compte fait, les plus courageux qui en 2006-2007 se sont débarrassés de leur véhicule et les intégrer aux nouvelles mesures qui sont beaucoup plus intéressantes, bien entendu, puisque là il s'agit de trois ans dans la mesure où le propriétaire n'achète pas un nouveau véhicule, etc. Je crois que ce serait une opération intéressante, d'autant plus que je ne connais pas les chiffres, je sais qu'ils étaient beaucoup moins importants en Wallonie qu'en Flandre, mais cela avance, je crois que c'est d'autant plus courageux quand on habite évidemment loin des grands centres.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je remercie Mme Fassiaux de son intérêt pour la mobilité, intérêt constant et pour le monde rural que je partage très largement, mais comme elle le sait, chacun de nos cinq TEC a évidemment la responsabilité d'aligner, de réaligner l'offre de transport en fonction des moyens reçus et du nombre de voyageurs constatés.

Le TEC Namur-Luxembourg qui, ma foi, est d'ailleurs fort bien géré, a fait le choix de conforter les lignes rapides en essayant de voir s'il n'y avait pas des transferts d'un certain nombre de lignes peu ou pas du tout fréquentées.

Pour vous répondre et vous être agréable, j'ai immédiatement demandé au TEC Namur-Luxembourg, dont le Président nous est bien connu, homme compétent s'il en est, et que me répondent les services de M. Bayenet ? C'est qu'on a touché en fait à trois lignes, la Ligne 202, la Ligne 201 et la Ligne 233. Pour la Ligne 202 qui parcourt Chimay-Gonrioux-Couvin et qui démarre à 5 heures 51, Presgaux 6 heures 01, elle est supprimée parce qu'il n'y avait pas, dans les différents comptages, le moindre voyageur.

La Ligne 201 qui fait Presgaux-Couvin et qui était largement retardée à 6 heures 7, elle, nous avons comptabilisé, le service du TEC, trois voyageurs.

Et enfin, la Ligne 233 qui parcourait les villages Forges-Bourlers-Dailly et Pesches ne sont plus desservies parce qu'il n'y avait pas le moindre voyageur. Donc, au total, les services de M. Bayenet m'apprennent que sur les trois lignes, aux horaires concernés, il y avait en tout et pour tout, trois voyageurs réguliers. Évidemment, c'était fort peu pour justifier la présence de bus et cela a permis, par ailleurs, de dédoubler des bus rapides, ce qui explique le choix qui a été opéré. Ceci dit, je tiens à vous rassurer pour les échanges de plaque, ils pourront bénéficier de la nouvelle mesure, mais je ne manquerai pas, tant à l'égard de notre collègue, mais surtout du directeur M. Servais, d'attirer son attention pour une

vérification et pour voir s'il n'y a pas eu des plaintes d'un certain nombre de personnes qui pourraient nous amener à revoir la position, mais il est vrai qu'en termes de comptage, trois voyageurs, c'est relativement peu pour les trois lignes concernées.

M. le Président. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – C'est vrai, Monsieur le Ministre, que sur ces lignes, je ne vois jamais un bus complet qui quitte Bourlers qui va à Chimay, ni qui va à Baileux. Nous n'aurons jamais ou alors il faut que toutes les vaches montent dedans, et là il y aura du monde, mais en tant qu'individu, on n'est pas très nombreux. C'est assez limité et il est vrai que j'ai été interpellée par deux ou trois personnes, donc, c'est vrai qu'il n'y a pas non plus foule dans ces bus et qu'il y aurait peut-être une possibilité de navette le soir, surtout à partir de 19 heures, un bus local, une autre desserte ou quelque chose de différent pour les deux ou trois personnes ou un taxi local, communal, mais j'ai évidemment interpellé Monsieur Bayenet avant vous.

QUESTION

**DE M. JAMAR À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
« LA DÉSIGNATION RÉCENTE
DES CONSEILLERS LOGEMENTS
POUR LES COMMUNES CONCERNÉES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jamar à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur « la désignation récente des conseillers logements pour les communes concernées ».

La parole est à M. Jamar pour poser sa question.

M. Jamar (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, les conseillers logements, on en a déjà parlé à plusieurs reprises en commission, vous le savez comme moi, donc, 126 candidatures sur les 262 communes wallonnes, je pense, ont été rentrées auprès de vous et auprès du Ministre Marcourt et je pense que 75 communes ont été élues. Je dirais qu'on est un peu dans la même logique, que dans le domaine énergétique, où un certain nombre de communes qui avaient rentré le dossier ont été retenues.

Je me pose parfois certaines questions parce qu'il y a des coïncidences : certaines communes ont toujours tout et d'autres n'ont jamais rien, tout en rencontrant certains critères, critères qui sont longuement énumérés. J'observe notamment que j'ai reçu pour ma part, mais d'autres communes aussi, une lettre le 22 décembre, – très courageux d'envoyer cela trois jours avant Noël et je vous en suis gré –, pour dire : nous avons le plaisir de

vous faire savoir qu'il y a autant de communes retenues, mais nous sommes au regret de vous faire savoir que la vôtre ne l'est pas, c'est très bien. D'autres communes évidemment ont reçu la lettre et c'est comme cela.

Revoyant les critères, il est stipulé: les communes de moins de 12.000 habitants seront favorisées et privilégiées. Mais dans les communes retenues, je ne vois pas mal de communes de plus de 12.000 habitants, alors, je ne sais plus très bien où je dois me situer. Quand je vois dans mon arrondissement, parce que je n'ai pas d'autres données à ce stade-ci et je vous demanderai, Monsieur le Ministre, s'il est possible de connaître ces communes, ces 75 communes qui ont eu cette possibilité, la seule chose que je pouvais voir, mon arrondissement par le biais de la gazette, c'est la gazette qui me l'apprend, ce n'est personne d'autre, j'observe que les communes, en fonction, en tout cas, pour trois d'entre elles, auraient pu faire l'objet d'une étape du Tour de France ou du Tour d'Italie, et j'ai l'impression comme cela que tout s'amoncelle, tout se superpose, vous allez peut-être, ... Tour de la Région wallonne éventuellement, mais là c'est beaucoup plus compréhensible ... j'ai l'impression que vous allez me dire: vous savez en 1998 on a déjà fait comme cela, en 2001 on a déjà fait comme cela en 2025, je ne pose pas ces questions, je ne pose pas des questions historiques, je vous assure.

Je vous demande quels sont les critères, si on peut avoir les 75 communes, sur base de quoi on sait justifier pour dire oui ou non. J'ai le sentiment que certaines communes avaient rentré des dossiers tout à fait plausibles, légitimes et autres et sans explication, ont eu une fin de non-recevoir, sans autres formes de procès, je crois que c'est interpellant.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je remercie M. Jamar, cela me permet de faire toute la clarté, la transparence, c'est un vrai bonheur de pouvoir collaborer avec un Président aussi efficace, permettant à la majorité de mettre en avant les excellentes réalisations qui sont les siennes et les justifications qui emportent les décisions du Gouvernement.

Nous avons reçu, pour être tout à fait précis, 129 demandes de différentes communes. Et parmi ces 129, Monsieur le Président, chers Collègues, 21 communes s'étaient regroupées demandant huit conseillers et nous avons, à l'époque, dans l'escarcelle du Gouvernement, les limites budgétaires sont ce qu'elles sont, avec notre collègue Jean-Claude Marcourt, 60 conseillers. Vu l'importance du sujet et l'affluence de candidatures, nous avons porté le nombre de conseillers en logements de 60 à 75. Ce qui veut donc dire que de 75 sur la centaine, cent un, cent deux, cent trois de dossiers, c'est 75 % de la demande qui a été rencontrée.

Nous avons dû faire, bien sûr une sélection. Le critère qui a été retenu est en conformité avec l'ancrage communal, priorité aux communes de moins de 12.000 habitants. C'était dans la circulaire de l'ancrage communal du logement en vue d'assurer une bonne dispersion de l'offre du logement dans l'ensemble des communes. Ensuite, les plus petites ont évidemment moins de moyens que les grandes de recruter un certain nombre de professionnels liés à la gestion du logement.

Et le dernier critère, c'est évidemment la présence du nombre de logements publics dans la commune et les dernières demandes rentrées. J'ai évidemment regardé votre dossier parce qu'il me tenait à cœur, mais Hannut ne dispose que de 1,10 % de logements publics. Il se fait qu'alors, immanquablement, vous étiez plutôt en fin de classement par rapport à d'autres, mais si d'aventure, Monsieur Jamar, pour vous laisser une note d'espoir sur la qualité de ce Gouvernement, nous avons la possibilité avec M. Marcourt d'augmenter le volume, vous seriez dans les élus.

M. le Président. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Si M. le Ministre avait voulu bien tenir compte des 43 logements que Hannut gère dans le cadre du pseudo AIS qui ne veut pas reconnaître, nous ne serions pas 1,1 % mais à bien au-delà et il en est parfaitement conscient.

Et deuxième chose, ce qui est étonnant, c'est que des conseillers du Ministre cosignataire du projet, en l'occurrence le Ministre Marcourt, avait fait connaître à des conseillers de son parti locaux que le dossier avait aboutit et figurait en excellente place et je commence à douter des bonnes intentions du Ministre à l'égard de notre bonne Hesbaye et puis, je ne peux pas m'empêcher de constater qu'il y a des communes qui sont, avouez-le, même à plus de 12, 13, 14.000 habitants, retenues, elles ont des personnages influents qui font partie de la bonne couleur, avouez-le et je pense qu'avec les communes énergétiques, le saupoudrage a montré ses limites. La réponse un peu comique en fait foi.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vous donnerai la liste et vous serez étonné.

**QUESTION
DE M. MILCAMPS À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«LA MISE À DISPOSITION PAR LA VILLE
DE WAVRE D'APPARTEMENTS DE FONCTION
AU PROFIT DE LA PROVINCE
DU BRABANT WALLON»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Milcamps à M. Courard, Ministre

des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur « la mise à disposition par la Ville de Wavre d'appartements de fonction au profit de la Province du Brabant wallon ».

La parole est à M. Milcamps pour poser sa question.

M. Milcamps (PS). – Monsieur le Président, excusez-moi, mais je suis venu avec un document d'actualité, un article de presse pour le montrer à notre Ministre de l'Intérieur et donc, quel est cet article de presse ? Il nous indique : « *Que fait Wavre pour mériter les 600.000 euros de la Province ?* »

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – La seule commune sur 27.

M. Milcamps (PS). – Ma question repose sur ce titre de presse accrocheur, il y a quelques jours, pour vous rappeler, Monsieur le Ministre, qu'avant votre arrivée, la Ville de Wavre bénéficiait, Charles Michel était à l'époque Ministre de l'Intérieur, d'une subvention substantielle de la Région wallonne au titre de chef-lieu de la province du Brabant wallon, de l'ordre de 850.000 euros et qu'en 2007, la Région wallonne, nouvelle majorité, a décidé de retirer cette dotation spéciale à la Ville de Wavre.

La Province où depuis 2006 une nouvelle majorité s'est installée également, MR-Écolo, a décidé de compléter cette décision de la Région wallonne et d'accorder, elle, une subvention de 600.000 euros, à nouveau au titre de chef-lieu de Province.

Forcément la presse évoque les différentes justifications qui ont conduit à cette dotation provinciale qui est venue remplacer la dotation beaucoup plus généreuse de la Région wallonne, 860.000 euros, Wavre en est arrivé à 600.000 euros. Donc, c'est la surveillance des bâtiments provinciaux, un peu, comme l'ONU à Bruxelles ou le siège des Communautés européennes, je crois qu'il faut surveiller le siège des institutions provinciales. Il y a le problème des parkings à Wavre qui sont suroccupés en raison de l'occupation des institutions provinciales, mais il y a un élément dans la réponse qui a été fournie par la Ville de Wavre pour justifier cette dotation exceptionnelle de la Province du Brabant wallon, c'est le fait que six appartements sont mis à disposition de la Députation provinciale, et ce, depuis 1995. Ce n'est pas un fait nouveau, c'est depuis 1995.

Ma question est la suivante, Monsieur le Ministre. Qui occupe ces appartements mis à disposition par la Ville de Wavre, à disposition de la Députation provinciale ? On dit que quatre des appartements sont occupés. Ma question est de savoir quels sont les députés provinciaux qui occupent ces appartements. Quels sont leurs obédiences politiques ? Que deviennent les deux appartements mis à disposition, mais qui ne sont pas apparemment occupés par la Députation provinciale ? Qui prend

en charge les coûts d'occupation, les coûts d'intendance, les frais d'électricité, de chauffage, de nettoyage ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Député, vous me posez des questions multiples alors je vais essayer de les sérier.

Tout d'abord, cela je puis vous répondre franco puisque je me suis déjà exprimé, j'ai déjà pris des mesures de tutelle en la matière, j'ai déjà rédigé des documents à ce sujet, la compensation qui était donnée de la Province à la Ville de Wavre, ne me paraissait pas équitable par rapport à l'ensemble des autres communes du Brabant. Je l'ai dit et d'ailleurs, je n'ai pas approuvé cela au niveau du budget.

On continue, on continue à persévérer dans ce sens-là, c'est pour le moins étonnant d'autant plus, comme vous le savez, vous l'avez voté, la réforme du Fonds des communes est une réforme qui sert, même si d'autres ont dit le contraire, bien une ville comme la Ville de Wavre qui est une ville chef-lieu et qui en ce terme-là, est reconnue comme chef-lieu et peut comme cela entraîner toute une série de subventions qui sont importantes, qui reconnaît son rôle de ville chef-lieu, donc, à ce niveau-là, je crois que la critique n'est plus possible et je crois que la province doit prendre une attitude plus juste par rapport aux autres communes du Brabant.

Je rappelle aussi que le Gouvernement aussi a décidé de rectifier le tir par rapport à d'autres décisions qui sont intervenues au Fédéral : 200.000 euros, équipement outillage, vraiment, en toute sincérité, ils ne sont absolument pas à plaindre et en tout cas, pas maltraité par rapport à d'autres communes du Brabant.

Le deuxième élément, je l'ai lu, comme vous, dans la presse, je n'ai pas encore pu mener une petite enquête puisque j'ai chargé l'administration de le faire, mais je n'ai pas encore les résultats et puisque c'est tout à fait récent, effectivement, vous l'avez indiqué, depuis déjà plusieurs années, depuis 1995, six appartements sont mis à disposition de la Députation provinciale. Donc, je vais poser toute une série de questions légitimes : Comment, financièrement, les choses sont-elles gérées ? Quel est l'intérêt ? Pourquoi a-t-on fait à l'époque, et pourquoi surtout continue-t-on à le faire aujourd'hui ? Et je reviendrai, bien sûr, auprès de vous pour apporter les éléments, mais auparavant, je vais interroger la Province, je vais interroger la commune pour avoir ces éclaircissements.

M. le Président. – La parole est à M. Milcamps.

M. Milcamps (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je pense que cette question n'est pas anodine, croyez-le bien, je pense que c'est une question de principe, d'autant plus, comme le Ministre l'a dit, la réforme du Fonds des communes a intégré dans sa

refonte la qualité de chef-lieu de Province ou d'arrondissement d'ailleurs, c'est le cas pour tous les chefs-lieux et donc, à ce titre-là, ces communes ont été récompensées dans le Fonds des communes et aujourd'hui, il est clair que l'intervention de la Ville de Wavre apparaît clairement comme tout à fait superfétatoire et donc, je pense, Monsieur le Ministre, que, en toute équité, nous sommes intéressés de savoir quelle est aujourd'hui la justification de la poursuite de l'aide accordée par la Province du Brabant wallon à la Ville de Wavre et ce que deviennent ses deniers, notamment dans cette affaire assez humoristique de mise à disposition d'appartements de fonction.

QUESTION
DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LE PHOTOVOLTAÏQUE, VICTIME
DE SON SUCCÈS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Cassart-Mailleux à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le photovoltaïque, victime de son succès».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, je ne vais pas revenir au fond du dossier par rapport aux panneaux photovoltaïques, je crois que cela a été évoqué hier en commission.

Je vais essentiellement vous parler du projet Solwatt qui a vu le jour au mois de janvier 2008, et malgré tout qui a eu un succès, comme l'a dit hier la presse, considérable et il me revient que les retards et les problèmes de paiements sont si spectaculaires.

J'aurais aimé avoir, Monsieur le Ministre, de votre part quelques explications par rapport à cela. Le CWA-TUPe s'est vue aussi victime de son succès avec un nombre de dossiers, comme je viens de vous le dire, qui était spectaculaire et donc, un retard qui est réellement là.

J'aurais, Monsieur le Ministre, quelques questions à vous poser. Pouvez-vous m'expliquer ce retard ? Avez-vous déjà payé à certains particuliers des certificats verts. J'aurais aimé savoir le nombre. Si ce n'est pas le cas, j'aurais aimé savoir aussi la date d'échéance et la date de paiement, parce qu'il faut évidemment, Monsieur le Ministre, et je dis bien, selon la presse hier, se mettre à la place du particulier qui a investi, qui a emprunté parfois, et qui en *return* attend des liquidités ou attend une prime qui doit lui revenir, cette prime, que je mets dans le sens global évidemment, qui sont les certificats verts. J'aurais aimé avoir un peu plus d'explications.

Troisième volet sur lequel j'aurais aimé avoir votre opinion, c'est par rapport au guichet unique. Selon la presse d'hier, ce guichet unique pourrait rendre l'accessibilité et le nombre de démarches limitées, donc permettre une simplification administrative. J'aurais aimé avoir votre avis par rapport à cela, voir ce qui pourrait se mettre en place, voir s'il est à l'ordre du jour et voir un peu comment cela pourrait se dérouler.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, laissez-moi vous dire la joie d'avoir une telle question, cela permet de clarifier toute la situation. Il est vrai que le plan Solwatt a un succès spectaculaire, nous l'avons mis au point à partir du 1^{er} janvier 2008. Aujourd'hui, pour 2008, mais l'année n'est pas clôturée puisqu'elle coure jusqu'en avril 2009, en termes de factures pour 2.500 installations, et il en rentre aujourd'hui, de l'ordre de 100 à 150 par semaine, c'est donc un plein succès. Nos concitoyens ont bien compris à la fois le message de l'économie d'énergie et de la production d'énergie renouvelable, les différentes primes en attestent.

Le temps de retour, évidemment, de l'investissement y a très largement contribué. Vous obtenez une réduction fiscale dans les 24 mois. Vous obtenez une prime de 3.500 euros qui sont versés dans les 90 jours, il n'y a pas de retard dans les primes versées par la Région wallonne, il y a le compteur qui tourne à l'envers, c'est-à-dire que vous annulez votre facture électrique et puis, enfin, les certificats verts, avec une petite précision, toutes les installations que vous avez citées ont été calculées sur un certificat vert à 65 euros. Or, aujourd'hui, à la valeur marchande de ceux-ci, un certificat vert se monnaie autour de 89-90 euros, c'est donc déjà pour les particuliers concernés, une première bonne nouvelle, 25 euros qu'ils ne comptaient pas et qu'ils vont recevoir par certificat vert.

Deuxième aspect, pour que l'installation soit recon nue, vous devez bénéficier d'un certificat de garantie d'origine. Ce n'est pas le Gouvernement qui peut le donner, les directives de l'Union européenne s'y opposent, c'est un régulateur indépendant; la CWAPE. Et c'est vrai qu'à la CWAPE, – son Président, M. Ghigny, que vous avez bien connu sous le Gouvernement précédent, l'a lui-même confirmé, je l'en remercie –, ils ont été évidemment étonnés du nombre d'installations et le recrutement des agents concernés à cet effet et leur formation a pris du temps.

Du reste, vous l'avez vu vous-même dans la presse, tous les spécialistes reconnaissent que lorsqu'une nouvelle filière naît, il faut un certain nombre de temps. Immédiatement, en juillet de l'année dernière, par la voix de ma commissaire et en septembre par courrier officiel, j'ai demandé à la CWAPE de simplifier le système et leur avis m'est rendu fin décembre, principe du

guichet unique, c'est dorénavant les GRD qui reconnaîtront la garantie d'origine.

Enfin, pour les certificats verts, qui sont recotés: 25 euros de plus, quelle bonne nouvelle pour nos particuliers, les premiers seront versés début mars comme pour tout le monde, puisque les certificats verts, et chacun le sait se versent semestriellement. Je conçois qu'un certain nombre de nos concitoyens voudraient le recevoir mois après mois, mais cela ne coïncide pas au comptage et à la vérification pour les grandes installations comme pour les petites, c'est après six mois. N'empêche, et j'en termine, Monsieur le Président, quelle formidable opportunité pour nos concitoyens que de produire de l'électricité verte en ayant un temps de retour, sans permis, puisqu'il n'y en a plus maintenant, de cinq à six ans. L'opération reste à ce point spectaculaire et je reprends vos propos, qu'elle bénéficie aujourd'hui d'un grand succès et que pour la seule année 2008, nous avons créé 550 emplois.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère complet de sa réponse. Enthousiasme, cela, Monsieur le Ministre, je vous reconnais bien là, vous avez d'un côté des chiffres, vous avez d'un autre côté des paiements, et d'un autre côté des effets d'annonce et c'est vraiment de ce côté-là que je vous reconnais.

Il est vrai que les dernières renouvelables sont importantes, nous avons des pourcentages et de quotas à respecter, nous avons, d'un autre côté, des investissements. Mais à côté de cela, vous avez, pour les particuliers, des retards de paiement même si le projet est louable, et cela je n'en disconviens pas, je pense qu'à un moment donné, il sera temps de remettre ces délais de paiement à jour, Monsieur le Ministre, je crois que pour les citoyens cela est important, et ce n'est pas une critique, mais je pense que vous pouvez accepter tout à fait ma remarque, je crois qu'elle est tout à fait constructive par rapport aux citoyens.

Pour le reste, Monsieur le Ministre, je crois qu'il est réellement temps de faire suivre les effets d'annonce par leur réalité sur terrain.

QUESTION
DE Mme DEFRAIGNE À M. DEMOTTE,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
« LA SITUATION POLITIQUE
ET HUMANITAIRE À GAZA ET LE RÔLE
DE LA RÉGION WALLONNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Defraigne à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la situation

politique et humanitaire à Gaza et le rôle de la Région wallonne ».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). – Monsieur le Ministre-Président, 17 jours de conflit, 900 morts dans la bande Gaza, une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU méconnue, voilà un lourd tribut payé en riposte dont on peut évidemment contester la proportionnalité, aux actions terroristes du Hamas dans le sud d'Israël, notamment, la Ville de Zerhoune, qui est bombardée de roquettes depuis maintenant huit ans.

La Ministre des Relations extérieures disait, lors d'un voyage en 2008: « *Je continue à m'interroger modestement sur ce que nous pourrions faire pour intervenir comme élément pacificateur* ». Je pense que son interrogation était particulièrement modeste puisqu'elle restait un jour en Israël, un jour en Palestine et effectivement, c'était très peu comme investissement.

Je voulais connaître, premièrement, votre appréciation politique sur le conflit et le type d'actions qui, dans le cadre de vos compétences tant à la Région qu'à la Communauté, – on pourrait vous reposer la question la semaine prochaine –, peuvent intervenir.

Ma deuxième question concernant les accords de coopération qui foisonnent entre l'État fédéral qui est en première ligne tant avec le Ministre des Affaires étrangères que le Ministre de la Coopération au Développement pour apporter une aide humanitaire et les entités fédérées. Mais dans ces accords de coopération, entités fédérées et État fédéral, qu'est-ce qui est prévu en l'occurrence ?

Troisième élément, il y a évidemment une importation et un risque d'importation du conflit comme l'ont dit, *quid* par rapport aux mesures qui sont prises par le Ministre de l'Intérieur, dans le cadre des mesures que vous comptiez prendre dans la sphère de vos compétences, Régions et Communautés ? Il y a un autre élément, c'est qu'il y a un accord qui a été pris tripartite entre Israël, la Région wallonne et la Communauté française en 2001.

Cela a été ratifié par Israël en 2004, mais en Région wallonne, je crois que cela a été adopté par le Gouvernement en 2006 et en Communauté française, adoptée par le Gouvernement, en 2005.

Je voulais savoir si vous comptez faire ratifier la suite de ce Traité, d'une ratification parlementaire ?

Autre élément, il y a un Fonds humanitaire d'urgence, mais qui est apparemment ciblé sur le Bénin et le Burkina Faso. Je voulais savoir si on pouvait rapatrier un certain nombre d'éléments de ce Fonds humanitaire d'urgence par rapport à la situation actuelle en Palestine et voir quels étaient les moyens que vous comptiez y affecter ? Quels étaient les objectifs cibles qui pouvaient être dédiés à ce conflit ?

M. le Président. – La parole est à M. Demotte, Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vous remercie Madame Defraigne pour votre question. D’abord, sur le contexte politique puisqu’il s’agit bien de lui, qui est au cœur de la situation d’aujourd’hui.

La résolution 1860 du Conseil de sécurité impose en fait un cessez-le-feu. Il est vrai que nous ne pouvons pas tolérer les tirs de roquettes du Hamas. Mais nous devons aussi condamner fermement la disproportion des moyens qui ont été mis en œuvre par les autorités israéliennes quand on voit aujourd’hui, après ces derniers jours de combat, près de 1.000 morts, 4.000 blessés, avec l’usage d’armes qui sont des armes qui ne sont pas des armes autorisées, notamment, des bombes à fragmentation au phosphore, nous pensons que d’urgence il faut réentamer un dialogue pour une paix durable avec toutes les autorités et toutes les parties en conflit, en ce compris d’ailleurs, dois-je le dire, avec le Hamas.

Pour ce qui concerne maintenant les méthodes que nous pouvons mettre en œuvre en interne. Sur le plan Belge, nous pensons qu’il faut d’urgence effectivement faire en sorte que les différents niveaux de pouvoir aient une optique cadrée, c’est-à-dire concertée d’interventions;

Pour ce qui concerne les Gouvernements, je peux parler ici de la Communauté française et de la Région wallonne, nous avons un certain nombre de compétences qui relèvent immédiatement de nos Gouvernements, nous pensons que la meilleure façon de les exercer est effectivement de voir avec le Pouvoir fédéral ce que lui-même met en œuvre. Je pense à un exemple précis. Si le Gouvernement fédéral développe demain des moyens d’action dans le domaine de la coopération au développement, voilà un domaine où il y a effectivement des moyens réservés, et nous pouvons nous rendre utiles, je songe ici plus particulièrement à la Communauté en matière d’accueil de l’enfance et des mesures d’encadrement de l’enfance, nous avons déjà fait savoir que nous étions prêts à le faire.

En ce qui concerne les moyens d’action financiers, je n’ai actuellement pas encore eu l’occasion de me concerter avec la Ministre chargé des Relations internationales, mais tout ce que nous pouvons faire pour améliorer les conditions humanitaires sur le terrain, à Gaza qui souffre maintenant d’un blocus, faut-il le rappeler, de plus de deux ans, est toujours le bienvenu. Nous allons étudier également les moyens concrets qui nous sont donnés, pour intervenir sur le terrain, sachant que nous ne voulons pas avoir d’actions qui n’entrent pas en concertation avec celles qui sont développées aujourd’hui par le plan Fédéral.

M. le Président. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je suis bien d’accord avec vous et ce que j’avais précisé dans ma question sur le problème de la disproportion de la riposte et effectivement, l’utilisation d’armes à sous munitions, ce qui n’est pas acceptable.

Maintenant, vous ne m’avez pas répondu sur la question des mesures prises transversalement dans l’ensemble de vos compétences pour contrer ou, en tout cas, répondre à cette importation du conflit. Je suis d’accord avec vous sur le fait qu’il faut évidemment se concerter avec le Fédéral, j’ai constaté en creusant la question qu’il n’y avait pas d’accord de coopération spécifique entre les entités fédérées et le Fédéral sur cette question, donc, il serait peut-être temps d’y remédier en soi. Sur la réaffectation des moyens du Fonds humanitaire d’urgence Bénin, Burkina Faso vers la Palestine, vous ne m’avez pas répondu non plus.

QUESTION
DE M. PROCUREUR À M. TARABELLA,
MINISTRE DE LA FORMATION,
SUR
«LA FORMATION DE MÉCANICIENS
DE VÉHICULES UTILITAIRES»

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de M. Procureur à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la formation de mécaniciens de véhicules utilitaires ».

La parole est à M. Procureur pour poser sa question.

M. Procureur (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, on en a beaucoup parlé dans certains journaux, ces derniers temps, et aussi à la radio, sur le site de Garocentre, à Houdaing, près de La Louvière, on devait commencer, il y a quelques jours, une formation de mécaniciens capables de réparer les bus, les cars, les camions. Je n’ai pas pris un copion, Monsieur le Président, mais l’article du Journal *Le Soir* qui faisait la promotion de cette formation et le titre c’était : « *La mécanique qui conduit à l’emploi, le seul garage pédagogique en Wallonie* ». Initiative très intéressante, mais qui, malheureusement, et si on en parle c’est parce qu’elle n’a pas donné les résultats escomptés. Il s’agissait en 26 semaines de donner une formation pour pouvoir réparer ces véhicules lourds, ces véhicules utilitaires. On disait aussi que c’était une formation qui conduisait à l’emploi, effectivement, on y parlait de 80 % de taux de réussite, si on réussissait cette formation et 80 % de chance qu’on y trouverait un emploi. Malheureusement, on s’aperçoit que personne ne s’est inscrit pour cette formation, dans une région où on connaît un taux de chômage important. Alors, on se demande ce qui s’est passé.

Est-ce que peut-être le profil qui a été demandé est peut-être trop exigeant, j’ai vu qu’on demandait par exemple pour pouvoir rentrer dans cette formation, déjà

d'avoir déjà un diplôme secondaire supérieur technique en automobile. Je sais que dans la région de La Louvière, cela, les gens qui ont ce type de diplôme ne vont pas courir les rues.

D'autre part, est-ce que du côté du FOREM, on a fait toutes les démarches qu'il fallait, toute la promotion nécessaire pour bien faire connaître cette formation? L'article du *Soir*, dont je parle, a été diffusé quelques jours avant que la formation ne commence, est-ce que tout cela est suffisant? Comment appréhendez-vous ce phénomène, comment le jugez-vous, ce fait qu'on annonce une formation de pointe, qui donne de l'emploi, qui ne donne pas de résultats, comment envisagez-vous le phénomène? Quelles sont les mesures qu'on peut prendre pour remédier à ce type de situation?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Monsieur le Député, merci de me poser la question parce qu'effectivement, la problématique des métiers techniques, métiers manuels est une problématique sur laquelle on essaie, au niveau du Gouvernement tout entier, de faire un effort particulier, que ce soit par la promotion de ces métiers techniques, par la promotion des formations qui ont été particulièrement ciblées. J'en veux pour preuve le mécanisme du *Job Focus* qui s'est focalisé sur les 40 métiers les plus en tension, les plus en pénurie, mais qui aussi, numériquement, font le plus défaut en termes de ressources humaines sur le marché de l'emploi, avec un certain succès, il faut bien le considérer, dans certains métiers tels que les deux premiers qui furent analysés, je me souviens, de mémoire, c'était le boucher et le technicien MDA, mécanique et diagnostic automobile, métier voisin de celui-ci. Là on peut considérer effectivement que les efforts qui ont été faits et l'analyse approfondie du marché, ont porté et commencent à porter leurs fruits, mais c'était un travail de longue haleine évidemment. Ici, c'est un métier qui est plus circonscrit, mais qui est tout aussi important, au travers de la logistique qui se développe, notamment, dans la région de La Louvière, ce sera le cas dans le Hainaut occidental, c'est aussi le cas en région liégeoise, on fait des efforts au travers de nos centres de compétences, de nos centres de formation et ici, plus particulièrement, dans ce créneau de la technique et en tout cas, de la mécanique qui conduit à pouvoir réparer des bus et des camions, effectivement, on a constaté qu'il y avait, je dirais, pénurie de vocations pour suivre ces formations. C'est vrai qu'on a exigé un niveau technique assez élevé, le diplôme d'humanité technique, secondaire supérieur, pourquoi? Parce que justement cette formation de 26 semaines nécessite évidemment, un certain niveau de qualification, tout de même, et force est de constater que par rapport à cela, il y a eu une pénurie de candidats. Peut-être que l'information aurait pu être mieux faite, mais en tout cas, la presse a ici joué et joue tout son rôle. L'article du *Soir* auquel vous faites référence a été publié le 7 janvier, c'était la

veille du début de la formation, je n'ai pas malheureusement d'information subséquente par rapport à l'impact et les articles de presse. Il y en a aussi un dans le *Sud Presse* ce mardi et l'impact des publicités radios, mais il est clair que dans ce cas-là, la presse a aussi son rôle d'information à jouer, parce que faire mieux connaître les formations qui conduisent automatiquement à un job, vous avez parlé de 80 % de taux d'insertion, c'est vrai, il y en a qui ont même des taux supérieurs, je crois qu'ils vont faire la promotion et la presse a aussi un rôle positif à jouer dans ce sens.

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Ce n'est pas moi qui vais nier l'importance du rôle de la presse, mais malgré tout, vous l'avez dit, l'article du *Soir* a été diffusé la veille du jour où il y avait opération portes ouvertes pour cette formation, il y a peut-être eu aussi un article dans le groupe *Sud Presse* mais est-ce que cela suffit pour une formation aussi importante qui mobilise, je crois aussi l'avoir lu, un nombre important de formateurs de pointe? Je crois que faire l'appel aux candidats la veille, c'est un peu léger. C'est en tout cas mon avis.

QUESTION

DE M. SENESAEL À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LES GREENDAYS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Senesael à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les *greendays*».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Ministre, suite aux problèmes que nous avons connus avec les pics de pollution ces derniers jours, vous avez déclaré dans la presse que vous souhaitiez instaurer la gratuité des bus TEC et leurs accessibilités au plus grand nombre dès que le seuil phase 1 est atteint au niveau du pic de pollution, pour mémoire, 70 microgrammes de particules fines par m³.

Évidemment, l'artisan et le défenseur des transports en commun passionné que vous avez devant vous ne pouvait qu'être satisfait de cette proposition et de cette décision. À l'analyse cependant, il y a peut-être quelques petites difficultés pratiques qui vont surgir et donc c'était peut-être l'occasion, Monsieur le Ministre, de cette petite question d'actualité pour faire le point un peu plus complet que celui dont la presse nous a gratifiés. Je suppose qu'une analyse en tout cas, une vision prospective a été élaborée pour prendre cette décision. Est-ce qu'on peut imaginer le nombre de jours par an où cette situation pourrait être prise en considération et évidemment, le coût financier que cela engendrerait.

Le Gouvernement viendra à l'appui du groupe TEC en l'occurrence ? Au niveau organisationnel, c'est la multiplication des bus en cas vraiment d'une rouée vers les transports en commun en cas de pics de pollution, comment peut-on réagir de manière prompte et efficace pour répondre de manière positive à l'initiative heureuse que vous pourriez prendre ?

Évidemment, le but de la question d'actualité était de se réjouir de cette initiative et en second lieu, de se demander comment, de manière concrète et pragmatique, mettre en place cette proposition qui doit encore recevoir, me semble-t-il, et si la presse est bien informée, l'aval du Gouvernement wallon ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais c'est un vrai plaisir de répondre à M. Senesael parce qu'il connaît évidemment éminemment bien le sujet.

Rappelons très brièvement que ces filtres à particules renvoient à une question de santé publique et qu'on ne peut pas, me semble-t-il, se contenter à la fois d'une réponse par l'interdit, par la limitation de vitesse, ce que nous pratiquons aujourd'hui et heureusement, de manière coordonnée, puisque l'ensemble des Ministres de l'environnement en charge de la question se sont retrouvés sur une réglementation identique.

Je pense que nous allons faire plus et nous devons œuvrer pour offrir une alternative à nos concitoyens, à la fois, pour diminuer les particules dans l'air et surtout diminuer le nombre de véhicules présents sur la route.

À notre niveau, nous n'avons pas la compétence du chemin de fer, mais nous avons celle des bus et donc, le plan air-climat piloté par mon collègue Benoît Lutgen, avait prévu qu'en phase 2 et 3, les bus étaient gratuits. Nous avons donc proposé que pour la phase 1 il en soit de même manière et qu'il y ait une gratuité. C'est l'occasion pour le groupe TEC, pour la SRWT qui en est le principal responsable d'une formidable opération commerciale d'attirer vers nos bus un certain nombre de travailleurs qui sont des clients pas toujours des plus fidèles, l'essentiel, c'est la population scolaire. C'est à la fois, une opération commerciale et à la fois une opération de santé publique.

Dès lors que la cellule Celine va nous alerter de la phase 1, nous pourrons prévenir le ou les TEC concernés.

Combien de jours ? Environ, selon la cellule Celine, 10 jours par an. Le coût ? Nous devrions tourner autour de 2 millions d'euros et donc, nous allons voir cela avec le groupe TEC et la SRWT sur la masse de leurs recettes commerciales, mais il ne vous aura pas échappé que la SRWT a été emballée par la mesure puisque, immédiatement, ils ont répondu présents.

Pour le reste, nous aurons fin de ce mois, avec Benoît Lutgen, bien sûr le Ministre-Président et l'ensemble des collègues, une délibération sur l'ensemble de ce plan air-climat que nous voulons améliorer, mais j'ai le sentiment que cette proposition qui a, et je vous ai bien entendu aussi, suscité un très large consensus, devrait nous permettre d'avoir une réponse convaincante, en tout cas pour nos compétences, par rapport à ce problème de santé publique et à la qualité de l'air.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Bien entendu, je remercie M. le Ministre pour la qualité de ses réponses. Je voudrais aussi dire avec lui que je suis particulièrement sensible à la problématique de la communication qu'il a soulevée et il est vrai que lorsqu'on fait des opérations noctambus ou des opérations « entrée à l'arrière » ou des opérations de bus à la demande ou bus locaux, tout cela participe au renforcement concret et significatif de l'image des TEC. Je pense qu'ici, dans le cas d'espèce, il en sera de même, c'est les réticents parfois aux transports en commun qui auront l'occasion d'emprunter durant quelques jours par un nouveau moyen de déplacement, et j'espère qu'ils pourront s'y fidéliser. Je remercie encore M. le Ministre de ses réponses.

**QUESTION
DE M. LUPERTO À M. DONFUT,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
« LES HEURES D'OUVERTURE
DES REFUGES ET DES ABRIS DE NUIT
POUR LES SANS-ABRI »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Luperto à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les heures d'ouverture des refuges et des abris de nuit pour les sans-abri ».

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

M. Luperto (PS). – J'ai compris que vous me cédiez la parole. Pour le reste, la barbe a empêché les mots d'arriver jusqu'ici.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, l'année 2008 aura à suffisance rappelée à quel point un monde dans lequel seuls le marché et le libre échange servent de régulateur, conduit inmanquablement à ce que le nombre de victimes du système et le nombre de victimes de la dureté du monde s'accroissent, nous le voyons en particulier dans des circonstances météorologiques particulièrement difficiles et extrêmes comme nous venons d'en vivre, dans les rues de nos villes, à quel point des personnes en décrochage complet du système social et malgré un système de protection sociale qui devrait, à mes yeux, davantage servir de modèle uni-

versel ou tendant à l'universalité plutôt que d'être remis en cause régulièrement par les chantages d'un néo-libéralisme un peu brutal, malgré ce système ... (*Réaction de M. Kubla.*) Vous ne vous êtes senti visé par le terme néo-libéral, vous êtes des libéraux.

Dans ce cadre-là, malgré ce filet de sécurité, on constate encore dans nos rues, une série de personnes en décrochage qui sont victimes en effet de l'absence d'abris et au vu des circonstances, il m'apparaissait important, à tout le moins, de vous interroger, Monsieur le Ministre, sur une série de dimensions. On sait que des abris existent pour les personnes sans abri de nuit, à tout le moins, de jour également et on a révélé régulièrement, dans la presse en particulier, une série de difficultés qui se posaient en matière de coordination sur les heures de fermeture des structures de jour et des structures de nuit. J'avais envie de vous interroger sur les mesures prises pour veiller à une meilleure coordination entre structures accueillantes, pour qu'à tout le moins, l'heure de fin d'accueil des unes corresponde à l'heure de début d'accueil des autres.

Pour le reste, au-delà et par delà les statistiques récentes en la matière, il est permis de croire que le nombre de personnes sans abri et sans domicile fixe est en augmentation, raison pour laquelle je suis appelé aujourd'hui à vous interroger sur les mesures prises en vue d'accroître l'offre de refuges de cette nature ou de structures susceptibles d'accueillir les personnes de cette nature-là. Il me paraît important, en effet, en la matière que nous soyons en mesure, en collaboration tant avec l'associatif qu'avec le public, d'assurer une sorte de continuité du service public, dans les structures d'accueil pour permettre à chacun d'être dignement accueilli dans des conditions le mettant à l'abri des difficultés climatiques et, en termes de santé, avec un impact réel dans ce cadre-là.

Voilà, Monsieur le Ministre, en gros les questions. Un, coordination entre les structures jour/nuit. Deux, meilleure offre au vu d'un nombre croissant de personnes en difficultés et trois, l'ensemble des approches en termes de mesures et de leçons qui sont existantes et qui sont tirées dans le cadre de cette problématique ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Donfut.

M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci à M. Luperto pour ses questions d'actualité après la semaine qui vient de s'écouler.

Par rapport à la première partie de votre intervention, sachez que j'étais invité au Forum Mondial de la santé à Saint-Sauveur, au Québec, il y a plusieurs semaines, où effectivement, après la crise financière, le modèle belge y apparaît intéressant à tous ceux qui ont prôné un système un peu plus libéral, parce que malgré la crise, notre système évidemment tient la route et donne d'excellents résultats, ce qui n'est pas le cas, par rapport à des structures notamment l'assurance privée, en termes d'hospita-

lisation, ou je dirais même de pensions, mais le débat n'est pas là aujourd'hui.

L'actualité effectivement nous amène à avoir un regard sur la manière dont a réagi, je dirais, les acteurs de terrain en terme social face au grand froid. Vous savez que depuis 2005, on mène une politique assez active dans les villes les plus importantes pour avoir des structures pour les sans-abri, tout cela est coordonné dans le cadre de l'urgence sociale par les relais sociaux que j'ai réunis d'ailleurs hier après-midi pour faire le point sur cela et d'autres sujets qui nous intéressent dans les priorités sociales. Globalement, je pense que, ce que l'ont peut dire, c'est que malgré la période pénible, il faut imaginer par les -10, -15 voire -20° que l'on a connu à quel point tout cela était dur pour pas mal de personnes, mais, globalement, les effectifs qui ont été mis en place depuis quelques années maintenant, montrent leur pertinence et leur performance puisque de grands malheurs, heureusement, et c'est l'objectif, ne nous sont pas apparus et tant mieux, mais restons vigilants.

Les efforts continuent à croître puisqu'on est maintenant à 182 places sans-abri et une quarantaine de places complémentaires pour donner une réponse à une question précise que vous posiez, il est clair que par grand froid, tel que les plans ont été déclenchés, on peut étendre ce chiffre-là en mobilisant des lits dans les hôtels, dans les maisons d'accueil, dans différentes structures d'hébergement, donc, tout cela est extensible en fonction de l'urgence et l'importance de la précarité en termes de climat et que donc, on est là vraiment devant un travail libre.

Je vais profiter de votre question pour remercier, je pense au nom de tous, et des municipalistes et des membres du Parlement et du Gouvernement, tous nos acteurs de terrain réunis dans les relais sociaux, nos CAPS, le monde associatif qui effectivement fait un travail.

La dernière question que vous abordez concerne la comptabilité en termes d'heures. J'ai écrit en septembre à l'ensemble des Bourgmestres, des CPAS pour qu'ils soient attentifs à un dispositif d'accueil de jour pour permettre effectivement par grand froid en hiver, d'avoir au-delà des abris de nuit, des structures d'accueil pour permettre d'accueillir les personnes précarisées ou les personnes qui ont peu de moyens pour se chauffer chez elle. Il est clair qu'il faudra faire l'analyse de l'adéquation des heures entre les uns et les autres, mais les relais sociaux qui coordonnent l'ensemble des intervenants de terrain vont veiller à cela. Je vais étudier cela avec eux et je ne manquerai pas de vous tenir informer des précisions, mais effectivement, on doit essayer de coller au maximum pour permettre aux gens de glisser d'un partenaire vers un autre en termes de périodes de grand froid.

M. le Président. – La parole est à M. Luperto.

M. Luperto (PS). – Je voudrais profiter de la parole que vous cédez pour remercier M. le Ministre pour le

caractère complet, rassurant des réponses qu'il me formule à la question d'actualité d'aujourd'hui, d'actualité oui et non, parce que si la question revient de manière saisonnière, il m'apparaît de toute façon qu'elle demeure de manière plus fondamentale une question de filet de sécurité que la société a à l'égard des plus faibles et donc, dépasse à cet égard-là, le caractère saisonnier parce que cela rappelle à chaque fois la fragilité d'une part non négligeable de notre population pour laquelle nous avons le devoir, en effet, d'actionner l'ensemble des leviers susceptibles de protéger les plus fragiles d'entre nous et je suis pour ma part heureux d'entendre les initiatives prises par le Ministre et à travers lui par le Gouvernement pour tenter de coordonner au mieux les acteurs et d'apporter une réponse toujours plus appropriée dans un système pour lequel, je crois, en tout cas, et nous sommes plusieurs à le penser, que le filet social a son mérite et doit continuer d'être défendu.

M. le Président. – Ceci clôture nos questions d'actualité.

**PROPOSITION DE DÉCRET
VISANT À PROLONGER
L'AGRÉMENT RÉGIONAL DES AGENCES
IMMOBILIÈRES SOCIALES,
DÉPOSÉE PAR MM. FOURNY ET CONSORTS
(Doc. 878 (2008-2009) – Nos 1 à 3)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret visant à prolonger l'agrément régional des agences immobilières sociales, déposée par MM. Fourny et Consorts.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Onkelinx, Rapporteur.

M. Onkelinx, Rapporteur. – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, un petit résumé du rapport pour planter le décor.

La Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement s'est réunie les 19 novembre et 15 décembre 2008 afin d'examiner le projet de décret visant à prolonger l'agrément régional des agences immobilières sociales. À l'entame des débats, M. Fourny a rappelé le rôle et la place de la structure AIS faisant également référence à l'audition du Directeur général du Fonds du Logement de Wallonie en juin 2008, audition qui avait mis en avant la nécessité de revoir la période d'agrément des AIS jusque-là de cinq ans.

À l'occasion de cette audition, Vincent Seiera avait relevé le fait que la durée du contrat de bail et du mandat de gestion, tous les deux pouvant être portés jusqu'à neuf ans, posaient problème par rapport à la durée d'agrément des AIS. La présente proposition de décret permettra donc de mieux armer les AIS lorsqu'elles prennent en location des logements pour des durées plus longues.

Par ailleurs, un amendement a été déposé. À l'analyse, il paraissait important de travailler uniquement sur la portée de la durée de l'agrément accordée et de maintenir le terme renouvelable au-delà de cette période, pour que les AIS puissent continuer à produire leurs effets. Dans notre esprit, il n'est pas question de limiter l'existence d'une AIS à 10 ans et cette période se devait donc d'être renouvelable.

M. Wesphael a salué la portée de la proposition de décret qui doit pérenniser les AIS.

M. le Président. – S'il vous plaît, essayez de ne pas déranger l'orateur, qu'il puisse parler et être entendu par l'ensemble, ce n'est pas agréable pour lui d'entendre parler à deux mètres de lui.

Oui, Monsieur Kubla.

M. Kubla (MR). – Loin du compte de déranger le rapporteur. Je faisais simplement, en ce qui me concerne, une remarque. On nous dépose ici des amendements de MM. Collignon et Cheron qui ont déjà été voté en commission et on les redépose en séance plénière. On est un peu perdu, on se dit : mais à quoi cela rythme. En commission, le texte final a ...

M. le Président. – Monsieur Kubla, ce n'est pas à vous que je m'adressais, mais à M. le Ministre Antoine ici tout près qui était vraiment trop près de l'orateur. En ce qui concerne les documents qu'on vous a distribués, c'est un acte technique, on ne votera pas dessus, ils sont inclus dans le texte, mais ils doivent être portés à la connaissance de l'ensemble puisqu'ils sont différents. Ils ont l'objet d'être dans le texte, mais ils sont sans objet « acte de vote » puisqu'ils font partie du texte intégral qui est différent du texte déposé, comme cela a été sous forme d'amendements, les parlementaires ont le droit d'avoir l'information comme de quoi les amendements ont été déposés, ils sont dans le texte et on ne votera pas dessus, mais ils l'ont en titre informatif.

La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx, Rapporteur. – Monsieur le Président, je peux comprendre que les AIS n'intéressent pas tout le monde, en tout cas, les AIS intéressent au moins le Ministre, et moi et un certain nombre de mes collègues, donc, ce n'est déjà pas mal.

M. le Ministre, quant à lui, remercie les auteurs de la proposition et met encore une fois en avant le rôle joué par les AIS comme acteurs de la politique du logement.

L'amendement ainsi présenté et la proposition telle que modifiée sont adoptés par 7 voix pour et 3 abstentions.

Ainsi, se clôture le rapport.

(Applaudissements.)

M. Onkelinx (PS). – Je vous remercie Monsieur le Ministre. Cette excellente proposition de M. Fourny qui vient modifier la durée de l'agrément des Agences immobilières sociales est l'occasion pour notre groupe de rappeler tout l'attachement qu'il porte à cet outil de proximité qu'est l' AIS.

En effet, qui peut aujourd'hui nier l'utilité des AIS comme instrument de mobilisation du logement privé pour contribuer à rencontrer les demandes non rencontrées à ce jour ?

Hormis quelques-uns qui pensent pouvoir jouer cavalier seul sur leur commune, qui peut encore prétendre que l'outil AIS n'a pas vocation à agir comme levier dans la prise en gestion locative sur un territoire à dimension supracommunale afin de jouer sur les économies d'échelle ?

Personne, chers Collègues.

Pour le groupe socialiste, les logements pris en gestion par les 22 structures actuellement reconnues sont une étape.

Oui, les AIS ont pleinement leur rôle à jouer. Comme instrument de remise sur le marché tout d'abord.

À l'heure actuelle, près de 2.400 logements sont sous mandat de gestion. Et les propriétaires ne s'y trompent pas : les avantages n'ont jamais été aussi nombreux, Monsieur le Ministre, que sous cette législature-ci :

- il y a donc la couverture du risque locatif pris en charge en cas de non-paiement du loyer;
- il y a la remise en état du patrimoine à la fin du mandat, ce qui est en soi un gage de plus value pour son propriétaire au terme de l'opération;
- il y a aussi l'exemption du précompte immobilier pour la durée sur laquelle le bien est confié à l' AIS;
- il y a aussi la prise en charge d'une couverture juridique par l' AIS si une procédure devait être entamée dans un litige quelconque avec le locataire;
- et enfin, il y a aussi l'accompagnement social du locataire si celui-ci éprouve des difficultés dans la gestion de son budget.

À ces éléments déjà significatifs, il faut ajouter la possibilité pour le propriétaire d'accéder soit à une subvention, soit à un prêt, à taux plus que préférentiel si le logement destiné à l' AIS doit faire l'objet d'une rénovation.

Parallèlement à cela, le secteur public du logement y trouve aussi nombre d'intérêts, à commencer par la

remise sur le marché de logements souvent inoccupés, laissés à l'abandon durant des années.

Ceux-ci viennent renforcer l'offre publique de logements pour les ménages à bas et à moyens revenus et lutter en même temps contre le phénomène de la spéculation et des marchands de sommeil, dans certains cas, ceci, dans un laps de temps assez restreint : nombre d'opérations de remise en état du logement prennent entre 6 et 9 mois. Soit bien moins que la gestation d'un programme immobilier classique.

Au vu de tout ce que je viens de dire, je formule donc le souhait suivant : il est impératif que la prise en gestion locative monte en puissance !

La Région, le Fonds du Logement, les 22 AIS, se doivent d'atteindre un objectif plus ambitieux, Monsieur le Ministre : 500 logements supplémentaires par an en gestion : voilà notre défi !

Le chiffre peut paraître important et pourtant il permettrait en tout cas de rencontrer plus rapidement encore, Monsieur le Ministre, chers Collègues, les demandes de logements en attente en Wallonie !

C'est, je pense, l'un des prochains défis que nous devons nous assigner dès le début de la prochaine législature !

Le secteur public du logement a prouvé durant ces 5 dernières années qu'il était capable de mener de profondes réformes pour s'adapter et répondre aux exigences d'aujourd'hui.

La montée en cadence de la prise en gestion locative doit faire partie des défis que nous devons rencontrer dès la prochaine Déclaration de politique régionale.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, chers Collègues, Monsieur le Président, de votre attention soutenue.

(Applaudissements.)

M. le Président. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je viens d'écouter avec intérêt M. Onkelinx sur les AIS. C'est un débat que nous avons développé, que j'ai aussi soutenu à ma manière au nom du mouvement réformateur notamment par le biais d'une proposition en vue de créer les AIS communales sur base volontaire, c'était lors de la dernière séance, cela n'a pas été retenu par la majorité. Soit nous en prenons acte et nous verrons l'avenir. Toujours est-il que par rapport au texte tel qu'il vous est présenté aujourd'hui, je me permettrai de soutenir deux amendements qui me paraissent justifiés.

Le premier étant de nature pragmatique, technique dans la mesure où on nous dit « 10 ans ». Or, les contrats de bail sont de neuf ans. Si l'on veut faire concorder le décret sur les AIS et la loi sur le bail, il me semblerait assez opportun de faire coordonner les textes, de sorte

qu'un propriétaire par exemple, qui est à deux ans de la fin d'un agrément AIS puisse demander l'opportunité de rentrer dans le cadre d'un projet.

La proposition et l'amendement déposés par le MR sont très concrets, très positifs, très constructifs et visent simplement à dire : écoutez, pourquoi ces dates ? Qu'on mette les AIS à durée indéterminée. Il y a des institutions qui sont là pour les contrôler. Faut-il attendre cinq ou dix ans pour se dire : tiens, on doit les contrôler ?

Si une AIS ne fonctionne pas après trois ans, qu'on y mette fin après trois ans, si elle ne fonctionne pas après sept ans, qu'on y mette fin après sept ans, si elle ne fonctionne pas après 17 ans, qu'on y mette fin après 17 ans.

Une AIS qui fonctionne, on le sait, les sociétés de logements le savent, la Société wallonne du logement le sait, les Familles nombreuses le savent et alors, il appartient aux structures existantes de prendre leurs responsabilités. Et donc, de manière tout à fait constructive, je le répète pour que le système fonctionne mieux encore, c'est de dire, faisons concorder les deux législations et je crois d'ailleurs qu'on est foncièrement contre aujourd'hui. Peut-être ai-je eu la légèreté de déposer mon amendement en séance publique et non en commission, mais vous savez, parfois, les bonnes idées arrivent tardivement, mais l'important c'est qu'elles arrivent avant qu'il ne soit trop tard.

Je comprendrai par un jeu de majorité-opposition, parce que c'est comme cela, qu'on dise aujourd'hui, on doit un peu analyser la situation, je comprendrais que dans 15 jours on dépose une petite proposition conjointe, – que sais-je ? –, mais en tout cas, je crois que cet amendement va de soi, il est logique et il doit être travaillé dans cette logique-là, qui ne peut être, à mon avis, contesté d'aucune manière.

Le deuxième amendement est un peu plus politique, puisqu'il vise à la possibilité d'agrément à partir de 25.000 personnes en termes de population. À l'heure actuelle, c'est 50.000 sauf dérogation accordée par le Ministre. Je rappelle qu'à peu près 2/3 de notre territoire wallon n'est toujours pas couvert par une AIS et un peu moins d'1/3 de la population n'est toujours pas servi par une AIS avec toutes les discriminations en termes de fiscalité, réduction des droits d'enregistrement, etc.

J'ai tenté le coup, le Mouvement réformateur a tenté le coup de l'AIS communal puisque j'ai personnellement, M. le Ministre ne le sait que trop bien, cette excellente expérience dans ma commune, où avec 42-43 logements, nous arrivons à fonctionner avec nos petits moyens communaux, mais sans aucune structure digne de ce nom, pour faire vraiment ce qu'il faut. Soit, ce n'est pas passé, je n'en ferai pas une maladie, cela viendra peut-être un autre jour, mais 25.000 habitants, je pense surtout aux contrées rurales, déjà si vous avez cinq, six communes rurales ... On m'interroge, Monsieur le Président ...

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je m'arrête.

M. Jamar (MR). – C'est parce que tantôt, je ne pouvais pas interrompre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ai demandé l'autorisation au Président en même temps.

M. Jamar (MR). – M. le Ministre m'interrompt, Monsieur le Président.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je rends hommage à M. Kubla, mais vous ne voulez pas l'entendre.

M. Jamar (MR). – Je l'ai déjà entendu trop ce matin.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais, M. Kubla agit avec beaucoup d'intelligence.

M. Jamar (MR). – Il a l'avantage d'être du Brabant wallon, il y a sûrement ...

Je dis simplement et je le dis sérieusement, et d'ailleurs Écolo avait été dans le sens, si je ne m'abuse, de 20.000 habitants. Je dis 25.000, là déjà c'est beaucoup plus facile que 50.000 dans des contrées rurales à trouver une intercommunalité.

Je le dis honnêtement parce que cinq, six communes : une de 3.000, l'autre de 4.000, l'autre de 7.000, l'autre de 7.500, etc. Vous arriverez vite aux 25.000 et ce sera dans le bon sens.

Peut-être qu'un autre bon sens, Monsieur Stoffels, serait de dire : « *C'est la société de logements publics qui gère une AIS et uniquement* ». Mais alors qu'on ait le courage de le dire, or, ici on est dans un système hybride, à la fois, cela peut-être dans le cadre d'une société de logements publics, à la fois, cela peut être dans le cadre d'une intercommunalité qui, parfois, ne dépend même plus des provinces, il y a des provinces qui font le pas avec des communes d'une autre province, etc. C'est très bien, du moment qu'on aille de l'avant. Mais, de grâce, ayons une certaine logique dans cette organisation.

Je ne vois pas ce qui peut bloquer avec ces 25.000 personnes dès lors, que je le rappelle, 2/3 de notre territoire reste non couvert par une AIS et que dès lors, 2/3 de nos propriétaires restent discriminés s'ils veulent donner en location, à un prix raisonnable, à des gens qui sont dans la précarité et que, par voie de conséquence, les candidats locataires à un prix raisonnable sont également discriminés.

Est-ce que cela changerait ? Est-ce que la face du monde wallon en serait malade ? Est-ce qu'il y aurait un véritable séisme politique si on se disait : 25.000 habi-

tants ? J'ai quelques exemples en tête, çà et là dans toutes nos provinces qui montrent qu'avec ce taux de 20.000 ou de 25.000 habitants, en quelques semaines de temps, en quelques mois de temps, vous auriez beaucoup plus vite quelques agences immobilières sociales en plus qui seraient, à mon sens, digne de ce nom.

Parce que le concept qui dit : que finalement, il faut 50.000 habitants donc tout ce qui est grand est bon, tout ce qui est moyen ou petit n'est pas bon, personnellement, je ne vois pas sur quoi il repose. De grâce, faites confiance, Monsieur le Ministre, aux communes rurales, faites confiance à leurs capacités à pouvoir, à quelques-unes, se mettre ensemble. Je vois M. Meureau, et nous avons repris un contact positif avec la Ville de Waremme, par exemple, pour tenter, ... S'il n'y avait que nous, il n'y aurait pas de problème, mais il y a encore toutes les communes qui sont entre nous deux, et les choses ne sont pas aussi simples que cela, peut-être que dans le Brabant wallon, vous avez fait une AIS, mais sachez que dans l'AIS du Brabant wallon, il y en a combien ? 70 à 80 logements pour toute une Province ?

Dans mon AIS communale non reconnue, j'en ai 45, une commune de 15.000 habitants. Alors, reconnaissons qu'avec l'atout de la proximité et l'atout du travail dans des petites communes, il y a moyen de faire de l'excellent travail social. Je sais que je prêche dans le désert puisque je suis dans l'opposition, mais Alain Onkelinx m'écoute, je le sens. (*Réactions de plusieurs Membres.*)

M. Onkelinx (PS). – D'autant plus que ce n'est pas inaudible ce qu'il dit et c'est intelligent.

M. Jamar (MR). – Je crois que c'est la dixième proposition que je défends et je me fais toujours voir même si on dit que c'est intéressant. Heureusement que la législature touche tout doucement à son terme. On est un parti où tout le monde se parle, ils savent ce que je vais défendre. Je ne sais pas si chez vous c'est comme cela.

Ils savent tous et on a tous parlé de cela pendant midi, tous ensemble et donc, c'est une unanimité du Mouvement réformateur qui est derrière moi pour défendre ceci. Je sens que beaucoup de personnes dans la majorité le voteraient bien avec moi. J'espère qu'il en sera ainsi tout à l'heure.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Étant l'auteur de la proposition qui est déposée ce jour, je tiens simplement et brièvement à rappeler l'objet de la proposition qui vise la durée de l'agrément passant d'une période de 5 à 10 années.

Pourquoi ? Étant confronté à la création d'une AIS en région rurale – et nous y reviendrons tout à l'heure –, il est important d'apporter aux propriétaires que nous contactons – lesquels acceptent de mettre à disposition

des logements, pour permettre l'accès aux moins nantis des nôtres et des gens qui nous côtoient –, des logements à loyers extrêmement modérés ou attractifs.

Un des arguments qui permet aux propriétaires de pouvoir les convaincre d'adhérer à l'AIS, est d'avoir une durée d'agrément de cette structure de 10 années qui ne correspond pas à la durée de loi sur le bail de résident principal qui est de neuf ans maximum. Mais vous savez que le démarrage d'une AIS prend un peu de temps et que la première année est une «année de carence» et que ce gage peut être donné pour pouvoir démarrer l'activité. Cela nous paraissait intéressant de pouvoir élargir le champ d'application de la durée de l'agrément par rapport à cet élément.

Par ailleurs, dans le cadre de la Commission de l'Action sociale, nous avons entendu des représentants du Fonds du logement et de la Société wallonne du logement qui ont également recommandé l'extension du champ d'application ou de la durée de l'agrément et de la voir augmentée d'une période de cinq à dix années pour des arguments de type juridique, principalement, et pour donner une certaine stabilité à la structure mise en place.

La période telle que proposée, augmentée de cinq années maintenant, permet un élargissement de l'activité, permet une certitude de vie et une capacité redéploiement de l'AIS lorsqu'elle se met en place.

Monsieur Jamar, je me permets un commentaire par rapport à la proposition que vous avez formulée qui vise à considérer que l'agrément doit être accordé de manière indéterminée. Sur le fond, je pense que nous pouvons vous rejoindre. Les arguments que vous avez développés à la tribune quant à l'application des baux dans le temps, leur contrôle et l'ampleur et le développement de l'activité font qu'effectivement la durée de dix années, ne permettra plus de «coller» avec l'application de la loi sur le bail à résidence principale.

Cependant, il n'en demeure pas moins qu'à un moment donné, il faut qu'il y ait un contrôle de la Région quant à la manière dont l'AIS a effectivement travaillé pendant une durée déterminée, que ce contrôle doit s'exercer sur la période antérieure pour voir si l'ensemble des objectifs qui lui étaient assignés ont été rencontrés.

C'est donc une période de «bulletins», d'évaluations pour voir si les moyens publics mis à disposition de l'AIS ont été dévolus là où ils devaient l'être et les moyens ont été bien employés en vue de l'objectif qui était assigné à l'AIS. Je pense donc que le moyen terme – une période de dix ans – doit être considéré comme satisfaisant, même si les arguments que vous avancez peuvent être considérés.

Deuxième argument qui plaide pour une réflexion plus approfondie et aussi sur le fait qu'à terme, il ne faudra pas rejeter l'idée que vous avancez aujourd'hui, est lié au fait que le Fonds du logement a signé un contrat de

gestion avec la Région wallonne, voici une année maintenant.

Ce contrat de gestion porte sur une durée déterminée et, dans les objectifs assignés au Fonds du logement, il s'agit d'opérer toute une série de contrôles et une évaluation à l'égard des AIS. Il faut que dans le temps nous puissions évaluer la manière dont le contrat de gestion qui était conclu entre la Région et le Fonds du logement a été exercé de manière concrète.

Les événements de début de législature nous laissent à penser qu'il y a lieu, à tout le moins, de vérifier si les effectifs assignés dans les contrats de gestion ont été atteints ou pas. *A priori*, l'idée peut être séduisante, ne peut être rejetée d'emblée, mais je pense qu'elle méritera, à terme, une évaluation, et qu'elle n'est pas tout à fait dénuée de bon sens.

Je vous inviterai à rejoindre, dans un premier temps – si on peut le considérer comme étant une étape –, cette durée d'un agrément de dix ans, comme satisfaisant et pourra peut-être après évaluation, porter à une durée indéterminée. Mais je pense qu'il faut au moins contrôler ce que nous faisons. Les AIS, ce sont aussi un outil neuf qui méritera d'un point de vue financier, au niveau de son efficacité, une évaluation à un terme donné. Ne précipitons donc pas les choses. L'espoir est qu'à terme, les faits puissent vous donner raison et que nous puissions partir de manière indéterminée dans le temps.

Je voudrais, Monsieur Jamar, faire une réflexion par rapport à l'expérience rurale que vous évoquez quant au second amendement que vous déposez visant à la création d'AIS communales. Vous avez défendu à cette tribune, l'aspect rural des choses.

Je veux vous faire part d'une expérience tout à fait récente et personnelle que nous vivons dans la région du Centre-Ardenne.

Au Luxembourg, existent actuellement deux AIS : une du sud et une du nord. Restait non couvert, le Centre-Ardenne, soit 12 communes et 58.000 habitants.

Nous avons fait le pari, voici maintenant dix mois, de créer une AIS, en prenant notre bâton de pèlerin et en faisant le tour des douze communes que compte le Centre-Ardenne afin de créer cette idée de création d'un AIS en regroupant l'ensemble des communes.

Nous y sommes presque parvenus : une commune manque à l'appel, la Commune de Libramont, la plus importante et qui est sous l'autorité MR depuis des décennies. Elle a décliné l'invitation au motif qu'elle n'avait pas le contrôle de cette AIS, au dépit de la solidarité que nous pouvons apporter au travers de l'objet assigné par les AIS, d'offrir des logements décentes à des prix raisonnables pour nos concitoyens. C'est la seule commune qui l'a fait. Elle est centrale et dirigée par une équipe MR – je ne peux que le déplorer.

Nous avons dû introduire une demande de dérogation au moment de la création de cette AIS pour pouvoir obte-

nir sa naissance. Cette AIS va voir le jour, elle concernera 47.000 habitants et onze communes sur douze. Cette AIS est empreinte d'optimisme. Les conseils communaux et les plus petites communes (3.000, 4.000, 5.000 habitants) dont vous faisiez état dans vos propos ont adhéré, sont motivées et vont demain offrir la possibilité à leurs propriétaires de mettre à disposition des logements, donner la possibilité aux locataires de pouvoir accéder à ces logements à des prix tout à fait raisonnables.

Et nous avons, en lien, le financement de la Région wallonne qui nous est promis, annoncé, puisque l'agrément a été octroyé. Montant non négligeable qui nous permet à la fois d'avoir une subvention récurrente et qui nous permet dans une région rurale par excellence d'avoir cet outil formidable, aidé par la Région wallonne.

Je pense que, sans cet esprit de solidarité, les communes rurales ne peuvent pas jouer seules. Elles ont tout intérêt à jouer en équipe, en solidarité, dans l'intérêt de leurs concitoyens. Le collectif seul peut compter et non pas l'individualisme précaire d'une seule autorité par rapport aux besoins collectifs. Monsieur Jamar, je vous invite à élargir votre champ de réflexion. Je voudrais vous dire qu'il y a des possibilités d'obtenir des agréments, avec des tailles décentes, raisonnables, en jouant la solidarité et en ne se repliant pas sur sa petite commune ou sur son petit territoire avec un esprit tout à fait particulier et partisan.

M. Jamar (MR). – Vous êtes en train de prouver que si quelqu'un veut bloquer quelque couleur politique, c'est embêtant.

M. Fourny (cdH). – Je vous invite à dépasser l'esprit qui a guidé les autorités MR libramontoises comme ils l'ont fait dans leur commune. Jouez le collectif, l'association avec vos autres collègues, dans votre région, et vous obtiendrez l'agrément, et vous obtiendrez l'agrément, les financements et vous arriverez au but que vous voulez vous assigner dans votre commune, mais en aidant également les moins nantis autour de vous.

Réfléchissez vraiment, cette expérience n'est vraiment qu'un exemple modeste qui est apporté puisque nous sommes vraiment à la naissance de cette AIS. Mais croyez bien qu'aujourd'hui, l'attitude d'une commune isolée d'une telle importance par rapport à un projet collectif global dans une province non couverte par une AIS, est pointée du doigt. (*Réaction de M. Jamar.*)

Je rappelle que ladite commune est en majorité absolue MR.

(*Applaudissements sur les bancs du cdH.*)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président,

chers Collègues, je voudrais remercier celles et ceux qui ont fait vivre ce débat démocratique, d'autant plus qu'il est né de l'initiative d'une interpellation de M. Jamar – rendons au Bourgmestre d'Hannut ce qu'il lui appartient – et d'un excellent parlementaire, M. Fourny, qui a pris sa plume avec d'autres pour déposer une proposition de décret, amenant ainsi les uns et les autres, dont le Gouvernement, à prendre attitude.

Très clairement, nous avons mené, tous ensemble, pour reprendre l'expression que j'avais utilisée tout à l'heure une politique dynamique en matière de logement. Je pense à l'ancrage communal puisque 11.000 logements ont été engagés, je pense au prêt Tremplin, à l'éco-prêt, mais également à une formule extrêmement intéressante que sont les partenariats public-privé ou encore – et c'est ce qui nous préoccupe aujourd'hui –, l'intersection, l'intermédiation pour celui qui possède un deuxième logement et qui est parfois un timoré, qui n'ose pas le confier dans une logique publique.

Ainsi que l'a parfaitement rappelé sous l'œil vigilant de Léon Walry et de moi-même, l'excellent rapporteur, Alain Onkelinx, il y a là une formule magique, celle de garantir les loyers, de garantir l'entretien des lieux, celle pour le locataire de payer un loyer plus adapté à sa situation de revenus, tout en permettant, dans le chef du propriétaire, de bénéficier, et c'est nouveau, d'une exonération complète du précompte immobilier.

Je veux le dire à M. Jamar, s'il aime tellement les AIS, qu'il ouvre la colonne « actifs » de la majorité en disant :

- a) exonération du précompte immobilier;
- b) revalorisation de la dotation versée à chacune des AIS – là je veux la dédicacer à Guy Milcamps qui a été le premier à m'interpeller sur la question dénonçant le manque de moyens, ou en tout cas, le manque de moyens relatifs pour certaines AIS. Nous les avons largement majorées à pratiquement 100.000 euros;
- c) nous avons prévu la faculté pour chaque immeuble qui rentre dans le portefeuille, dans le giron public, la rémunération du mandat;
- d) l'introduction du chèque-loyer et du chèque-travaux qui permet dans le chef du locataire de bénéficier, de 50 à 75 euros, pendant trois ans d'une aide pour s'acquitter de son loyer et, à l'inverse, pour le propriétaire de bénéficier d'une aide pour les travaux, notamment liés à la salubrité de 2.500 à 30.000 euros ».

On ne peut donc pas contester que les AIS n'ont pas fait l'objet d'une attention toute particulière du Gouvernement wallon et, du reste, Luc Laurent – j'en profite pour rendre hommage à un commis de notre Région, Luc Laurent qui a fait une carrière exemplaire au Fonds du logement des familles nombreuses et qui vient de quitter sa fonction, l'a lui-même reconnu lors de la cérémonie que nous lui avons réservée très légitimement. Les AIS sont un excellent outil, la question est de savoir quelle est la bonne taille.

Quand M. Fourny, avec le talent qu'on lui connaît et la faconde de l'avocat, répliquant à un autre avocat, M. Jamar, en disant: « *Mais que veut la famille MR?* »...

C'est vrai qu'il y a eu plusieurs réponses. Il y a la réponse du MR qui est la plus proche de l'action gouvernementale. Je pense que secrètement, il en partage beaucoup les objectifs, celle de Serge Kubla, qui a parfaitement compris qu'à Waterloo qui est une commune importante, significative, seul, cela n'avait guère de sens. Et il nous a proposé une alliance avec Braine-L'Alleud et Genappe, permettant d'arriver autour de quelque chose comme 75 à 80.000 habitants concernés, sinon plus. Voilà une belle taille qui permet à trois communes très homogènes – je parle sur le plan sociologique davantage que sur le plan politique –, de présenter une formule à l'instar de la vôtre, Monsieur Fourny, pour Centre-Ardenne. D'ores et déjà, nous avons signé la vôtre et nous attendons que le facteur nous vienne de Waterloo, de Braine-L'Alleud ou de Genappe pour nous déposer le dossier parce que j'entends soutenir cette excellente initiative.

Il y a la formule de M. Otlet, Député fédéral MR, qui considère qu'une petite AIS n'a pas de sens. Je vous renvoie dans des prises de position politique dans le Brabant wallon où il dit: « *Une AIS par province* ». Cela, c'est l'école exactement contraire avec laquelle je prends totalement mes distances.

Je pense que l'AIS a à la fois besoin de recul mais aussi de proximité. Agir sur une province, mais imaginez sur toute la Province de Luxembourg, la Province de Liège, la Province de Hainaut ou la Province du Brabant wallon, on n'obtient pas les résultats escomptés. Du reste, quand je vois l'évolution du nombre de logements ces dernières années, la Province du Brabant wallon est celle qui a fait le moins bien. Alors que les autres ont largement progressé parce que la connaissance du terrain est largement supérieure.

Et puis, entre la thèse Kubla, la thèse Otlet, se glisse la thèse Jamar qui est: « *Small is beautiful* ».

M. Jamar (MR). – Vous savez ce qu'est le centre ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Selon la thèse de M. Jamar, il faut partir de la commune.

Il y a ce que M. Jamar dit publiquement, c'est vrai: « *J'ai bien travaillé à Hannut, – davantage, il ne m'en voudra pas dans le cadre de l'AIS que dans les logements publics – donc, je dois être reconnu* » et puis, ce qu'il dit en coulisse: « *J'ai quelques petits soucis avec certains de mes voisins ... Si vous pouviez soit changer la législation, soit certains de mes voisins ... Dans les deux cas, cela m'agré* ».

Vous comprendrez que je n'ai pas la faculté d'aller changer la couleur, et je n'entends pas le faire du reste, de quelque majorité de la belle Hesbaye à laquelle vous

appartenez. Je vous vois rapproché de M. Meureau, voilà un premier signe intéressant, peut-être avant-coureur d'une nouvelle AIS.

Reste la deuxième voie, celle de modifier la législation. Je pense que nous ferions une erreur et ne croyez pas, Monsieur Jamar, je le dis avec infiniment de respect, c'est pour cela que j'ai cité deux illustres

M. Jamar (MR). – Robert, on va boire un verre, je sais de toute façon tout ce qu'il va dire après ...

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – ... MR, le chef de groupe et l'autre étant un peu moins connu. Je crois du reste que Serge va proposer un bicorne à son voisin plutôt que le chapeau. (*Rires.*)

Plus sérieusement, je pense que nous ferions une erreur parce que la taille critique ne serait pas suffisante, qu'elle induirait des dépenses considérables dans le chef de la Région et que cela ne permettrait pas d'aboutir.

Monsieur Jamar, pour vous laisser sur une note vraiment d'espoir, il n'y a pas de différence entre vous et M. Fourny, sauf qu'il a agi et que vous m'interpellez. Rien ne vous empêche de déposer un dossier et même si vous n'atteignez pas le seuil des 50.000 habitants, le texte prévoit des dérogations. Je pense que vous pourriez, si je peux me permettre une suggestion et non pas un conseil, amener une proposition communale. Je pense qu'elle pourrait être largement rencontrée d'autant plus que nous possédons les crédits nécessaires.

Deuxième question de M. Jamar : faut-il un contrat à durée indéterminée, un agrément ou un agrément limité ? Je voudrais rassurer, et je crois que M. Fourny l'a bien fait. Distinguons bien la garantie sur le paiement des loyers – la Région s'en occupe à travers le truchement de ces agences immobilières sociale – de l'agence elle-même qui doit répondre à des critères de probité, d'utilisation de l'argent public, de respect de l'objet social, de l'éthique de ses responsables, etc.

Donc, rien n'empêche le maintien des garanties, mais qu'elles soient, le moment venu, transférées d'une AIS à l'autre. Cela sera, du reste, le cas dans le Brabant wallon : tous les logements de Braine-L'Alleud, Waterloo, Genappe seront probablement transférés de l'AIS Brabant wallon vers l'AIS des trois communes concernées. Cela n'affecte donc en rien la garantie.

Monsieur le Président, à la fois pour être bref, synthétique, pour répondre à votre attente et surtout pour vous en convaincre, le Gouvernement croit et investit dans les AIS. Encore faut-il trouver la bonne taille, la bonne cote. J'ai le sentiment que c'est le tandem formé par MM. Kubla et Fourny qui l'a trouvée.

(*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, j'ai envie de dire : « *I have a dream* », c'est que toute la Wallonie soit couverte par des AIS. Il n'y a pas de raison que certaines populations ne soient pas couvertes et que d'autres le soient, que certaines personnes n'en bénéficient pas et d'autres bien. Cela dépend également de la bonne volonté d'y arriver parce que les outils existent, entre autres via les Sociétés de logements ou les dérogations.

Par ailleurs, on peut multiplier les outils et les AIS qui n'ont pas la taille critique, des AIS trop petites qui sont finalement fragilisées ...

M. Jamar (MR). – Ce sont parfois les communes les plus petites qui sont les mieux gérées.

M. Onkelinx (PS). – Monsieur Jamar, vous devez reconnaître aussi que quand vous faites la critique au niveau des outils publics, des intercommunales que nous avons voulu restructurer – deux communes veulent s'unir pour créer une intercommunale –, vous allez crier au scandale, à la nébuleuse et aux bandits, alors que le but est d'atteindre une taille critique et un objet intéressant. Soyons de bonne foi !

Je pense qu'une AIS par commune, pour les petites communes, c'est trop juste. Pouvoir s'unir avec d'autres communes est certainement bien plus intéressant.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Je rappelle que la proposition a été adoptée en commission et je vous signale que MM. Jamar et Consorts ont proposé, après approbation du rapport, deux amendements visant l'intitulé, l'article unique et insérant un nouvel article à la proposition de décret (Doc. 878 (2008-2009) – N° 4).

Nous voterons ultérieurement sur les amendements, l'article réservé et l'ensemble de la proposition de décret.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES JOINTES

INTERPELLATION DE M. KUBLA À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR « LA PRIVATISATION PARTIELLE DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Kubla à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur « la privatisation partielle de l'aéroport de Charleroi ».

La parole est à M. Kubla pour développer son interpellation.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je souhaiterais évoquer le dossier que nous avons suivi l'un et l'autre, à savoir l'aéroport de Charleroi.

Je n'ai jamais caché que, selon moi, ces infrastructures par nature lancées dans la concurrence, obligées d'investir, chargées d'avoir des contacts avec le monde des transporteurs, qu'ils soient de passagers ou de fret, bref, que cette activité pouvait parfaitement s'appuyer sur le secteur privé et qu'un moment donné, un pouvoir public par nature était un peu limité dans son action.

Donc, le principe même de me tourner vers le secteur privé, je l'ai souvent évoqué dans le Gouvernement que présidait mon voisin, M. Van Cauwenberghe, qui, à l'époque, estimait peut-être prématuré ce choix et avait d'ailleurs des convictions qui ne le menaient pas à la même conclusion. Ce ne fut donc pas possible sur le principe même, avant de discuter des modalités. Le principe d'une privatisation n'apparaissait pas évident.

Dois-je dire qu'à Liège, on a été plus subtile encore puisque la SLF a bloqué l'opération, et même si les aéroports de Paris sont dans le capital, il est clair qu'ils ne seront jamais majoritaires avec la structure actuelle. Donc, le pouvoir public liégeois par les montages classiques qui existent dans cette principauté contrôle *de facto* l'avenir de l'aéroport. C'est un aéroport public, avec une participation minoritaire privée. J'aurais préféré que ce soit le Gouvernement, je suis déçu que ce soit un des miens ... (*Rumeurs.*)

L'avantage, c'est qu'il est immédiatement réconforté par trois jolies personnes. Je vais m'essayer tout à l'heure à une chute aussi. Est-ce que tout va bien, mon ami Willy ?

Monsieur le Ministre, j'ai devant moi tout l'échéancier de cette opération qui dans le fond se ramène à une année. C'est en 2008 que tout a été lancé. Et cela a connu différentes phases : on a d'abord lancé l'idée qu'on allait « privatiser » 27,65 % des parts détenues par la SOGEP. Une liste de treize sociétés ont manifesté leur intérêt. C'était de l'enthousiasme à l'époque, on avait le sentiment qu'il y avait un intérêt majeur pour entrer dans l'activité aéroportuaire carolo.

Ensuite, cela a changé dans le raisonnement, c'est la SOWAER qui s'est substituée à la SOGEP. Et puis, le montant a changé, on est passé de 27 à presque 50 % de l'opération. Ce sont des modifications assez étonnantes et la liste elle-même s'est rétrécie.

Pour finir, vous avez conclu un accord après avoir vraiment finalisé sur deux noms seulement et après avoir manifesté de l'enthousiasme pour la société chinoise – reconnaissons que vous étiez enclin à voir dans cette opportunité un pont vers l'Orient, nouvelles destinations,

investissements significatifs. La Chine avait rendez-vous avec la Wallonie ...

En fin de compte, l'offre chinoise s'est dégonflée ou n'a plus été prise au sérieux et seule l'offre d'une petite société a été retenue, qui exploite deux aéroports en Italie, une quarantaine de gares et sur laquelle, à titre personnel, je n'ai pas beaucoup d'informations, qui était à un moment donné supposée s'appuyer sur une autre société belge. Ensuite, on n'en a plus parlé.

Quelques sociétés évincées durant cette année 2008 ont émis des regrets quant à l'évolution de la proportion des actions disponibles. Elles disent que si elles avaient été informées de ces proportions en temps voulu, elles auraient peut-être revu leur offre, leur procédure et leur intérêt.

Ma première question est donc : estimez-vous, aujourd'hui, par rapport à cette longue investigation, que tout le monde a été traité avec équité ? Ne risquez-vous pas qu'un candidat malheureux ne vienne dire que les règles du jeu ont changé en cours de partie ?

Vous parlez de privatisation, mais que privatise-t-on exactement ? Si je lis bien, ce ne sont pas les infrastructures que l'on cède, on les garde et on en donne simplement l'utilisation pour une trentaine d'années. Il s'agit donc plutôt d'une sorte de « bail emphytéotique ». Quand vous dites « privatisation », je dirais plutôt « concession ». On est plus près d'une concession que d'une privatisation.

Vous demandez à un interlocuteur : « Gérez à ma place les infrastructures, nous les mettons à votre disposition ». Reste toutefois une question : que se passera-t-il s'il faut des infrastructures supplémentaires parce que la piste doit être allongée, parce que l'aérogare est trop petite ? Qui va financer cette option-là ? Est-ce que ce sera la société SAVE, d'origine italienne qui, sur des biens qui ne lui appartiennent pas, dont la jouissance est limitée dans le temps, dira : « cela ne fait rien, je vais augmenter l'aérogare et j'investis les dizaines de millions supplémentaires pour passer de 3 à 4 ou 5 millions de passager » ?

Donc, il y a là une grande question sur la nature même de l'acte que vous passez et sur la valeur de ce que vous concédez. Vous déprivatisez mais que va réellement sortir de sa poche votre futur partenaire-repreneur au cours des années à venir ?

Autre question : que vous apporte ce nouveau partenaire ? Une expérience ? Une gestion ? Je veux bien croire que l'actuel *management* avait ses limites, mais vous apporte-t-il un réseau international, des partenaires, des destinations nouvelles ? Font-ils venir des compagnies avec lesquelles ils sont déjà en affaire depuis des années de manière régulière ?

Vous avez conclu par un trait d'humour en disant : « Nous sommes plus libéraux que les libéraux et plus réformateurs que le MR ».

Je vous ai expliqué dans quelles conditions les vues du parti socialiste et les nôtres ne s'accordaient pas sur ce dossier. Vous savez comme moi que c'est le consensus qui dirige un Gouvernement. Dès lors, quand il n'y en a pas, le dossier est momentanément arrêté.

Il l'a été, vous l'avez repris dans des conditions différentes, avec une autre vision des choses, mais vous nous présentez cela comme une grande privatisation, un impact, un élan. J'aimerais que vous ayez enfin l'occasion d'expliquer clairement de quoi il s'agit devant cette Assemblée. Je voudrais que vous me disiez ainsi qu'à nos collègues parlementaires: «*Voilà, l'opération de Charleroi, c'est exactement ceci*».

Décidément, je deviens votre référence intellectuelle, cet après-midi, j'en suis fort aise, mais je ne sais pas si cela va durer. (*Réaction de M. Lebrun.*)

Une fois, n'est pas coutume, Monsieur Lebrun, mais vous êtes dans ce cas-ci, toujours le prédécesseur chéri. Il n'y a aucun problème. Chaque fois, vous êtes cité ... Ne vous en faites pas, vous le serez dans la réponse. Comme l'a excellemment fait votre prédécesseur, Monsieur Lebrun, je connais le cours par cœur.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ai repris le document, j'ai juste changé le nom du Ministre, c'est à peu près tout.

Un Membre. – N'en faites pas trop, Monsieur Kubla.

M. Kubla (MR). – Vous avez peut-être perdu la barbe mais pas le sens de l'humour, vous ... (*Rires.*)

Quoi qu'il en soit, je voudrais vous demander ... (*Réaction de M. le Ministre Antoine.*)

Il en rajoute, c'est un bonheur ! Je vais vous donner l'adresse des «*Deux Ânes*» à Paris, vous allez faire un tabac.

Ceci étant, je voudrais que vous ne me répondiez pas – c'est votre projet, la preuve, il n'a jamais passé le cap d'une réflexion, vous êtes allé beaucoup plus loin, vous avez été entouré d'experts, vous avez des listes de prétendants. Vous en avez choisi, vous en avez éconduit. Finalement, vous avez fait un choix limité à deux sociétés, avec publicité sur les deux noms quasiment.

Vous avez arrêté votre ultime décision, sachant que les Chinois n'étaient plus à vos yeux, des partenaires fiables. Et le seul et dernier restant a emporté le morceau.

Quel est exactement ce morceau ? En quoi ce choix est-il positif pour la Wallonie ? Que vous apporte-t-il ? Que vont-ils investir ? Que leur offrez-vous ?

Nous avons besoin simplement de ces explications transparentes. Je verrai, si à l'issue de cela, nous avons affaire à une privatisation ou simplement à une concession pour quelques décennies, avec des avantages dont

je voudrais calculer exactement l'ampleur et l'efficacité pour notre Région.

(*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le principe d'une privatisation de la gestion d'un aéroport ne rencontre pas totalement nos préoccupations. Nous avons toujours estimé que tout ce qui concerne la gestion de l'air et des forces naturelles se doit de rester dans le domaine public.

Le secteur aérien, par définition, s'apparente à ce qui est énoncé ci-avant. Aussi avons-nous, jusqu'à présent, privilégié la gestion publique parce que nous avons quelques inquiétudes pour l'emploi et les modifications tarifaires, car la Région wallonne ne pourrait avoir un réel contrôle sur les décisions d'une société indépendante.

Le privé a pour objectif quasi unique de faire du bénéfice. La cession telle que prévue n'apporte pas des perspectives fiables et durables, d'autant plus que les précisions ne sont pas apportées sur l'ensemble du dossier à soumettre à l'approbation de notre Parlement.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, chers Collègues, c'est sous l'œil vigilant de grands connaisseurs de la question aéroportuaire: le Président de notre Parlement est évidemment le Président de Liège-Airport, Jean-Claude Van Cauwenberghe s'est associé de très près au succès, à la naissance, au développement de l'aéroport de Charleroi. Vous avez été Ministre de Tutelle et Michel Lebrun l'a été avant vous – pour ne pas citer d'autres parlementaires qui à un titre ou à un autre m'ont interpellé sur la question.

D'emblée, je veux vous dire qu'il y a eu une grande constante dans les trois Gouvernements – l'actuel, le précédent et l'antépénultième –, c'est la volonté, chacun avec sa méthode, chacun avec sa stratégie, de conforter les deux aéroports comme des pôles de développement économique majeurs de la Région wallonne.

Je veux rendre hommage, et j'en profite, à M. Kubla, mais aussi à M. Lebrun et aux Ministres qui vous épaulaient, je pense singulièrement à Jean-Claude Van Cauwenberghe, le moment venu parce qu'il y a eu sans discontinuité la même politique gérée, menée depuis maintenant 12 ans. Chacun avec ses succès, avec ses revers. J'ai presque envie de dire que celui qui a eu le plus difficile c'est Michel Lebrun parce qu'il a dû inventer le modèle, parce qu'il a dû être confronté aux rive-rains. Parce que la transformation d'un aéroport militaire en un aéroport de fret, 24 heures sur 24, ou le développement de Charleroi, posaient d'autres problèmes que

ceux que vous avez dû gérer ou ceux pour lesquels j'ai été appelé à la décision.

Réjouissons-nous de la politique essentielle menée par le Gouvernement wallon, depuis 12 ans, pour le développement économique de nos aéroports qui connaissent, aujourd'hui, un vrai succès.

Je regardais, il y a peu de temps, une émission à la VRT, présentant d'un côté le succès des deux aéroports wallons. On parle beaucoup de Charleroi, mais on néglige un peu Liège qui a connu une forte progression en passagers et en fret. Et on voyait, la corrélation entre Liège et Charleroi-Bruxelles Sud, avec Deurne qui représente 122.000 passagers, et cela n'a quasiment pas évolué sur les dix dernières années.

Par rapport au passé, nous avons mené une politique un peu novatrice. C'est normal car nous avons tenu compte des leçons du passé, nous avons voulu dynamiser sur certains points. Nous avons d'abord institué le principe d'un euro pour le développement économique et d'un euro pour les riverains.

La SOWAER a fait un travail remarquable et c'est pour cela qu'aujourd'hui, nous sommes à 4.500 familles dont la maison a été rachetée ou insonorisée, c'est un succès sans précédent et incomparable à l'échelle de l'Union européenne. Et c'est ce qui fait, vous en conviendrez avec moi – les bourgmestres concernés le savent –, que nous ayons un climat relativement serein, aujourd'hui, avec les riverains concernés.

Nous avons également dû – ce qui n'était pas simple, vous m'aviez averti au moment de la transmission du « cockpit » – régler les questions juridiques. Aujourd'hui, le ciel s'est dégagé et plusieurs décisions de justice ont été très favorables au Gouvernement wallon. Une récente décision juridique est d'ailleurs intervenue au niveau de la première Instance européenne. Nous pouvons nous en réjouir.

Nous avons également – je veux rendre un hommage à Jean-Claude Van Cauwenberghe qui était là en début de législature – compris qu'il fallait faire évoluer la méthode de gestion. Le 3 février 2005, le décret RESA a apporté des modifications importantes sur la fixation de redevances, non plus par le Ministre – ce que vous faisiez à l'époque –, mais par les sociétés de gestion, à savoir Liège Airport à Liège ou BCA.

Nous avons également prévu, dans le décret RESA, le transfert de la domanialité des sites aéroportuaires afin de garantir les investissements des privés en termes de garantie. C'étaient donc deux avancées importantes. J'en ajoute une troisième, toujours sous l'égide de M. Van Cauwenberghe, c'est l'adaptation des investissements que nous réclamait la SOWAER. Parce que, sans vous quereller en aucune façon, les années passent et il faut réapproprier, augmenter les investissements. Nous avons donc dû faire des efforts financiers importants pour soutenir le programme d'investissements à Liège et à Charleroi.

À ces trois points, je voudrais ajouter le professionnalisme dans le recrutement. Que ce soit à Liège ou à Charleroi, tous les recrutements se font sur base d'*assessment*, sur base de recrutements dûment qualifiés. À telle enseigne que, si je prends Charleroi, pratiquement toute la direction est flamande. C'est donc bien la preuve que ce n'est pas le Gouvernement wallon qui a mis la main dans ce type de recrutement.

Nous avons ensuite – et c'était toujours sous Van Cauwenberghe, mais là, je dois faire la transition avec Elio Di Rupo –, lancé une étude stratégique du développement de l'aéroport. Quelles étaient les perspectives de développement ? Je ne le vois pas mais (*Réaction de M. Devin.*) Je lis dans votre regard, Monsieur Devin.

Nous avons mené une étude pour savoir quelles étaient nos potentialités. C'est sûr que l'étude Arthur de Little a été pour nous une confirmation de ce que nous présentions – vous, nous, Michel Lebrun et d'autres : un potentiel de 30 millions de passagers sur un isochrone de deux heures, ce qui est considérable.

M. Arthur de Little a clairement indiqué, et en cela nous avons travaillé en phases, que cet aéroport de Bruxelles Sud-Charleroi avait un potentiel considérable, différent, mais complémentaire de celui de Liège. Du reste, le 15 janvier 2008, vous y étiez, Monsieur Kubla, le consultant est venu présenter l'étude devant notre commission.

Nous avons mené avec M. Di Rupo, une réforme essentielle : l'unicité de gestion – vous aviez aussi essayé. Le but était de rendre responsables toutes les fonctions d'embarquement et de débarquement ainsi que l'*end line* qui l'accompagne, dans le chef même des aéroports. Certes, cela a suscité un jour de grève, mais je veux saluer ici la grande correction et la loyauté des syndicats avec qui nous avons négocié une paix sociale au terme de laquelle, dorénavant, toutes ces fonctions relèvent des deux aéroports. Ce qui me semble du reste être en phase avec ce qui se pratique en Europe.

Par ailleurs, le 14 février 2008, nous avons lancé un appel à partenariat stratégique pour l'aéroport de Bruxelles-Sud. Avec auparavant, une décision significative – je ne l'ai pas dans mes textes mais je veux l'apporter ici –, c'est avec M. Rudy Demotte, que nous avons décidé de la création d'une gare Bruxelles-Sud en liaison avec Bruxelles Midi en 30 minutes. De quoi évidemment assurer l'essor à cet aéroport, comme véritable alternative ou comme deuxième aéroport national pour notre pays. D'ailleurs, vous le savez comme moi, un pays comme le nôtre justifie deux aéroports nationaux.

Ne fut-ce que parce qu'à Bruxelles, aujourd'hui, Zaventem, avec les tracasseries juridiques, administratives, le contentieux et les riverains, on se rend bien compte que c'est un aéroport à la limite de l'étouffement. Nous avons donc une splendide carte à jouer. Il fallait cette connexion, nous l'avons décidée avec Infra-bel – les études en attestent.

Lorsque nous avons lancé le processus, le 14 février, je voudrais relever l'extraordinaire professionnalisme. Nous l'avons fait avec la SOWAER – M. Vuylsteke, que vous connaissez bien, a participé à tout et de manière tout à fait constructive. Nous nous sommes appuyés sur trois consultants : Arthur de Little, une Banque d'affaires Petercam et un grand cabinet d'avocats Debacker. Nous nous sommes entourés des meilleurs pour faire le choix le plus judicieux pour la Région et pour ne pas la laisser dans les seules mains des gestionnaires de l'aéroport, de votre serviteur ou du Gouvernement.

Vous avez raison, Monsieur Kubla, on a évolué. On est parti d'une donne un peu plus modeste, mais lorsque nous avons eu les premières offres qui sont rentrées – treize offres venues du monde entier, de grands groupes – 11 offres ont été retenues, toutes ces offres portaient en leur sein une revendication, avec une minorité qui n'est même pas de blocage. Cela ne nous intéresse pas, nous voulons aller au-delà.

C'est vrai que le Gouvernement a répondu à leur attente. Nous n'étions pas encore là dans le stade des offres non liantes, il s'agissait des marques d'intérêt.

Je vous rassure, le cabinet Debacker a bien vérifié, il n'y a pas de difficulté sur le plan juridique. Nous avons du 48/89, avec un principe très simple sur le plan de la métaphore, c'est que nous avons «lié» nos deux pieds. Le partenaire privé ne pourra pas décider sans le partenaire public et *vice-versa*. Je pense qu'il ne peut pas y avoir un partenaire public heureux et un malheureux privé ou l'inverse. Donc, nous avons donné des garanties au partenaire privé dans la gestion, dans le choix des investissements futurs.

On a fait l'analyse à tous les stades. Le Gouvernement en a été informé et les notes en font foi. Tout cela s'est fait dans un grand consensus.

Vous me demandez, est-ce qu'il y avait ou est-ce qu'il y a une nostalgie du partenaire chinois ? C'est clair que lorsque dans les offres que nous avons lu, on avait évoqué un up occidental, une compagnie d'aviation, la création de 10.000 emplois, quel serait le responsable politique qui ne s'afficherait pas intéressé. De vous à moi, et je veux remercier Achena qui a d'ailleurs énormément investi en consultance dans notre pays pour rentrer l'offre, malheureusement, depuis lors, il y a eu retournement de la conjoncture et elle frappe la Chine aussi durement sinon plus que d'autres et dès lors, l'offre qu'ils nous ont rentrée n'était plus de la même nature que les premières conversations que nous avons eues lorsque nous les avons reçues avec Rudy Demotte.

Et c'est vrai qu'à la clôture, l'offre de Save était nettement plus intéressante sur le plan du financement puisque pour les parts qui leur reviennent, nous devrions arriver pas loin d'une vingtaine de millions alors que nos amis chinois n'avaient proposé qu'un million en

la matière. C'est 11 millions pour être tout à fait précis pour les 27 premiers pourcents auxquels vous devez ajouter 8,5 millions pour le *coll*, pratiquement 20 millions à côté du million pour les Chinois.

Ensuite, Save est une société extrêmement solide. Vous dites modeste, alors il faut s'entendre sur modeste, c'est un acteur important, dans le milieu du transport, dans le milieu de l'aviation, c'est une société qui a une mixité, ils ont des pouvoirs publics dans leurs capitaux, les provinces italiennes et des partenaires privés. De surcroît, ils se sont adossés au Holding communal, donc c'est un ancrage dans notre pays, preuve de l'intérêt et surtout, ils ont une excellente maîtrise de la gestion des aéroports et notamment en relation avec Ryanair qui reste un partenaire aussi sympathique, aussi combatif et dynamique qu'il n'est parfois difficile, je ne dois pas vous le présenter, vous l'avez fréquenté avant moi.

Dès lors, aujourd'hui, Save peut nous apporter quoi, c'est cela votre demande ? Je pense qu'il y aura un réseautage largement supérieur à celui que nous connaissons, premier élément.

Dans les contacts que nous avons eus et que nous devons finaliser, je vous le rappelle, nous en sommes maintenant à la sélection ultime, reste la négociation du contrat. Je vais me montrer un tout petit peu prudent par rapport à mes réponses, mais c'est la venue de nouvelles compagnies. C'est aussi de nature à consolider Ryanair alors que, de vous à moi, nous ne sommes plus nombreux ici, la proposition des Chinois aurait pu amener une concurrence qui aurait pu poser peut-être problème en la matière.

Clairement, pour le groupe italien, nous sommes aujourd'hui, vous le savez, passés de deux millions à trois millions de passagers à Charleroi-Bruxelles Sud et ils entendent, dans les six ans qui viennent, atteindre 7 millions de passagers. Je crois que c'est vraiment un objectif important et ils sont prêts enfin à participer au financement ou à cofinancer l'extension de l'aérogare qui bien que très récente, nous y avions mis la première pierre avec Jean-Claude Van Cauwenberghe, la deuxième ou la dernière avec Elio di Rupo, risque de s'avérer à l'étroit. Pour les passagers, il faudra donc l'agrandir. Les plans le prévoient. Ce sera donc ...

M. le Président. – Monsieur le Ministre, concluez parce que vous commencez à développer le sujet et quand vous arrivez à la fin de votre temps autorisé, vous commencez à répondre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – ... faire les rétroactes en citant les uns et les autres par correction et par légitimité de leurs actions.

M. Stoffels (PS). – C'est l'essentiel.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et une petite voix me dit : c'est l'essentiel.

Je pense que, alors, on peut jouer sur les mots. M. Kubla me demande est-ce une consolidation, une privatisation? Nous n'avons jamais voulu vendre la propriété de l'aéroport, ni vous, ni moi, ni d'autres. Par contre, nous avons voulu ouvrir le capital de gestion pour une période déterminée et qui peut être longue, à un privé pour dynamiser celle-ci conforter l'attractivité commerciale et faciliter le financement. Vous aurez remarqué, Monsieur Kubla, que nous avons été si combattifs à l'égard du Fédéral, chaque fois que d'aucuns, y compris, dans votre propre formation politique, venaient avec une taxe «passager» dont le but n'était que de combler les déficits financiers, nous avons dit non, deux fois, pour Belgocontrôle et pour la taxe de billets, réagissant ainsi à l'attente de notre président de Liège airport et de BCSA, je pense dès lors que c'est une politique qui est prometteuse et je formule le vœu que le Gouvernement suivant s'inscrive dans cette logique.

(Applaudissements.)

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, je crois que vous avez parfaitement et avec humour souligné la technique de réponse de M. Antoine, qui n'a jamais été désagréable, je m'empresse de le dire, mais M. Van Cauwenberghe l'a abondamment cité, je trouve d'ailleurs qu'il a été très pertinent, mais il n'empêche que c'était beaucoup de rétroactes et assez peu de perspectives. Ce qui m'intéresse, c'est ce qu'on va faire demain et vous avez, à la fin, annoncé une éventuelle participation financière, concession et pas consolidation. Concession ou privatisation, je crois que vous avez vendu le mot privatisation et ce n'est sans doute pas le mot adéquat, quand je vois de quoi il retourne. Vous me dites, nous négocions encore la fin de contrat et je suis prudent, que voulez-vous, le dossier n'est pas finalisé, attendons qu'on en connaisse toutes les modalités. Je pense qu'il serait bon que lorsqu'il sera définitivement signé entre votre département ou le Gouvernement, BCSA et le nouveau partenaire, vous puissiez nous en dire quelques mots en commission parce que c'est deux grandes infrastructures aéroportuaires, c'est énormément de moyens qui y sont investis, la transparence sur ce dossier me paraît nécessaire et je vous fais confiance pour qu'il en soit ainsi.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, bien sûr, le Ministre s'est évertué à faire taire nos inquiétudes. Si ce n'est pas une privatisation et que c'est une concession, là nous pouvons nous montrer plus ou moins d'accords pour autant que l'emploi soit protégé et aussi que les emplois nouveaux qui arrivent ne soient pas des emplois précaires.

INTERPELLATION
DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA POLLUTION PAR LES PARTICULES
FINES ET LE PLAN D'ACTION EN CAS DE PICS
DE POLLUTION PAR LES PARTICULES FINES»

QUESTION ORALE
DE M. SENESEAL À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA GESTION DES PICS DE POLLUTION»

QUESTION ORALE
DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LES DERNIERS PICS DE POLLUTION
ENREGISTRÉS EN WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael, sur la pollution par les particules fines et le plan d'action en cas de pics de pollution par les particules fines, les questions orales de M. Senesael, sur «la gestion des pics de pollution» et de Mme Cassart-Mailleux, sur «les derniers pics de pollution enregistrés en Wallonie», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, j'avais préparé une longue litanie sur les conséquences des particules fines sur la santé publique, je vais épargner cette litanie à tout le monde puisque je pense que cette problématique est connue et que manifestement, le lien entre la dégradation importante de la santé publique en particulier chez les enfants et les personnes âgées n'est plus à démontrer aujourd'hui, les rapports scientifiques sont malheureusement plus qu'alarmants en cette matière.

J'en viens dès lors directement au contenu de mon interpellation.

Monsieur le Ministre, souvenons-nous de la cacophonie qui a présidé à la gestion des pics de pollution de décembre 2007 et de février 2008. On vous a reproché, Monsieur le Ministre, de crier aux loups sans avoir de véritables plans d'action, ce qui était effectivement le cas. Interpellé sur le sujet, le 19 février 2008, vous aviez alors répondu vouloir mettre en œuvre des mesu-

res structurelles et vous aviez cité votre première priorité absolue, le bassin de la région de Charleroi.

C'est dans ce contexte que les normes d'émissions et certaines conditions des permis d'environnement des trois entreprises sidérurgiques du bassin carolorégien ont été prises. Voilà pour les seules mesures structurelles prises.

Monsieur le Ministre, je souhaite vous interroger globalement sur l'évolution que vous faites de l'application du plan d'action en cas de pics de pollution par les particules fines essentiellement destiné à prendre des mesures d'urgence et donc, temporaires pour tenter de limiter l'amplitude de ces pics. Je souhaite également vous interroger sur la base juridique de ce plan et sur les aménagements à y apporter, mais avant cela, il me semble essentiel de vous interroger sur les résultats de la mise en œuvre de ce plan d'action dans le bassin de Charleroi et de Liège, deux zones particulièrement sensibles si j'en crois d'ailleurs les derniers chiffres de Celine.

Le bassin de Charleroi et de Liège, pouvez-vous nous donner précisément pour ces deux bassins, un état des lieux de la situation durant l'épisode de pollution de la fin de l'année 2008 et ce début d'année 2009 ?

Comment y évaluer la qualité de l'air pendant cet épisode et comment évaluez-vous la mise en œuvre du plan « pic de pollution » ? Et naturellement, Monsieur le Ministre, écoutez-moi, pour ce qui concerne Charleroi, je ne peux que vous demander de nous aider et y voir clair dans la polémique médiatique qui vous a opposé aux autorités locales et pour ce faire, Monsieur le Ministre, pouvez-vous répondre aux questions suivantes.

Combien de réunions avez-vous tenté d'organiser avec les autorités de la ville sur la partie communale de ce plan d'action contre les pics de pollution ? Combien de réunions ont-elles pu effectivement se tenir avec les autorités ? Un échéancier clair de ces réunions a-t-il été établi avec les autorités de la Ville de Charleroi ?

Vous avez déclaré que la Ville de Charleroi n'avait pas rentré de plan dans les délais prévus, ce qui a été contesté par le Bourgmestre Jean-Jacques Viseur. Qu'en est-il ?

Quand le plan de la Ville de Charleroi vous est-il clairement parvenu ? Ce plan est-il conforme à ce que vous en attendiez ? Disposez-vous d'informations sur la réalité de sa mise en œuvre ? Ce plan a-t-il été validé par le collège communal ? Avez-vous reçu le PV décisionnel d'approbation de ce plan d'actions par le Collège de la Ville de Charleroi ? Si oui, quand a-t-il été validé par le collège ?

Permettez-moi ici de préciser un élément qui n'a rien de problématique, ni de choquant. J'ai donc été contacté par l'échevinat de M. Sonnet qui voulait, dit-il, du moins son collaborateur, m'apporter un certain nombre d'apaisements sur le fait de l'existence de ce plan et je l'ai reçu aujourd'hui et en toute transparence, par mail. J'ai donc

demandé tout à fait naturellement si le collège avait pris attitude sur ce plan et s'il y avait un PV de collège. Il m'a été répondu, je donne l'information parce qu'elle me semble logique à être donnée, que non, qu'il n'y avait pas eu de PV du collège, mais que dans ce cas de figure, il n'était pas nécessaire qu'une telle décision passe par le Collège de la Ville de Charleroi, dès l'instant, cela relevait de la compétence seule d'un échevin qui devait exécuter ce plan. Fermons la parenthèse.

J'espère que ces quelques questions nous permettent, Monsieur le Ministre, de clore cet épisode un peu pathétique qui semble une nouvelle fois démontrer que la Ville de Charleroi a décidément bien du mal à traiter en temps utile les dossiers importants qui affectent la santé de ses habitants et permettez-moi de souligner que, évidemment, quand je parle de la Ville de Charleroi, je ne vise pas l'ensemble des responsables de la ville, mais en l'occurrence, ici, il y a, me semble-t-il, manifestement, un problème.

La Ville de Liège semble, d'après vos propos dans la presse, ne pas être concernée par ces retards et auraient pris toutes les mesures nécessaires, on ne peut que s'en réjouir. Puis-je, dès lors, obtenir une copie du plan remis par les autorités liégeoises dans les délais prescrits et sur les mesures structurelles que la ville aurait déjà mises en œuvre pour se conformer à ses engagements ?

Dans les ceux cas, vous aviez fixé le 31 octobre comme échéance pour transmission des plans d'action. Ceci étant également valable pour les industries.

À cet égard, Monsieur le Ministre, les industries qui représentent 64,4 % des émissions de particules fines devaient remettre à l'Agence wallonne de l'air une liste des mesures qu'elles prendraient en cas de pics de pollution pour limiter ses émissions. Pouvez-vous me garantir que ces entreprises avaient rentré leur plan à temps et à heure et me préciser les mesures qu'elles ont effectivement mises en œuvre ces derniers jours ? Et quels indicateurs à la clé ?

Je voudrais, au passage, vous donner une anecdote qui m'a extrêmement choquée. À l'occasion de ces pics de pollution, j'ai été averti qu'il y avait le survol de la zone de Liège en partance de Bierset d'un Antonov qui recrachait à toute puissance, de ces quatre réacteurs, une fumée noire. J'ai moi-même vérifié cette information, j'ai ensuite téléphoné au service « SOS Pollution » de la Région wallonne me faisant effectivement passer pour quelqu'un qui demandait une information, une réaction du service pollution de la Région wallonne, le Monsieur qui m'a répondu et je ne vais livrer son nom ici, mais je trouve cela extrêmement choquant, m'a répondu texto : « *Écoutez, cela c'est un autre problème, on n'en a rien à cirer. Vous n'êtes pas d'accord ? Rentrez une pétition* ». Voilà ce que le service « Pollution » de la Région wallonne m'a répondu. Je lui ai dit : « *Monsieur, je suis le Député Bernard Wesphael, je vous demande une information précise sur la réaction du service Pollution, je souhaite votre nom, parce que si vous répondez effecti-*

vement aux riverains de cette manière, ou aux gens qui se plaignent d'une pollution majeure en période de pics de pollution, c'est inacceptable, je pense que c'est totalement inacceptable ». Je vous communiquerai effectivement le nom de cette personne, dans quelques instants.

Je trouve cela totalement inacceptable, cela n'a rien à voir avec de la délation, c'est un service public qui doit être rendu normalement à la population et pas avec mépris.

Le plan de pics de pollution. Monsieur le Ministre, je souhaite également vous interpellier sur la façon dont les mesures de limitation des émissions ont été mises en œuvre au cours de la récente période d'alerte. Pouvez-vous nous détailler les moyens mis en œuvre pour contrôler la bonne mise en œuvre des différentes mesures et surtout quels sont les indicateurs sur lesquels vous êtes basé pour déclarer que les choses s'étaient bien passées ?

Plus globalement, par rapport aux pics de pollution :

- comment est-il prévu que s'effectue le contrôle des mesures de réduction de la température dans les bâtiments publics ?
- ne serait-il pas plus rationnel et cohérent de confier les mesures d'amélioration de l'offre de transports en commun directement aux TEC et à la SRWT plutôt qu'aux communes ?
- le plan n'aurait-il pas plus de force et de stabilité dans le temps s'il reposait sur des bases juridiques ? Ne conviendrait-il pas, dans cet ordre d'idées, de faire entrer dans le cadre de la législation régionale sur la planification environnementale ?
- dans le même ordre d'idées, dès lors que le plan ne repose pas sur un arrêté ou sur un décret, qu'en est-il de la force juridique des valeurs de limitation de vitesse sur certains axes en cas de contestation par des personnes verbalisées ? S'agit-il, en réalité, uniquement de normes indicatives ou recommandées ?

De nouvelles mesures structurelles plus fortes sont, Monsieur le Ministre, à mettre en œuvre.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que la directive européenne sur la qualité de l'air de 1999 a été remplacée par une nouvelle directive en mai dernier; cette dernière impose désormais des normes pour les particules 2,5 qui ne seront pas faciles à respecter et qui demanderont sans aucun doute de mettre en œuvre rapidement les mesures structurelles que votre Gouvernement tente aujourd'hui de mettre en œuvre, mais avec une certaine lenteur en matière de mobilité et d'aménagement du territoire afin de réduire les besoins de déplacement, les besoins de chauffage et agir efficacement à la source de la pollution par les particules fines. Ces mesures structurelles indispensables sont d'autant plus importantes que le niveau moyen annuel de concentration en particules fines PM10 reste à un niveau particulièrement élevé dans toutes les zones sensibles de Wallonie, ce qui pose un problème de santé publique évident.

Je suis très touché par le geste que vous avez posé hier en me remettant personnellement le tableau de bord de l'environnement wallon, mais vous avez vu que dans ce tableau de bord de l'environnement wallon, on a dit que ce problème de santé prioritaire en termes de pollution atmosphérique de particules fines reste un grand problème non résolu chez nous, même si la situation à la marge s'améliore.

Quelles mesures avez-vous prises ou êtes-vous en train de prendre pour que la Région wallonne puisse, à terme, répondre à ces nouvelles normes et pour réduire sensiblement le niveau moyen de la pollution par les particules fines PM10 et PM2,5 provoquée par les transports et les chauffages ? En d'autres termes, quelles nouvelles mesures de fond êtes-vous en train de prendre pour améliorer durablement la qualité de l'air en Région wallonne ?

Et en guise de conclusion, Monsieur le Ministre, nous souhaitons poursuivre le débat avec un certain nombre peut-être de propositions nouvelles, d'améliorations de la politique de lutte contre les pics de pollution, c'est la raison pour laquelle, chers Collègues, nous avons déposé aujourd'hui même, une proposition de résolution qui invite la commission à approfondir la politique wallonne en cette matière. Je me réjouis de vous entendre, à la fois, sur l'aspect global de cette problématique, sur l'effectivité des mesures et par ailleurs, sur ce qui s'est réellement passé avec la Ville de Charleroi. A-t-elle, oui ou non, été dans les temps, dans les délais avec un véritable plan d'action local susceptible de cadrer avec la politique wallonne en cette matière ?

(Applaudissements.)

M. le Président. – La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Ministre, évidemment dans le cadre de cette interpellation, nous allons éviter les redondances. M. Wesphael a mis en exergue les deux particularités que sont l'environnement et la santé publique, ainsi que les mesures structurelles et la base juridique des plans d'action et plus particulièrement pour les Villes de Charleroi et de Liège.

Je n'y reviendrai donc pas, et je vais aller directement à l'essentiel et plus particulièrement sur la fin de l'année 2008 et le début de l'année 2009 qui ont été marquées par la dégradation de la qualité de l'air et notamment en Région wallonne.

Nous avons donc assisté à la première application du plan wallon d'actions en cas de pics de pollution et ce plan défini en octobre 2008 consiste à la mise en œuvre de plusieurs mesures qui doivent être adoptées par différents secteurs, selon la concentration de particules fines dans l'atmosphère, qui définit le seuil de pollution.

Ces mesures concernent les entreprises qui doivent réduire leur taux d'émission et les automobilistes.

Pour ce qui est des automobilistes, la vitesse a ainsi été limitée durant la période incriminée à 90 km/h sur les autoroutes les plus exposées. Ces 476 panneaux indiquant « Smog – vitesse maximale 90 km/h – qui avertissaient les conducteurs. Monsieur le Ministre, quel bilan tirez-vous de la première application de ce plan ?

Quelles ont été les réactions suite à la mise en place de celui-ci ? De manière générale, a-t-il été bien respecté de tous ? À l'avenir, d'autres mesures sont-elles envisagées dans la mise en œuvre de ce plan ? Et si oui, lesquelles ?

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, beaucoup de choses ont été dites, mais j'ai encore évidemment quelques questions et donc, pour ne pas relater l'histoire en ce début d'année 2009, notre pays a connu à nouveau des pics de pollution pendant plusieurs jours, des concentrations élevées en particules fines ont été observées par les réseaux de mesures de nos trois Régions.

La situation étant revue à la normale, j'aurais souhaité que vous me dressiez un bilan des plans d'action mis en place en Région wallonne.

Quelles ont été les mesures prises ? Parmi elles, la limitation à 90 km/h sur autoroutes a-t-elle bien été respectée par les automobilistes ? Les industries situées dans les zones où les seuils étaient dépassés ont-elles consenti à faire en sorte de diminuer les émissions des polluants dans l'atmosphère ? À combien s'élevaient les concentrations de particules fines durant ces jours de pollution ? Hormis les pics de pollution, quelle est la quantité moyenne de micro-grammes par mètre cube ? La coordination avec les deux autres Régions a-t-elle bien fonctionné ?

Monsieur le Ministre, travaillez-vous en concertation avec la Ministre de la Santé, Mme Fonck, et la problématique des particules fines est-elle un problème de santé publique permanent ?

Prendre des mesures ponctuelles est une démarche, certes, nécessaire dans le court terme, mais elle ne règle en aucun cas le problème.

Plus que des mesures ponctuelles, il s'agit de prendre des mesures structurelles. Une fois les conditions atmosphériques revues à la normale, la pollution demeure et agir uniquement pour ne pas aggraver la situation n'est pas suffisant.

Votre collègue André Antoine va proposer ce jeudi au Gouvernement d'instaurer la gratuité des bus TEC dès que le premier seuil des pics de pollution est atteint. Cette proposition ne risque-t-elle d'être un effet d'aubaine plutôt qu'une réelle mesure de lutte contre la

pollution ? Par ailleurs, le coût d'une telle gratuité est à mettre en balance avec les effets attendus sur la réelle diminution de pollution qu'elle engendrera. Les estimations ont-elles été faites ?

(M. Lebrun, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel.)

Il est vrai, Monsieur le Ministre, que je suis toujours une défenderesse réelle d'une solution pour le problème. Une fois qu'on solutionne le problème, nous n'avons pas besoin de sparadrap pour le soigner. J'aurais aimé vous entendre sur cette problématique et voir si vous pouviez trouver une solution. Quelles sont donc les solutions que vous pourrez nous donner ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, Monsieur Wesphael, pour avoir votre attention complète pour ne pas devoir répéter l'ensemble des éléments.

Tout d'abord, vous dire évidemment qu'il faut distinguer deux éléments, certains l'ont fait dans leur intervention, d'une part les pics de pollution avec les mesures qui ont été prises. Comment les évaluer et comment encore améliorer l'ensemble du plan ? Quelles sont les mesures plus structurelles que nous pouvons prendre par rapport à cette pollution de l'air dans notre Région qui, c'est vrai, ont des conséquences, à la fois, pour la santé, mais aussi plus globalement, pour l'environnement ? Le dernier tableau de bord wallon de l'environnement ne dit pas autre chose. Ce tableau de bord, Monsieur Wesphael, n'apporte pas peut-être nécessairement les derniers chiffres en la matière, puisque notamment l'année 2008 n'est pas comptabilisée au niveau de l'ensemble des stations de mesures dans notre Région, mais je vous livrerai évidemment ces éléments, ils sont assez éclairants sur la politique qui a été menée, sur les résultats qui ont été obtenus.

Concernant d'abord les pics de pollution. D'aucuns ont rappelé les épisodes des pics de pollution des années 2007, 2006. Oserai-je vous dire qu'il y en avait avant que je n'arrive et que je prenne mes fonctions, ici, à la Région wallonne ? La différence, c'est qu'on en parlait peut-être un peu moins et surtout qu'on prenait très peu de mesures par rapport à ces pics de pollution. Je ne jette pas la pierre à mon prédécesseur, ce n'est pas mon style, je dis simplement une chose, c'est que la situation elle existait, Madame Cassart, voyez les chiffres de 2002, de 2003, de 2004, de 2001 même si vous voulez retourner en arrière. Ce phénomène est neuf, certes, mais il était déjà évidemment bel et bien connu.

Deuxième élément. Ma volonté a été de rencontrer la réalité de terrain la plus forte possible, en nous mettant d'accord avec les autres Régions, en l'occurrence la Ministre Huytebroeck et Mme Crevits pour la Région

flamande, pour que nous ayons une harmonisation au niveau des mesures et d'abord une harmonisation au niveau des seuils. Nous avons fixé trois seuils en fonction de l'importance de la pollution, ces trois seuils correspondant chaque fois à des mesures particulières tant au niveau de l'industrie qu'au niveau du transport, qu'au niveau du logement. Pourquoi est-ce que j'ai mis le tiercé dans cet ordre-là ? Ce n'est pas par hasard, c'est évidemment l'industrie d'abord qui émet le plus de particules fines dans notre Région, à concurrence de 65 % environ, le reste étant partagé entre le transport et le logement.

Les différentes mesures que je ne vais pas vous rappeler puisque j'ai déjà eu l'occasion de le faire, à mon avis, une bonne dizaine de fois en commission, sur les seuils, les mesures qui sont prises, les 120 km/h, 90 km/h en seuil 1, les 10 % de réduction au niveau de l'industrie en seuil 1 qui passe à 25 % en seuil 2, qui passe à 50 % en seuil 3 et toutes les mesures qui ont été prises, tout le plan par rapport à ces pics de pollution, il était décidé l'année dernière, en concertation avec les deux autres Régions. Il nous permet d'anticiper au maximum évidemment et que chaque acteur, que ce soit l'acteur industriel, que ce soit l'acteur communal, local, provincial au travers du Gouverneur, l'ensemble des administrations de la Région wallonne, l'ensemble des Ministres concernés au niveau de la Région, de la Communauté française, sachent exactement quelles sont les mesures très précises qu'ils ou elles doivent prendre en cas de pics de pollution. C'est comme cela. Si on prend l'exemple le plus visible, lorsqu'il y a une phase de pré-alerte qui est lancée puis l'alerte, le Ministre Daerden et le MET en particulier, prennent des mesures nécessaires au niveau des panneaux, les 476 panneaux dont M. Senesael faisait référence tout à l'heure sur les axes les plus exposés et en lien avec Bruxelles et la Flandre. Qu'on puisse apposer rapidement ces panneaux, cela c'est le plus visible. Le moins visible, mais qui a un impact très important, c'est le plan qui a été déposé au 31 octobre par 38 entreprises, et je les en remercie, de modifier leurs productions, de planifier différemment en fonction de ces pics de pollution pour éviter d'ajouter à la pollution durant ces périodes-là et donc, de réduire de 10 % en moyenne les émissions de particules fines durant ces pics de pollution.

Je rappelle pour la bonne compréhension de tout le monde, qu'un pic de pollution est un phénomène croisé météo d'inversion thermique avec des pollutions, donc une stagnation de la pollution durant quelques jours suivant évidemment des phénomènes de vent qui peuvent intervenir. Donc plus on agit tôt, rapidement, plus chaque acteur est conscient des responsabilités qu'il a et surtout de l'action qu'il doit mettre en œuvre, plus nous sommes efficaces en matière de lutte contre ces pics de pollution qui ont des conséquences sur la santé de nos concitoyens.

Tout ce plan, il est complet, je veux bien vous le remettre à nouveau pour expliquer à chacun quelles sont les mesures très précises dans les trois secteurs que je vous ai cités. J'ai fait appel, il y a plusieurs mois, à la fois aux entreprises et aussi aux communes concernées, en l'occurrence douze communes en région liégeoise et trois communes dans la région de Charleroi – Charleroi, Fleurus et Châtelet – pour remettre des plans avec les mêmes seuils évidemment qu'au niveau des Régions.

Que fait-on en seuil 1 ? Que fait-on en seuil 2 ? Que fait-on en seuil 3 ? Puisqu'il y a une responsabilité communale qui intervient, qui est croisée au travers de différentes responsabilités, mais dont la responsabilité, d'abord l'échevin de l'environnement, qui doit effectivement, et cela, c'est mon avis personnel, Monsieur Wesphael, sur le fait que le collège doit oui ou non statuer sur un plan comme celui-là, la réponse de mon côté est clairement oui. Pourquoi, clairement oui ? Parce que potentiellement plusieurs échevins peuvent être concernés : mobilité, environnement, les bâtiments, l'information à la population, elle est importante en cas de pics de pollution, le rôle communal est important, l'ensemble des échevins sont potentiellement concernés directement. Me dire comme cela m'a été dit, à la fois, le Bourgmestre et l'échevin de Charleroi concernés, M. Sonnet, que ce n'est pas obligatoire de passer en collège. Oui, il n'y a pas d'obligation formelle, mais il faut dire, qu'en conseil communal, il serait intéressant d'avoir ce type de débat parce que cela fait partie de la démocratie locale.

Je veux simplement ajouter au-delà des aspects de Charleroi et je crois qu'il n'y a pas de contestations là-dessus, vous pouvez voir tous les communiqués qui ont été réalisés, je n'ai pas reçu, ni moi, ni mon administration, ni l'Agence wallonne de l'air, un plan de Charleroi avant le mardi du pic de pollution à midi trente-trois par fax à mon cabinet. Je ne peux vous dire que cela. Par contre, en région liégeoise, effectivement, pour le 2 décembre, c'était la date qui avait été convenue à la suite de toutes les réunions de concertation qui avaient eu lieu à mon cabinet, j'ai reçu les plans des différentes communes sous la houlette du Ministre Foret, Gouverneur maintenant, qui a coordonné l'ensemble de l'action en région liégeoise, à ma demande.

Maintenant, par rapport à cela, l'essentiel, ce dont je peux me réjouir, c'est qu'il y a eu des dispositions qui ont été prises au niveau de la Ville de Charleroi, notamment, au niveau de la circulation à l'intérieur de la ville, je reste positif, c'est cela l'essentiel.

M. Ficherolle (PS). – M. le Président m'autorise à vous interrompre dix secondes pour donner un élément factuel qui, je pense, éclairera et qui ne va pas en contradiction avec les propos du Ministre. J'ai fait vérifier le mardi 30, il y avait collège, à la page 17 du procès-verbal, puisque cette question est évoquée, il est effectivement inscrit : « *M. Bouchat, c'est le chef de cabinet de l'Échevin de l'Environnement, expose les dispositions que la ville a prises en fonction des directives prévues* »

par le plan régional d'urgence par rapport à l'importance des pics de pollution». Une note est remise aux membres du collège. Effectivement, je pense qu'actions il y a eu, mais je reconnais avec vous qu'une meilleure communication entre la ville et les autorités de la Région wallonne seraient nécessaires.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – L'intérêt évidemment de la communication, quelle est-elle? C'est notamment lorsqu'il y a des conséquences sur plusieurs communes. Prenons l'exemple d'une voirie qui est sur deux communes, il faut éviter évidemment qu'une commune ne dise – et c'est pour cela que j'ai demandé au Gouverneur de jouer un rôle – c'est 50 km/h chez nous sur la commune, vous êtes sur la même voirie, vous passez sur la commune voisine et c'est 70 km/h ou 90 km/h. C'est incompréhensible pour tout le monde, d'où l'intérêt évidemment, c'est pour cela qu'on demandait que les plans rentrent à la Région, c'est pour croiser les éléments et pour être certain qu'il y ait une harmonisation parfaite sur le terrain dans la réalité, notamment, par rapport aux automobilistes, c'était bien la moindre des choses.

Concernant les résultats. Globalement, je n'ai pas les chiffres évidemment, concernant le nombre de PV, etc. Globalement, vous avez pu le constater par vous-même, les 90 km/h ont été plutôt bien respectés, je crois qu'il y a un besoin d'informer davantage la population, d'avoir des panneaux qui soient encore davantage visibles à l'avenir.

Au niveau des industries et je tiens à le dire, de façon très forte, les dispositions ont été prises, mais les plans avaient été déposés pour le 30 octobre de l'année dernière, ce qui a permis évidemment de pouvoir mettre cela en ordre, très rapidement et avec les effets évidemment tout à fait positifs au niveau des émissions.

Au niveau du logement, des dispositions ont été prises dans toute une série de communes, reconnaissons que cette dernière mesure porte moins, mais elle porte, on essaie évidemment de travailler sur tous les éléments.

Au-delà de ces éléments, j'aurais l'occasion de voir mes deux collègues, Mme Huytebroeck et Mme Crevits, la semaine prochaine et nous ferons le bilan plus global entre les trois Régions pour voir si l'harmonisation et le modèle peuvent encore être améliorés au niveau du fonctionnement et de la concrétisation de la mise en œuvre des plans d'action. Reconnaissons, j'essaie de dire cela en toute objectivité, vous me direz que je ne le suis certainement pas, globalement, il y a une amélioration très forte, tout le monde est informé à temps et à heure, on peut encore être plus fort, à mon avis, en termes de communication, notamment de communication vers la population en matière d'information plus particulièrement par rapport à la santé.

Je terminerai en vous disant que c'est vrai, tout cela, ce sont des mesures par rapport aux pics de pollution, ce sont des mesures qui se mettent en œuvre longtemps à l'avance, qui doivent être justement très bien coordon-

nées, très bien prévues, très bien préparées pour que cela se passe bien sur le terrain. De façon plus structurelle, il y a eu des investissements très importants qui ont été consacrés par la Région wallonne, des investissements par les industries particulièrement dans le bassin de Charleroi, puisque ce n'est pas moins de 125 millions d'euros qui ont été consacrés à la diminution des émissions de particules fines et de qualité de l'air au niveau de Charleroi et pour joindre les chiffres à la réalité de ce que je vous dis, puisqu'il me reste 30 secondes, en 2007 nous étions à plus de 150 dépassements de la norme en particules fines, 41 dépassements en 2008. Nous sommes passés de 150 à 41.

Monsieur Wesphael, vous m'avez dit: «*C'est une évolution positive à la marge*». Divisez par 3,5 les émissions et les dépassements, ce n'est pas mal. La marge, elle, est assez intéressante, assez importante. Vous voyez d'ailleurs que maintenant la Wallonie, dans le Top 10 des dépassements, il y a 9 communes flamandes, il n'y en a plus qu'une en Région wallonne, tout cela est dû à l'ensemble des mesures qui ont été prises par les entreprises. Je crois que c'est cela l'essentiel et aussi les permis d'environnement qui ont été octroyés, revus avec des nouveaux filtres, avec des nouvelles mesures dans toute une série de secteurs et de grosses industries. C'est aussi gage évidemment d'avenir pour ces industries puisque ces investissements correspondent à une meilleure sécurisation de l'emploi.

Je vous le dis déjà avant que vous ne me le disiez dans votre réaction, les chiffres que je vous ai donnés tiennent compte de la réalité de la fermeture de certaines entreprises dues à la crise à partir du mois d'octobre et cette diminution-là, on en tient compte dans les chiffres que je vous ai donnés, c'est bien d'une réduction de 3,5 des dépassements dans notre Région, en une année.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je pense que, on le sait, on le sait aujourd'hui, les efforts doivent se poursuivre et ce, de manière importante, notamment au regard de la législation européenne qui ne cesse d'évoluer en cette matière. Je pense, en particulier, et malheureusement, au secteur du transport des marchandises qui reste malheureusement chez nous en croissance forte, c'est un secteur sur lequel des efforts doivent être aujourd'hui portés de manière beaucoup plus significative si on veut effectivement atteindre des objectifs climatiques ambitieux sachant évidemment que le bon résultat de la Région wallonne est aussi lié, malheureusement, à un déclin économique et industriel dans notre Région et cela, c'est scientifique, c'est indiscutable.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est une injure à l'égard des entreprises que de dire cela. Franchement, c'est de l'injure et par rapport aux efforts qui ont été réalisés à Charleroi, par des industries, je ne peux

pas accepter ce genre de propos, sincèrement, ce n'est correct, cela ne correspond pas à la réalité.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, c'est une analyse politique, ce n'est pas une injure ni contre le Ministre, ni contre les entreprises. Je constate simplement que le ralentissement industriel, la fermeture d'un certain nombre d'unités qui étaient grandes pourvoyeuses de CO₂ à l'époque, a avantagé évidemment le bilan CO₂ et donc, je suis très favorable au maintien d'une activité industrielle et dans le même temps, à une réduction massive des autres secteurs, c'est-à-dire, le secteur tertiaire ...

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est ce que nous avons fait à Charleroi.

M. Wesphael (Écolo). – ... marchandises en particulier. Mais les efforts sont peu vraisemblables, d'autant plus qu'on envisage toujours, aujourd'hui, de construire une nouvelle autoroute permettant ainsi de nouveaux déplacements autoroutiers.

Enfin, dernier élément. Je suis évidemment inquiet parce que j'ai plutôt tendance à vous croire, Monsieur le Ministre, quand vous dites que la Ville de Charleroi n'a pas fait son boulot. Concernant les indices et les suppositions à cet égard, je n'ai aujourd'hui, malheureusement, qu'une confirmation en cette matière, et je trouve cela inacceptable.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Concernant l'intervention de M. Wesphael, il est vrai que des efforts pourraient ou devraient même être consentis pour faire passer toute une série de pondéreux de la route vers le rail ou vers l'eau, puisqu'on est maintenant à 73 % de marchandises transportées par route pour 13 % par chemin de fer et 13,7 % par eau. Je pense que là, c'est vrai, qu'à moyen et long terme, il faut poursuivre une politique d'investissements dans le rail et le transport fluvial, en tout cas pour ce qui est des pondéreux, c'est vrai que c'est une piste que le Gouvernement s'est déjà engagé à suivre et qu'on ne peut qu'inviter à poursuivre.

(*M. Happart, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.*)

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, il est vrai, vous m'avez répondu partiellement aux différentes questions que je vous posais. Vous me dites que les 90 km/h sur les autoroutes ont été relativement bien suivis, que l'industrie a pris des dispositions tout à fait positives, que le bilan des trois Régions va être pris *in fine* lorsque vous rencontrerez les différents Ministres, c'est-à-dire d'ici quinze jours, trois semaines. Donc, je

crois qu'on pourra refaire le point d'ici six semaines et je pense que ce sera indispensable.

Par rapport au fond du dossier, je me rends compte que vous n'avez pas de nouveautés. Je vous ai posé la question par rapport au Ministre Antoine qui a un souhait par rapport aux TEC et qui l'a soumis au Gouvernement, ce jeudi. Et là, pas de réponse, pas d'évaluation et réellement, par rapport au problème en profondeur, je ne vois aucune nouveauté et je le regrette.

Je le regrette puisque c'est un dossier qui est important et qui pour moi ne vaut pas d'avoir une solution sparadrap, mais réellement une solution en profondeur.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Dans le plan qui a été déposé au Gouvernement il y a plusieurs mois, est prévu la gratuité lorsque nous sommes en seuil 2 et en seuil 3. Voilà, c'est déjà prévu dans le plan, ce qu'il y a, c'est que lors du dernier pic de pollution, heureusement, nous étions en seuil 1, mais sinon, il y a automatiquement la gratuité dans les communes concernées évidemment, pas sur l'ensemble du territoire.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, je ne demande pas à ce qu'on soit en seuil 2, en seuil 3, heureusement, nous sommes en seuil 1, ce que je demandais c'était quelques informations par rapport à cette gratuité. J'ai vu que ce jeudi arrivait au Gouvernement de nouveau une note et une proposition du Ministre Antoine et il est important, mais comme je l'ai dit, il y a de cela deux minutes, de ne pas trouver des solutions sparadraps, mais réellement de trouver des solutions de fond pour qu'évidemment, nous n'arrivions pas là maintenant à des pics de pollutions qui sont en seuil 1, 2 ou 3. Le but c'est de ne pas en avoir.

M. le Président. – Ceci clôture nos interpellations pour ce jour.

**PROPOSITION DE MOTION
RELATIVE À UN CONFLIT D'INTÉRÊTS
À LA SUITE DE L'EXAMEN
DES PROPOSITIONS DE LOI MODIFIANT
LES LOIS ÉLECTORALES EN VUE
DE SCINDER LA CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE DE BRUXELLES-HAL-
VILVORDE PAR LA CHAMBRE
DES REPRÉSENTANTS
DÉPOSÉE PAR MM. BAYENET, DE LAMOTTE,
KUBLA ET CHERON
(Doc. 907 (2008-2009) – N^{os} 1 à 4)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts suite à l'examen des propositions de loi modifiant les lois électorales en vue de scinder la circonscription

électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde par la Chambre des représentants, déposée par MM. Bayenet, de Lamotte, Kubla et Cheron.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Wahl, Rapporteur.

M. Wahl, Rapporteur. – Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Ministres, chers Collègues, la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité a examiné ce matin, en urgence, la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts suite à l'examen des propositions de loi modifiant les lois électorales en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde par la Chambre des représentants.

Je voudrais dégager les lignes générales du débat qui s'est tenu en commission.

Un certain nombre d'intervenants se sont déjà exprimés lors de la prise en considération de cette motion. Se sont exprimés: MM. Bayenet, Kubla, Cheron, de Lamotte et Van Cauwenberghe.

En tant que Rapporteur, je crois pouvoir résumer les interventions des différents intervenants de la manière suivante:

- le Gouvernement fédéral a constitué un groupe spécifique sur BHV et il faut prendre cet élément en considération;
- il faut laisser du temps au temps;
- il ne faut pas mettre en difficulté les partis démocratiques flamands, dont le SP-A – comme l'a souligné M. Bayenet – qui ont refusé d'inscrire le point à l'ordre du jour de la Chambre des Représentants.

Monsieur le Président, tout en gardant mon objectivité, le point suivant vous concerne plus directement, puisque votre nom a été cité. Les différents intervenants ont affirmé que le Parlement wallon était directement concerné par cette motion, dès lors que la proposition de loi scindant BHV risquait de mettre en péril les grands équilibres de l'État et le respect des minorités qui ont toujours eu, en Belgique, une importance extrême dans notre système institutionnel. Comme l'a souligné M. Van Cauwenberghe, cette proposition tend à créer une frontière d'État entre les Régions, ce qui est inacceptable. Dès lors que l'on va dans ce sens-là, le Parlement et la Région wallonne sont pleinement concernés par cette motion et par la problématique qui en résulte.

Il a également été rappelé, par les différents intervenants, que le danger restait présent. Plusieurs ont fait référence aux dernières déclarations du Ministre néer-

landophone Mario Keulen à propos de l'organisation des élections européennes au sujet desquelles celui-ci a déclaré qu'il ne sanctionnerait pas les bourgmestres qui n'organiseraient pas les élections européennes dans leur commune. Chacun a mis en avant la différence qui est faite, à cet égard-là, entre le sort réservé aux trois bourgmestres non-nommés de la périphérie et ces bourgmestres qui annoncent d'avance leur intention de ne pas organiser ces élections européennes.

M. Kubla s'est posé la question de savoir s'il était nécessaire de le faire maintenant et s'il n'aurait pas mieux valu attendre, puisqu'il y avait cette possibilité-là pour mettre ainsi les partis néerlandophones devant leurs responsabilités et voir jusqu'où irait leur prise en considération de vouloir arriver à une solution négociée dans ce dossier.

M. Cheron a proposé un amendement – et je passerai les détails puisqu'on a un peu discuté sur les mots – qui, après discussion, a été retiré. En définitive, c'est le texte déposé devant vous qui a été adopté à l'unanimité par la commission.

M. le Président a terminé en insistant sur deux points qui résultent manifestement des débats en commission:

- le souhait de préserver la stabilité du système belge tel que nous le connaissons et de dire que la proposition de loi déposée à la Chambre risque de mettre à mal ce mécanisme de solidarité entre Belges;
- la Région wallonne et le Parlement wallon, en conséquence, sont pleinement concernés dans ce contexte.

(Applaudissements sur les tous les bancs.)

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Ministres, chers Collègues, si nous sommes amenés à voter deux motions de conflit d'intérêts, c'est notamment en raison de l'inaptitude à négocier d'un certain nombre de dirigeants et dirigeantes de partis francophones autoproclamés démocratiques, et je m'arrêterai au camp francophone. Ils gouvernent tout ou partie de diverses formations politiques francophones et se sont illustrés, durant de nombreux mois, ou bien par leur arrogance, ou bien par un incroyable négativisme, ou bien par une propension extrême à verser de l'huile sur le feu des disputes communautaires.

Heureusement, il semble que leurs ardeurs belliqueuses soient actuellement calmées, ce qui devrait les mettre en meilleure position pour dialoguer, négocier, pour peu qu'ils modèrent leurs chamailleries internes avec les partenaires flamands.

Les Députés wallons FN voteront les deux motions présentées, au nom de l'indispensable solidarité francophone. Notre vote est aussi wallon. Nous voulons donner du temps supplémentaire aux négociateurs dans l'espoir qu'ils dialogueront efficacement dans le cadre général

de la réforme des institutions en vue d'une plus grande compétence et responsabilité de notre Région wallonne.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur le texte adopté de la proposition de motion.

**PROPOSITION DE MOTION
RELATIVE À UN CONFLIT D'INTÉRÊTS
À LA SUITE DE L'EXAMEN
DE LA PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF
À L'INTERPRÉTATION DES ARTICLES 44, 44bis
ET 62, § 1^{er}, 7^o, 9^o ET 10^o DU DÉCRET RELATIF
À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
DU 25 FÉVRIER 1997
PAR LE PARLEMENT FLAMAND,
DÉPOSÉE PAR MM. BAYENET, DE LAMOTTE,
KUBLA ET CHERON
(Doc. 908 (2008-2009) – N° 1)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts suite à l'examen de la proposition de décret relatif à l'interprétation des articles 44, 44bis et 62, § 1^{er}, 7^o, 9^o et 10^o du décret relatif à l'enseignement fondamental du 25 février 1997 par le Parlement flamand, déposée par MM. Bayenet, de Lamotte, Kubla et Cheron.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Fourny, Rapporteur.

M. Fourny, Rapporteur. – Monsieur le Président, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je ferai miennes les remarques formulées par M. Wahl dans le cadre du rapport précédent, puisque la discussion a eu lieu dans le cadre du dépôt des deux propositions de motion qui ont été déposées, et les commentaires valant tant pour l'un que pour l'une.

Par rapport à la proposition de motion relative au conflit d'intérêts, suite à l'examen de la proposition de décret relatif à l'enseignement fondamental du 25 février 1997, déposée par le Parlement flamand, les remarques suivantes doivent être soulignées au regard de ce qui était indiqué ci-avant.

M. Bayenet a justifié ce dépôt en arguant du fait que la proposition de décret flamande visée porte atteinte au droit des minorités consacré par les négociations institutionnelles, puisqu'une majorité flamande veut supprimer de manière unilatérale les droits des élèves francophones des communes à statut spécial. L'urgence est motivée par le risque que cette proposition de décret soit inscrite la semaine prochaine à l'ordre du jour du Parlement flamand. Il est également prévu que la motion du Parlement wallon entre en vigueur à l'issue de la procédure de conflit d'intérêts initiée par la CoCoF.

M. Cheron a, quant à lui, rappelé que l'inspection pédagogique est financée par la Flandre, mais que les dispositions querellées visent les élèves de l'enseignement primaire. Or, en vertu de la Loi spéciale de financement, les élèves francophones des communes à statut spécial sont considérés comme flamands pour le calcul de la clé de répartition. La proposition de décret adoptée en commission au Parlement flamand vise, en fait, à interpréter une loi spéciale. Or, le Conseil d'État a refusé de se prononcer sur ce texte, considérant qu'il n'avait pas à interpréter la Loi spéciale de financement. Par conséquent, ce texte porte également atteinte à l'équilibre institutionnel. La motion relative au conflit d'intérêts a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

(Applaudissements sur les tous les bancs.)

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de motion.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – Je vous propose d'ajouter, à l'ordre du jour, la prise en considération des propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret modifiant l'article 7 du décret du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française, à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, déposée par M. Miller (Doc. 910 (2008-2009) – N° 1);
- et la proposition de décret modifiant le décret du 20 novembre 2008 relatif à l'organisation du transport médico-sanitaire, déposée par MM. Bayenet et Consorts (Doc. 911 (2008-2009) – N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération, la proposition de décret n° 910 sera envoyée à la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité et la proposition de décret n° 911 à la Commission de l'Action sociale et de la Santé.

J'ai également été saisi du dépôt de la proposition de résolution visant à mettre en place une stratégie de lutte contre la pollution de l'air par les particules fines, par Mme Dethier-Neumann et Consorts (Doc. 909 (2008-2009) – N° 1).

Elle sera imprimée et distribuée.

Je vous propose de l'envoyer à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole.

Il en sera ainsi fait.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE
COOPÉRATION-CADRE RELATIF
À LA FORMATION EN ALTERNANCE, CONCLU
À BRUXELLES LE 6 NOVEMBRE 2008 ENTRE
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,
LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
(Doc. 884 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 6 novembre 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la Loi de Réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de MM. Grommes, Stoffels et Pire.

Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

50 membres répondent oui.

19 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Avril, Barvais, Bayenet, Bodson, Borbouse, Bouchat, Calet, Cheron, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Happart, Huygens, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Petitjean, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Thissen, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Wesphael, Willocq, Yzerbyt.

– se sont abstenus :

Mmes et MM. Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Severin, Wahl.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD
ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-
LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART,
ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE
POPULAIRE DE CHINE, D'AUTRE PART,
CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT
ET LA PROTECTION RÉCIPROQUES
DES INVESTISSEMENTS,
FAIT À BEIJING, LE 6 JUIN 2005
(Doc. 890 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République populaire de Chine, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Beijing, le 6 juin 2005.

Il est procédé au vote nominatif.

73 membres prennent part au vote.

66 membres répondent oui.

7 membres répondent non.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Avril, Barvais, Bayenet, Bodson, Bouchat, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Stoffels, Thissen, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Willocq, Yzerbyt, Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Severin, Wahl.

– Ont répondu non :

Mme Dethier-Neumann et MM. Borbouse, Cheron, Huygens, Petitjean, Pire, Wesphael.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD
ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE
BELGO-LUXEMBOURGEOISE
ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE
DU MOZAMBIQUE CONCERNANT
L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION
RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS,
FAIT À BRUXELLES, LE 18 JUILLET 2006
(Doc. 891 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République du Mozambique concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 18 juillet 2006.

Il est procédé au vote nominatif.

73 membres prennent part au vote.

70 membres répondent oui.

3 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Avril, Barvais, Bayenet, Bodson, Bouchat, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Stoffels, Thissen, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Willocq, Yzerbyt, Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Severin, Wahl, Borbouse, Huygens, Petitjean, Pire.

– Se sont abstenus :

Mme Dethier-Neumann et MM. Cheron, Wesphael.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD
ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE
BELGO-LUXEMBOURGEOISE
ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME
DE BAHREÏN CONCERNANT
L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION
RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS,
FAIT À MANAMA, LE 11 JUILLET 2006
(Doc. 892 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement du Royaume de Bahreïn concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Manama, le 11 juillet 2006.

Il est procédé au vote nominatif.

73 membres prennent part au vote.

70 membres répondent oui.

3 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Avril, Barvais, Bayenet, Bodson, Bouchat, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Stoffels, Thissen, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Willocq, Yzerbyt, Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Severin, Wahl, Borbouse, Huygens, Petitjean, Pire.

– Se sont abstenus :

Mme Dethier-Neumann et MM. Cheron, Wesphael.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD
ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE
BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART,
ET LA RÉPUBLIQUE DU BOTSWANA,
D'AUTRE PART, CONCERNANT
L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION
RÉCIPROQUES DES INVESTISSEMENTS,
FAIT À BRUXELLES, LE 7 JUIN 2006
(Doc. 893 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République du Botswana, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 7 juin 2006.

Il est procédé au vote nominatif.

73 membres prennent part au vote.

70 membres répondent oui.

3 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Avril, Barvais, Bayenet, Bodson, Bouchat, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Stoffels, Thissen, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Willocq, Yzerbyt, Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Severin, Wahl, Borbouse, Huygens, Petitjean, Pire.

– Se sont abstenus :

Mme Dethier-Neumann et MM. Cheron, Wesphael.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À LA CONVENTION
DE TAMPERE SUR LA MISE À DISPOSITION
DE RESSOURCES DE TÉLÉCOMMUNICATION
POUR L'ATTÉNUATION DES EFFETS
DE CATASTROPHES ET POUR LES
OPÉRATIONS DE SECOURS EN CAS
DE CATASTROPHE, FAITE À TAMPERE
(FINLANDE), LE 18 JUIN 1998
(Doc. 894 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, faite à Tampere (Finlande), le 18 juin 1998.

Il est procédé au vote nominatif.

74 membres prennent part au vote.

74 membres répondent oui.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Avril, Barvais, Bayenet, Bodson, Bouchat, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Stoffels, Thissen, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Willocq, Yzerbyt, Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Severin, Wahl, Borbouse, Huygens, Petitjean, Pire, Dethier-Neumann, Cheron, Wesphael, Pary-Mille.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI
CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES
PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À LA
CONVENTION DE TAMPERE
SUR LA MISE À DISPOSITION DE
RESSOURCES DE TÉLÉCOMMUNICATION
POUR L'ATTÉNUATION DES EFFETS
DE CATASTROPHES ET POUR LES
OPÉRATIONS DE SECOURS EN CAS
DE CATASTROPHE, FAITE À TAMPERE
(FINLANDE), LE 18 JUIN 1998
(Doc. 895 (2008-2009) – N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, faite à Tampere (Finlande), le 18 juin 1998.

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la Loi de Réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de MM. Grommes, Stoffels et Pire.

Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.

70 membres répondent oui.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Avril, Barvais, Bayenet, Bodson, Bouchat, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Happart, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Thissen, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Willocq, Yzerbyt, Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Severin, Wahl, Borbouse, Huygens, Petitjean, Cheron, Wesphael, Pary-Mille.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROPOSITION DE DÉCRET
MODIFIANT LE DÉCRET DU 9 DÉCEMBRE
1993 RELATIF AUX AIDES
ET AUX INTERVENTIONS DE LA RÉGION
WALLONNE POUR LA PROMOTION
DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE
L'ÉNERGIE, DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES,
DÉPOSÉE PAR MM. JAMAR ET CONSORTS
(Doc. 795 (2007-2008) – N^{os} 1 à 4)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'article unique de la proposition de décret modifiant le décret du 9 décembre 1993 relatif aux aides et aux interventions de la Région wallonne pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des économies d'énergie et des énergies renouvelables, déposée par MM. Jamar et Consorts.

Je vous rappelle que cette proposition de décret a fait l'objet d'un rejet en Commission de l'Aménagement du Territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

Il est procédé au vote nominatif.

74 membres prennent part au vote.

24 membres répondent oui.

47 membres répondent non.

3 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borbouse, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Huygens, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Pary-Mille, Petitjean, Pire, Severin, Wahl.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Avril, Barvais, Bayenet, Bodson, Bouchat, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Stoffels, Thissen, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Willocq, Yzerbyt.

– Se sont abstenus :

Mme Dethier-Neumann et MM. Cheron, Wesphael.

En conséquence, le rejet de l'article unique entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

**PROPOSITION DE DÉCRET
VISANT À PROLONGER L'AGRÈMENT
RÉGIONAL DES AGENCES IMMOBILIÈRES
SOCIALES, DÉPOSÉE PAR MM. JAMAR
ET CONSORTS
(Doc. 878 (2008-2009) – N^{os} 1 à 4)**

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement, proposé après l'approbation du rapport, à la proposition de décret visant à prolonger l'agrément régional des agences immobilières sociales, par MM. Jamar et Consorts (Doc. 878 (2008-2009) – N^o 4 – amendement n^o 1).

Il est procédé au vote nominatif.

74 membres prennent part au vote.

28 membres répondent oui.

46 membres répondent non.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borbouse, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Huygens, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Pary-Mille, Petitjean, Pire, Severin, Wahl, Dethier-Neumann, Cheron, Wesphael, Thissen,

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Avril, Barvais, Bayenet, Bodson, Bouchat, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Stoffels, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Willocq, Yzerbyt.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement, proposé après l'approbation du rapport, à la proposition de décret visant à prolonger l'agrément régional des agences immobilières sociales, par MM. Jamar et Consorts (Doc. 878 (2008-2009) – N^o 4 – amendement n^o 2).

Il est procédé au vote nominatif.

74 membres prennent part au vote.

24 membres répondent oui.

47 membres répondent non.

3 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borbouse, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Huygens, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Pary-Mille, Petitjean, Pire, Severin, Wahl.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Avril, Barvais, Bayenet, Bodson, Bouchat, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Stoffels, Thissen, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Willocq, Yzerbyt.

– Se sont abstenus :

Mme Dethier-Neumann et MM. Cheron, Wesphael.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article unique de la proposition de décret visant à prolonger l'agrément régional des agences immobilières sociales, déposée par MM. Fourny et Consorts (Doc. 878 (2008-2009) – N^{os} 1 à 4).

Il est procédé au vote nominatif.

74 membres prennent part au vote.

74 membres répondent oui.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borbouse, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Huygens, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Pary-Mille, Petitjean, Pire, Severin, Wahl, Avril, Barvais, Bayenet, Bodson, Bouchat, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Stoffels, Thissen, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Willocq, Yzerbyt, Dethier-Neumann, Cheron, Wesphael.

En conséquence, l'article unique est adopté à l'unanimité des membres votants.

Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret non amendée visant à prolonger l'agrément régional des agences immobilières sociales, déposée par MM. Fourny et Consorts (Doc. 878 (2008-2009) – N^{os} 1 à 4).

Il est procédé au vote nominatif.

74 membres prennent part au vote.

74 membres répondent oui.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borbouse, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Huygens, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Pary-Mille, Petitjean, Pire, Severin, Wahl, Avril, Barvais, Bayenet, Bodson, Bouchat, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Stoffels, Thissen, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Willocq, Yzerbyt, Dethier-Neumann, Cheron, Wesphael.

En conséquence, la proposition de décret non amendée est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROPOSITION DE MOTION
RELATIVE À UN CONFLIT D'INTÉRÊTS
À LA SUITE DE L'EXAMEN DES
PROPOSITIONS DE LOI MODIFIANT
LES LOIS ÉLECTORALES EN VUE
DE SCINDER LA CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE DE BRUXELLES-HAL-
VILVORDE PAR LA CHAMBRE
DES REPRÉSENTANTS,
DÉPOSÉE PAR MM. BAYENET, DE LAMOTTE,
KUBLA ET CHERON
(Doc. 907 (2008-2009) – N^{os} 1 à 4)**

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur le texte adopté de la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts à la suite de l'examen des propositions de loi modifiant les lois électorales en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde par la Chambre des représentants, déposée par MM. Bayenet, de Lamotte, Kubla et Cheron.

Je rappelle que le paragraphe 4 de l'article 43 du Règlement d'ordre intérieur relatif à la procédure de concertation stipule que l'adoption de la motion requiert l'appui des trois quarts des membres présents.

Il est procédé au vote nominatif.

74 membres prennent part au vote.

74 membres répondent oui.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borbouse, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Huygens, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Pary-Mille, Petitjean, Pire, Severin, Wahl, Avril, Barvais, Bayenet, Bodson, Bouchat, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Stoffels, Thissen, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Willocq, Yzerbyt, Dethier-Neumann, Cheron, Wesphael.

En conséquence, la proposition de motion est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon, au Premier Ministre, au Président du *Vlaams Parlement* et aux Membres du Comité de concertation.

**PROPOSITION DE MOTION
RELATIVE À UN CONFLIT D'INTÉRÊTS
À LA SUITE DE L'EXAMEN
DE LA PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF
À L'INTERPRÉTATION DES ARTICLES 44, 44bis
ET 62, § 1^{er}, 7^o, 9^o ET 10^o DU DÉCRET RELATIF
À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
DU 25 FÉVRIER 1997
PAR LE PARLEMENT FLAMAND,
DÉPOSÉE PAR MM. BAYENET, DE LAMOTTE,
KUBLA ET CHERON
(Doc. 908 (2008-2009) – N^o 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts à la suite de l'examen de la proposition de décret relatif à l'interprétation des articles 44, 44bis et 62, § 1^{er}, 7^o, 9^o et 10^o du décret relatif à l'enseignement fondamental du 25 février 1997 par le Parlement flamand, déposée par MM. Bayenet, de Lamotte, Kubla et Cheron.

Je rappelle que le paragraphe 4 de l'article 43 du Règlement d'ordre intérieur relatif à la procédure de concertation stipule que l'adoption de la motion requiert l'appui des trois quarts des Membres présents.

Il est procédé au vote nominatif.

74 membres prennent part au vote.

74 membres répondent oui.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Ancion, Barzin, Bertouille, Bidoul, Borbouse, Borsus, Bracaval, Cassart-Mailleux, Cornet, Dardenne, Defalque, Defraigne, Fontaine, Huygens, Kubla, Lissens, Meurens, Miller, Neven, Pary-Mille, Petitjean, Pire, Severin, Wahl, Avril, Barvais, Bayenet,

Bodson, Bouchat, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Dehu, Delannois, Devin, Di Antonio, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Istasse, Janssens, Kapompolé, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Simonis, Smal, Stoffels, Thissen, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Willocq, Yzerbyt, Dethier-Neumann, Cheron, Wesphael.

En conséquence, la proposition de motion est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon, au Premier Ministre, au Président du *Vlaams Parlement* et aux Membres du Comité de concertation.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17 heures 59 minutes.*

– *Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.*

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	Agence immobilière sociale
CEFA	Centre de Formation en alternance
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CoCoF	Commission communautaire française
CPAS	Centre public d'Action sociale
CWaPE	Commission wallonne pour l'Énergie
FLW	Fonds du Logement wallon
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GRD	Gestion du Réseau de distribution
IFAPME	Institut wallon de Formation en alternance des indépendants et des petites et moyennes entreprises
ISSeP	Institut scientifique de Service public
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
OFFA	Office francophone de la formation en alternance
ONU	Organisation des Nations Unies
PEB	Performance énergétique des Bâtiments
PEB	Plan d'Exposition au Bruit
PPP	Partenariat public-privé
RESA	Décret de Relance économique et de Simplification administrative
SDF	Sans domicile fixe
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations
SOWAER	Société wallonne des Aéroports
SRWT	Société régionale wallonne des Transports
SWCS	Société wallonne de Crédit social
SWDE	Société wallonne de Distribution d'Eau
SWL	Société wallonne du Logement
TEC	Société de Transport en commun